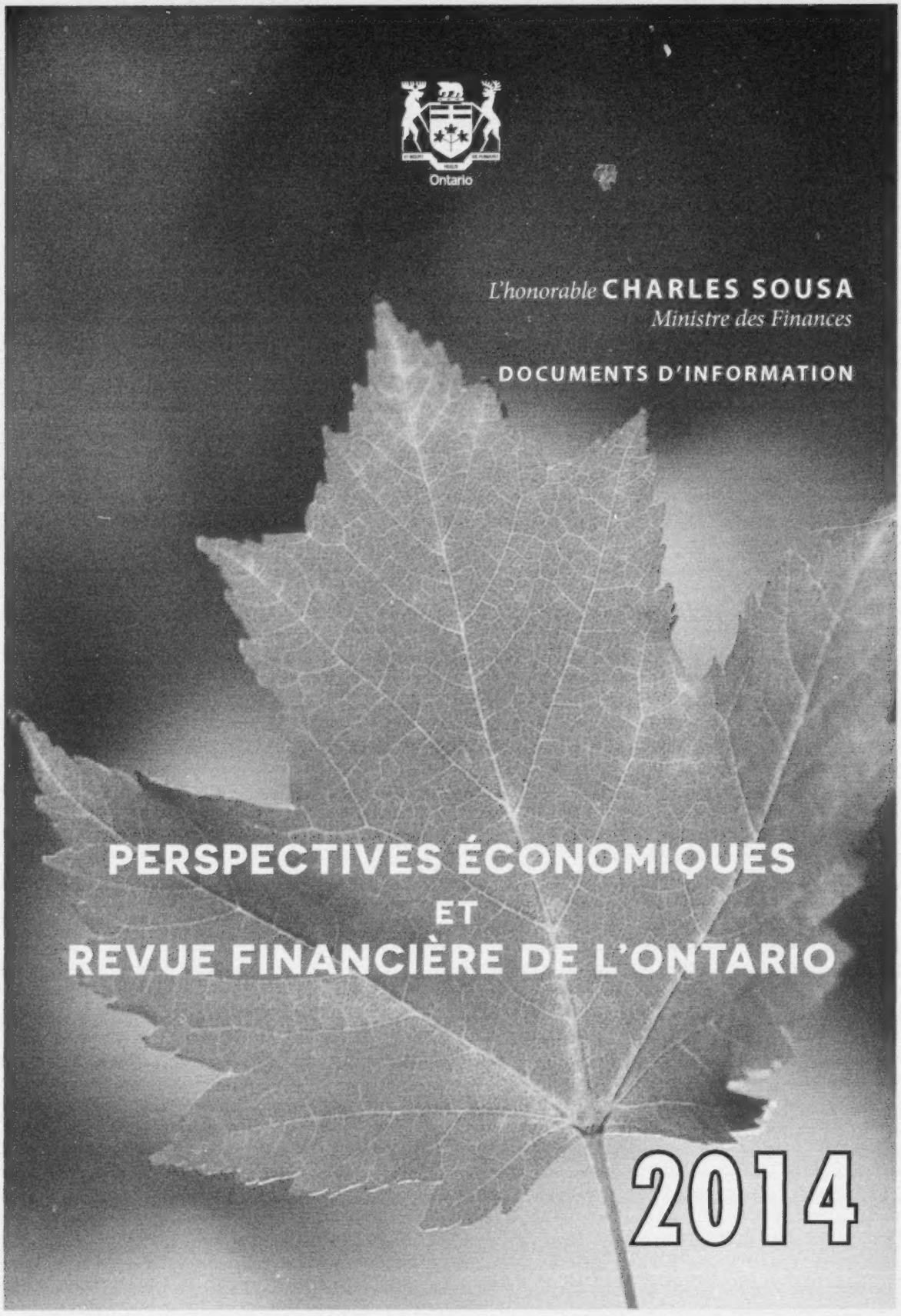
Ontario
L'honorable CHARLES SOUSA
Ministre des Finances
DOCUMENTS D'INFORMATION
PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES
ET
REVUE FINANCIÈRE DE L'ONTARIO
2014

Ontario

L'honorable **CHARLES SOUSA**
Ministre des Finances

DOCUMENTS D'INFORMATION

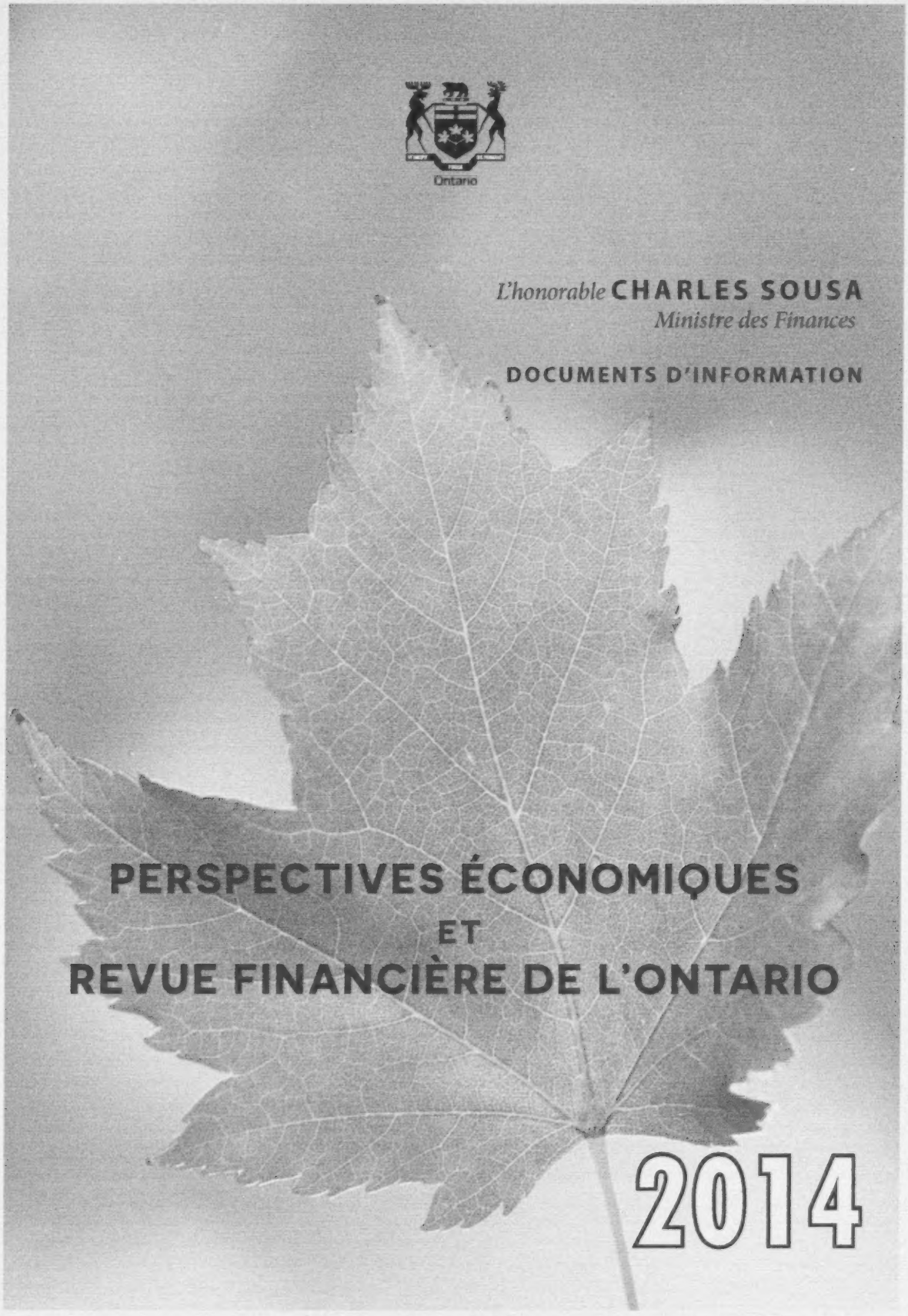

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET REVUE FINANCIÈRE DE L'ONTARIO

2014

Pour de plus amples renseignements au sujet de *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2014, Documents d'information*, appeler (sans frais d'interurbain) au :

Demandes en français et en anglais :	1 800 337-7222
Téléimprimeur (ATS) :	1 800 263-7776

Pour avoir la version électronique du document, visiter le site Web du ministère à : www.fin.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2014
ISSN 1483-5983 (Imprimé)
ISSN 1496-2837 (PDF/HTML)

This document is available in English under the title:
2014 Ontario Economic Outlook and Fiscal Review, Background Papers

Table des matières

Avant-propos

Introduction xiii
Les perspectives économiques s'améliorent xiii
Les objectifs budgétaires visés xiv
Un plan équilibré vers l'équilibre budgétaire xv
Procéder à l'examen, au renouvellement et à la réorganisation des programmes ..xvi
Gérer les coûts liés à la rémunération xvii
Faire en sorte que chacun paie sa juste part d'impôts xvii
Dégager la valeur des biens provinciaux xviii
Notre plan pour faire progresser l'Ontario xix
Investir dans les talents et les compétences des gens xix
Édifier une infrastructure et des réseaux de transport modernes xx
Créer un climat d'affaires favorable et dynamique xxi
Sécuriser la retraite xxii
Un Ontario fort dans un Canada fort xxiii
Une société juste xxiii
Conclusion xxiv

Chapitre I : Des perspectives d'avenir garantes de notre réussite

Section A : Faire que chaque dollar compte

Un plan équilibré vers l'équilibre budgétaire 3
Le plan de l'Ontario visant à éliminer le déficit 4
Progrès des mesures visant à éliminer le déficit 7
Poursuivre l'examen, le renouvellement et la réorganisation des programmes 7
Gérer les coûts liés à la rémunération 9
Faire en sorte que chacun paie sa juste part d'impôts 11
Dégager la valeur des biens provinciaux 15

Section B : Investir dans les talents et les compétences des gens

Une main-d'oeuvre hautement qualifiée constitue l'un des plus grands atouts concurrentiels de l'Ontario 21
Mettre à profit les progrès déjà accomplis 22
Investir dans l'expérience en début de carrière 22
Programme Majeure Haute Spécialisation de l'Ontario 23
Expérience Ontario 23
Faire progresser l'éducation postsecondaire 23
Soutenir les partenariats et créer des emplois 25
Stratégie ontarienne d'emploi pour les jeunes 25
Améliorer la formation professionnelle 27
Système d'emploi et de formation intégré de l'Ontario 27
Subvention Canada-Ontario pour l'emploi 28
Promouvoir les métiers spécialisés 29

Section C : Édifier une infrastructure et des réseaux de transport modernes

Continuer de faire progresser l'Ontario 32
Financement dédié pour des projets prioritaires dans la RGTH 32
Financement dédié pour des projets prioritaires hors de la RGTH 33
Amélioration des transports en commun 34
Investissements dans les routes provinciales 36
Bâtir de meilleurs lieux d'apprentissage 37
Accroître l'accès aux établissements d'enseignement postsecondaire 37
Investir dans une infrastructure moderne pour les soins de santé 38
Approches innovantes en matière d'investissements dans l'infrastructure 38

Section D : Créer un climat d'affaires favorable et dynamique

Maintien d'un régime d'imposition concurrentiel 42
Établissement de partenariats stratégiques 44
Réduire la réglementation des entreprises 47
Développer les petites entreprises de l'Ontario 47
Aider les entreprises à gérer leurs coûts d'électricité 48
Modernisation et consolidation des services financiers 49
Consolidation du secteur des services financiers de l'Ontario 50
Modernisation du secteur des services financiers de l'Ontario 51

Visées mondiales 53
Développer les exportations de l'Ontario 53
Consolidation des partenariats avec les provinces et territoires 54
Attirer des investissements directs étrangers 55
Soutenir le dynamisme du secteur du tourisme et de la culture 55

Section E : Sécuriser la retraite

Chef de file en matière de sécurité du revenu de retraite 57
Introduction 57
Le Régime de retraite de la province de l'Ontario 57
Régimes de pension agréés collectifs 60
Régimes de retraite à prestations cibles 60
Réformes continues de la sécurité du revenu de retraite 61
Un organisme de réglementation des régimes de retraite solide 61
Réformes en cours des régimes de retraite 62
Régimes de retraite à prestations déterminées du secteur public viables et économiques 64
Gestion commune des actifs 64
Cadre visant la conversion en régimes de retraite conjoints 64

Section F : Une société juste

Ouvrir des perspectives d'avenir pour toute la population ontarienne 65
Mettre en oeuvre la Stratégie de réduction de la pauvreté 65
Rompre le cycle de la pauvreté pour les enfants et pour les jeunes 66
Progresser vers l'emploi et la sécurité du revenu 67
Investir dans le logement abordable et mettre fin à l'itinérance chronique 68
Élaborer des politiques et mesurer la réussite à partir de données probantes 69
Appuyer les Ontariennes et Ontariens ayant une déficience intellectuelle 69
Élargir l'admissibilité à l'aide juridique 70
Protéger les consommateurs ontariens 71
Prendre des mesures pour maintenir des taux abordables d'assurance-automobile 71
Transparence et responsabilisation 72
Atténuation des tarifs d'électricité pour les Ontariennes et Ontariens à faible revenu 73

Chapitre II : Perspectives économiques

Aperçu 77
L'expansion économique se poursuit 79
L'économie de l'Ontario continue de créer des emplois 80
Aperçu et évolution de l'économie mondiale 82
L'économie américaine 83
Les prix du pétrole 85
Marchés des capitaux 86
Dollar canadien 88
Perspectives de croissance économique en Ontario 91
Détails des perspectives économiques de l'Ontario 99
Prévisions du secteur privé 100
Révision des perspectives économiques 101
Comparaison avec le budget de l'Ontario de 2014 102

Chapitre III : Perspectives financières

Section A : Aperçu 105

Section B : Rendement financier de 2014-2015

Variations des revenus en 2014-2015 depuis la publication du budget de 2014 ... 108
Détails des variations de revenus en cours d'exercice 2014-2015 109
Variations des charges en 2014-2015 depuis la publication du budget de 2014 ... 110
Détails des variations de charges en cours d'exercice 2014-2015 110

Section C : Perspectives financières à moyen terme

Plan de redressement de l'Ontario 113
Perspectives de revenus à moyen terme 114
Les perspectives de revenus à moyen terme ont diminué depuis la publication du budget de 2010 116
Perspectives des charges à moyen terme 117
Prudence financière 117

Section D : Détails des finances de l'Ontario

Tableaux et graphiques financiers 119

Chapitre IV : Leadership national : un Ontario fort, un Canada fort

Aperçu : L'heure est au partenariat fédéral-provincial 131
Nécessité de mesures fédérales responsables 132
S'attaquer au déséquilibre fiscal au sein de la fédération 132
Modernisation des arrangements fiscaux 134
Investir pour améliorer la vie des Ontariennes et des Ontariens 137
Investissement dans l'infrastructure 137
Cercle de feu 138
Soutien au secteur de l'automobile 138
Soutien au développement du marché du travail 139
Attirer des immigrants qualifiés 140
Partenariat pour la réduction de la pauvreté 140
Assurer la sécurité de la vieillesse 141
Faire payer à chacun sa juste part des taxes et impôts 142

Chapitre V : Un régime fiscal équitable et efficient

Changements fiscaux applicables aux gens 145
Taux d'imposition sur le revenu des particuliers 145
Crédits d'impôt pour dividendes 145
Changements fiscaux applicables aux entreprises 146
Examen du crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques 146
Taxe sur le carburant aviation – Allégement pour les collectivités vulnérables 147
Exigences en matière d'enregistrement pour certaines machines à construire des routes 147
Déduction accordée aux petites entreprises 148
Autres mesures 148
Amélioration de l'administration de la Loi de 1998 de l'impôt sur l'administration des successions 148
Crédit d'impôt aux agriculteurs pour dons à un programme alimentaire communautaire 148
Impôt foncier provincial 148
Programme de paiement spécial relatif aux barrages 149
Mise en oeuvre des recommandations découlant de l'Examen de l'évaluation des biens commerciaux à usage particulier 149

Chapitre VI : Emprunts et gestion de la dette

Emprunts à long terme sur les marchés publics et obligations vertes 153
Dette et rapport dette nette-PIB 157
Mise à jour sur le reliquat de la dette insurmontable 158
Composition de la dette totale 160
Coût de la dette 161
Exposition aux risques 162

Chapitre VII : Consultations préalables au budget

Comment participer aux consultations préalables au budget de 2015 165
Observations en ligne 165
Observations écrites 166

Liste des tableaux

Chapitre II : Perspectives économiques

Tableau 2.1 Perspectives économiques de l'Ontario 77
Tableau 2.2 Perspectives liées aux facteurs externes 89
Tableau 2.3 Répercussions des modifications durables aux principaux facteurs externes sur la croissance du PIB réel de l'Ontario 90
Tableau 2.4 Économie de l'Ontario, de 2012 à 2017 99
Tableau 2.5 Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB réel de l'Ontario 100
Tableau 2.6 Changements aux principales hypothèses économiques du ministère des Finances : comparaison entre le budget de 2014 et l'exposé économique d'automne (EEA) de 2014 ... 102

Chapitre III : Perspectives financières

Tableau 3.1 Résultats financiers en cours d'exercice 2014-2015 108
Tableau 3.2 Sommaire des variations de revenus depuis la publication du budget de 2014 109
Tableau 3.3 Sommaire des variations de charges depuis la publication du budget de 2014 110
Tableau 3.4 Plan de redressement de l'Ontario 113
Tableau 3.5 Sommaire des perspectives de revenus à moyen terme 115
Tableau 3.6 Plan de redressement de l'Ontario 119
Tableau 3.7 Revenus 120
Tableau 3.8 Total des charges 121
Tableau 3.9 Détails des autres charges 122
Tableau 3.10 Dépenses liées à l'infrastructure 2014-2015 123
Tableau 3.11 Principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercices 124

Chapitre VI : Emprunts et gestion de la dette

Tableau 6.1 Plan d'emprunt 2014-2015 155
Tableau 6.2 Perspectives du programme d'emprunt à moyen terme..... 156

Liste des graphiques

Chapitre I : Des perspectives d'avenir garantes de notre réussite

Graphique 1.1 Plan de l'Ontario visant à éliminer le déficit 4
Graphique 1.2 Résultats de l'Ontario par rapport aux objectifs de diminution du déficit 5
Graphique 1.3 Le taux de l'IRS de l'Ontario est compétitif à l'échelle internationale 42

Chapitre II : Perspectives économiques

Graphique 2.1 Expansion économique de l'Ontario 79
Graphique 2.2 Les emplois créés sont surtout des emplois à temps plein dans le secteur privé offrant un salaire supérieur à la moyenne 80
Graphique 2.3 La reprise de l'emploi en Ontario devance celle aux É.-U. et la moyenne des pays de l'OCDE 81
Graphique 2.4 La croissance économique mondiale devrait s'améliorer 83
Graphique 2.5 Raffermissement de la reprise aux É.-U. 84
Graphique 2.6 Les prix du pétrole devraient rester élevés 85
Graphique 2.7 Les taux d'intérêt devraient augmenter graduellement 87
Graphique 2.8 Le dollar canadien devrait demeurer sous la parité 88
Graphique 2.9 Les perspectives de croissance de l'Ontario sont portées par les exportations et les investissements 91
Graphique 2.10 L'emploi devrait s'accroître à moyen terme 92
Graphique 2.11 Le logement devrait demeurer abordable en Ontario 94
Graphique 2.12 L'endettement des ménages canadiens demeure abordable, bien qu'il soit élevé 95
Graphique 2.13 Les investissements de l'Ontario dans les machines et le matériel devraient augmenter en concordance avec les bénéfices 96
Graphique 2.14 Les exportations devraient augmenter 98
Graphique 2.15 Les perspectives du secteur privé touchant la croissance sont légèrement à la baisse 101

Chapitre III : Perspectives financières

Graphique 3.1 Affaiblissement des perspectives de revenus à moyen terme depuis la publication du budget de 2010 116
Graphique 3.2 Composition des revenus, 2014-2015 126
Graphique 3.3 Composition des charges totales, 2014-2015 127
Graphique 3.4 Composition des charges de programmes, 2014-2015 128

Chapitre IV : Leadership national : un Ontario fort, un Canada fort

Graphique 4.1 Disparité fiscale au sein de la fédération — Équilibres budgétaires prévus au sein des ordres de gouvernement ... 132
Graphique 4.2 Contribution nette de l'Ontario à la fédération en 2009-2010 134
Graphique 4.3 Contribution nette à la péréquation en 2014-2015 135
Graphique 4.4 Baisse des investissements fédéraux dans le logement en Ontario 141

Chapitre VI : Emprunts et gestion de la dette

Graphique 6.1 Emprunts de 2014-2015 154
Graphique 6.2 Rapport dette nette-PIB 157
Graphique 6.3 Reliquat de la dette insurmontable depuis le 1er avril 1999 158
Graphique 6.4 Composition de la dette totale au 30 septembre 2014 160
Graphique 6.5 Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée) de la dette totale 161
Graphique 6.6 Exposition aux risques associés aux changements nets de taux d'intérêt et aux risques de change 162

Avant-propos

Introduction

Dans la présente version du document *Perspectives économiques et revue financière*, le gouvernement vise à informer la population ontarienne des progrès qu'il a réalisés en son nom depuis l'adoption du budget de 2014. Habituellement, il s'agit d'une évaluation effectuée au milieu de l'exercice, environ six mois après l'adoption du budget. Cependant, en raison des événements intervenus, notamment l'élection du printemps, notre budget n'a été adopté que le 24 juillet, il y a moins de quatre mois.

Armé d'un mandat clair et ferme de la population et animé par un sentiment d'urgence découlant de la compression du calendrier, le gouvernement a avancé avec célérité, détermination et diligence.

Notre but est clair : offrir à la population de meilleures perspectives d'avenir et une plus grande sécurité, et faire progresser l'Ontario, tout en éliminant le déficit d'une façon responsable et équilibrée. Notre engagement à équilibrer le budget d'ici 2017-2018 fera en sorte que, à long terme, nous pourrons offrir les programmes et les services auxquels les Ontariennes et Ontariens s'attendent et sur lesquels ils comptent.

Les perspectives économiques s'améliorent

La conjoncture mondiale demeure difficile et a contribué à la croissance économique relativement faible de l'Ontario tout au long de 2013. Certains signes favorables indiquent toutefois que l'expansion économique de l'Ontario s'accélère cette année, stimulée par la relance de l'économie aux É.-U. Les principaux indicateurs économiques, dont le produit intérieur brut (PIB) réel, les exportations et la consommation des ménages, ont connu de fortes hausses depuis le début de l'année 2014. Le taux de chômage en Ontario est à la baisse, ayant passé de 7,5 % au début de l'année à 6,5 % en octobre, le taux de chômage le plus bas depuis 2008.

Les objectifs budgétaires visés

Le gouvernement de l'Ontario s'efforce d'atteindre ses objectifs budgétaires, malgré les défis que pose la lenteur relative de la croissance économique. Une faible croissance économique se traduit par des revenus inférieurs aux prévisions.

Au total, les perspectives de revenus de la province en 2014-2015 se chiffrent à 118,4 milliards de dollars, soit 509 millions de dollars de moins que ce qui était prévu dans le budget de 2014. Ce chiffre découle de la faible croissance économique en 2013 et des revenus fiscaux en 2013-2014 inférieurs aux prévisions, lesquels se répercutent sur les résultats à moyen terme.

La province a quand même dépassé ses objectifs budgétaires, malgré la baisse des perspectives de revenus depuis la publication du budget de 2010, et elle continue à se diriger vers l'équilibre, grâce à une saine gestion des dépenses du gouvernement.

La croissance annuelle des dépenses de programmes s'est maintenue à 1,2 %, en moyenne, entre 2010-2011 et 2013-2014. Ce taux de croissance résulte de la mise en place de mesures méthodiques visant à trouver des moyens de dispenser les services publics de façon plus efficiente, tout en effectuant des investissements cruciaux dans les programmes et les services sur lesquels compte la population, tels que les soins de santé et l'éducation.

Grâce à une gestion responsable, les dépenses de programmes correspondaient à 16,6 % du PIB de l'Ontario en 2013-2014, comparativement à 17,9 % en 2009-2010. Entre 2013-2014 et 2017-2018, exercice où l'équilibre budgétaire devrait être atteint, on prévoit que les dépenses de programmes augmenteront au taux annuel moyen de 0,8 %.

Le gouvernement a soutenu l'économie durant la récession et il adopte aujourd'hui une approche responsable et équilibrée pour éliminer le déficit. En fait, de toutes les provinces canadiennes, l'Ontario est celle qui a constamment les dépenses de programmes par habitant les moins élevées.

Un plan équilibré vers l'équilibre budgétaire

Un budget équilibré constitue le fondement d'une économie vigoureuse. Le gouvernement est déterminé à équilibrer le budget d'ici 2017-2018, ce qui est un signe de gestion prudente témoignant de ses valeurs fondamentales.

Nous voulons simplement nous assurer que chaque dollar compte. Une bonne gestion des finances gouvernementales nous permet de réaliser notre plan d'action progressiste que la population ontarienne nous a clairement donné le mandat de mettre en oeuvre.

Équilibrer le budget d'ici 2017-2018 représente un défi de taille, mais nous sommes prêts à le relever en abordant les décisions difficiles que nous avons à prendre de manière délibérée et réfléchie.

Voici les éléments clés de notre plan pour atteindre l'équilibre budgétaire :

- procéder à l'examen, au renouvellement et à la réorganisation des programmes;
- gérer les coûts liés à la rémunération;
- veiller à ce que chacun paye sa juste part des taxes et impôts;
- dégager la valeur des biens provinciaux.

Grâce à ces mesures, le gouvernement veillera à ce que chaque dollar soit étiré au maximum pour obtenir le rendement optimal de l'argent durement gagné par le contribuable. Cependant, si les conditions économiques persistantes font en sorte que les perspectives de revenus de la province tombent en deçà des prévisions du budget de 2014, le gouvernement envisagera d'autres moyens, au besoin, pour équilibrer le budget d'ici 2017-2018. Dans ce cas, il continuerait à effectuer des investissements cruciaux dans les programmes et les services sur lesquels compte la population, comme les soins de santé et l'éducation.

Procéder à l'examen, au renouvellement et à la réorganisation des programmes

Le gouvernement est déterminé à transformer et à moderniser les services publics en trouvant des façons novatrices et intelligentes de tirer la meilleure valeur possible de chaque dollar dépensé.

La présidente du Conseil du Trésor, l'honorable Deb Matthews, dirige un examen approfondi de tous les programmes gouvernementaux, lesquels seront examinés en fonction de quatre critères, soit la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la viabilité.

Un élément central de cet examen consiste à mettre l'accent sur les données probantes et les résultats mesurables. L'objectif visé est de faire en sorte qu'un financement soutenu soit dirigé vers des initiatives qui portent fruit. L'examen permettra de cerner les possibilités de transformation et de modernisation des services publics de façon que chaque dollar soit étiré au maximum pour obtenir le rendement optimal de l'argent durement gagné par le contribuable.

En plus d'assurer un meilleur rendement, le gouvernement est déterminé à atteindre la cible d'économies découlant de l'examen annuel des dépenses de programmes annoncée dans le budget de 2014, soit 250 millions de dollars pour 2014-2015 et 500 millions de dollars pour chacun des deux exercices suivants.

Gérer les coûts liés à la rémunération

Le gouvernement continue de prendre des mesures pour limiter les coûts liés à la rémunération. Il a déposé le projet de loi 8, *Loi de 2014 sur la responsabilisation et la transparence du secteur public et des députés*, laquelle autoriserait, si elle était adoptée, le contrôle direct de la rémunération des cadres supérieurs du secteur parapublic. Ce texte législatif autoriserait le gouvernement à obtenir tous les renseignements portant sur la rémunération et à établir un cadre de rémunération, y compris des plafonds absolus.

En août, le gouvernement a conclu une convention collective de quatre ans avec l'Association des employées et employés gestionnaires, administratifs et professionnels de la Couronne de l'Ontario (AEEGAPCO). L'entente prévoit un gel des salaires de deux ans suivi d'une hausse salariale de 1,4 % pour chacune de la troisième et de la quatrième année. L'entente est compatible avec le plan financier présenté dans le budget de 2014, lequel ne prévoit pas de fonds supplémentaires pour les hausses de la rémunération. Le coût des augmentations salariales en 2016 et en 2017 est compensé sur la période de quatre ans par des modifications apportées aux avantages sociaux et autres sommes auxquelles les employés ont droit, ce qui en fait une convention à taux nul d'augmentation nette. Cette nouvelle convention suit une entente de deux ans qui ne prévoyait aucune augmentation salariale ni en 2012 ni en 2013, ce qui donne quatre ans de suite sans augmentation.

Faire en sorte que chacun paie sa juste part d'impôts

Ces dernières années, notre gouvernement a réduit de nombreux impôts pour les entreprises afin de les encourager à croître et à investir. Par conséquent, le taux général combiné fédéral-provincial de l'impôt sur le revenu des sociétés de l'Ontario est inférieur au taux combiné fédéral-État de n'importe quel État américain.

Un régime efficace d'administration fiscale exige également que les entreprises payent leur juste part des taxes et impôts. Lorsque les entreprises ne payent pas leur juste part, les revenus de l'Ontario sont compromis, ce qui a un effet direct sur les programmes et les services auxquels s'attend la population ontarienne et sur lesquels elle compte. En outre, lorsque des entreprises ne payent pas leur juste part des taxes et impôts, elles portent atteinte aux entreprises qui suivent les règles. Souvent, les entreprises qui ne payent pas leurs taxes et impôts sont également celles qui font fi des règles qui protègent les employés et qui assurent la fiabilité et la sécurité des produits et des services. Une telle attitude favorise une économie souterraine.

Le gouvernement prend des mesures pour lutter contre l'économie souterraine, notamment les suivantes :

- lancement d'initiatives pilotes pour mieux coordonner et renforcer les activités d'application de la loi dans les secteurs à risque élevé;
- expansion de la vérification fiscale pour les contrats d'approvisionnement dans le secteur parapublic et les sociétés d'État ainsi que pour l'aide financière accordée aux entreprises;
- examen d'autres mesures qui amélioreraient l'échange de renseignements entre les ministères, les organismes gouvernementaux et les territoires de compétence.

De plus, le gouvernement prend des mesures additionnelles pour s'attaquer à la contrebande du tabac.

Dégager la valeur des biens provinciaux

Dégager la valeur des biens provinciaux est un moyen de favoriser la croissance économique tout en créant des emplois et en soutenant les services gouvernementaux. C'est également un moyen de générer de nouveaux revenus qui peuvent servir à améliorer l'infrastructure publique, notamment les transports en commun.

Il est essentiel que la province demeure propriétaire d'un grand nombre de ces biens pour permettre la prestation de services clés à la population, mais il pourrait ne plus être utile du point de vue des politiques d'intérêt public de conserver d'autres biens, comme les terrains de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO).

Le Conseil consultatif de la première ministre pour la gestion des biens provinciaux a été chargé de trouver des moyens d'accroître l'efficience et de dégager la pleine valeur d'Hydro One, d'Ontario Power Generation (OPG) et de la LCBO, y compris d'autres aspects du réseau de vente au détail d'alcool en Ontario.

Les conclusions du Conseil mettent en lumière des possibilités d'améliorer l'accès et d'enrichir les services à la clientèle à la LCBO, ainsi que de négocier avec les fournisseurs afin d'obtenir un rendement optimal pour la population. Le Conseil affirme qu'Hydro One devrait conserver son activité centrale de transport de l'électricité. De plus, il faudrait encourager les quelque 70 distributeurs locaux d'électricité formant actuellement un réseau fragmenté à se réunir et à apporter des capitaux privés pour améliorer l'efficience du secteur de la distribution d'électricité.

Le gouvernement appuie les conclusions initiales du Conseil et lui a donné pour mandat de se fonder sur ses travaux antérieurs pour entreprendre une deuxième étape. À cette nouvelle étape, le Conseil élargira son engagement envers un processus fondé sur la collaboration et la transparence et approfondira ses relations avec toutes les parties, ce qui rapprochera le Conseil de son objectif de parvenir à des ententes avec les parties concernées. Les recommandations finales du Conseil éclaireront le processus d'élaboration du budget de 2015.

Notre plan pour faire progresser l'Ontario

Les mesures progressistes que propose le gouvernement reposent sur notre plan visant à :

- investir dans les talents et les compétences des gens;
- édifier une infrastructure et des réseaux de transport modernes;
- créer un environnement dynamique favorable aux affaires qui permet aux entreprises de prospérer;
- établir un régime solide de revenu de retraite de façon que toutes les Ontariennes et tous les Ontariens aient les moyens de prendre leur retraite.

Tout indique que notre plan porte fruit. Le taux de chômage est passé d'un sommet de 9,4 % au plus fort de la récession en juin 2009 à 6,5 % en octobre 2014. Depuis le creux de la récession en juin 2009, l'Ontario a ajouté 551 300 emplois, ce qui a compensé les 265 800 emplois perdus durant la récession. La plupart des emplois additionnels sont des emplois à temps plein et dans le secteur privé. Le taux d'emploi se situe maintenant à 4,3 % au-dessus du pic affiché avant la récession, ce qui représente 285 500 emplois de plus.

Investir dans les talents et les compétences des gens

Même si l'économie de l'Ontario continue de créer des emplois, il reste beaucoup à faire. Nous prendrons des mesures pour que les Ontariennes et Ontariens, en particulier les jeunes, aient les compétences et la formation dont ils ont besoin pour occuper des emplois intéressants et bien rémunérés.

À cette fin, le gouvernement lance de nouvelles initiatives et enrichit les programmes actuels afin que les élèves des écoles secondaires réalisent leur plein potentiel. Par exemple, en 2015, le gouvernement lancera Expérience Ontario, un programme qui permettra aux diplômés des écoles secondaires d'acquérir une expérience de travail utile avant de faire leur choix de carrière.

Ces mesures se poursuivent au-delà du palier secondaire. La province continue à renforcer l'éducation postsecondaire par des initiatives comme les outils didactiques en ligne qui donnent aux étudiants la latitude de décider comment, quand et où ils poursuivent leurs études.

En septembre 2013, le gouvernement a également instauré la Stratégie ontarienne d'emploi pour les jeunes, qu'il a dotée de 295 millions de dollars. Un élément clé de cette stratégie, le Fonds ontarien d'aide à l'emploi pour les jeunes, a déjà aidé plus de 23 000 jeunes à acquérir de l'expérience de travail et à trouver un emploi.

La croissance soutenue de l'économie dans toute la province repose sur des gens de métiers spécialisés hautement qualifiés. Nous continuons à renforcer le système de formation professionnelle et nous avons nommé un examinateur pour l'Ordre des métiers de l'Ontario.

Édifier une infrastructure et des réseaux de transport modernes

Le plan économique du gouvernement s'appuie sur des infrastructures de calibre mondial qui rehausseront la qualité de vie de la population ontarienne, soutiendront la croissance économique, amélioreront la productivité et répondront aux besoins démographiques futurs.

L'Ontario compte investir plus de 130 milliards de dollars dans l'infrastructure publique au cours des 10 prochaines années, dont 12,8 milliards de dollars en 2014-2015.

En juillet, nous avons présenté des mesures législatives qui, si elles étaient adoptées, obligeraient les gouvernements actuels et futurs à élaborer régulièrement des plans d'infrastructure à long terme et à améliorer encore davantage la façon dont la province établit ses priorités quant aux besoins en matière d'infrastructure.

Dans le budget de 2014, le gouvernement a donné des détails sur le plan *Faire progresser l'Ontario* qui vise à dédier près de 29 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années aux transports en commun, au système routier et à d'autres projets d'infrastructure prioritaires à l'échelle de la province. Ce plan prévoit l'affectation de 15 milliards de dollars à des projets de transports en commun dans la région du grand Toronto et de Hamilton (RGTH), et de près de 14 milliards de dollars dans des projets d'infrastructure essentiels ailleurs dans la province, de façon équitable, responsable et transparente.

Ce plan ambitieux transcende le cycle électoral de quatre ans qui peut parfois causer une certaine myopie gouvernementale. Ce gouvernement adopte au contraire une perspective à long terme. En investissant dès aujourd'hui dans l'infrastructure, nous favorisons la création d'emplois et la croissance économique de façon à pouvoir répondre aux besoins de demain en matière d'infrastructure.

Créer un climat d'affaires favorable et dynamique

Le plan comprend des initiatives clés visant à :

- maintenir un régime d'imposition concurrentiel qui encourage les entreprises à investir et à croître;
- établir des partenariats stratégiques avec les entreprises, notamment au moyen d'investissements par l'entremise du Fonds pour l'emploi et la prospérité, doté de 2,5 milliards de dollars;
- réduire les règlements pour les entreprises;
- favoriser la croissance des petites entreprises en Ontario;
- aider les entreprises à gérer leurs coûts d'électricité;
- moderniser les services financiers;
- mettre en oeuvre la stratégie commerciale Visées mondiales du gouvernement afin d'encourager les entreprises ontariennes à accroître les exportations vers les marchés étrangers.

Grâce à ces initiatives, la province encouragera les investissements des entreprises qui rehaussent la productivité, améliorera les marchés financiers de l'Ontario et appuiera la croissance dans les secteurs clés, notamment la fabrication de pointe.

Le gouvernement favorise la croissance économique dans toutes les régions de la province. Nous avons créé des fonds régionaux de développement économique dans le cadre du Programme de développement économique des collectivités rurales (DECOR). Récemment, le programme DECOR a apporté un soutien à la Hensall District Co-operative, qui transforme et met en marché les grandes cultures à valeur élevée produites par plus de 2 000 agriculteurs. Cette aide financière a permis de créer et de maintenir 14 emplois locaux et d'attirer des investissements privés de 4,3 millions de dollars.

La première ministre Kathleen Wynne a récemment dirigé une mission commerciale en Chine à l'issue de laquelle des sociétés chinoises ont fait de nouveaux investissements de près de 1 milliard de dollars, ce qui créera plus de 1 800 emplois dans tout l'Ontario.

Le gouvernement modernise et renforce également le secteur ontarien des services financiers. Nous travaillons avec d'autres territoires de compétence, au pays et dans le monde entier, sur de nouvelles initiatives, comme un centre des échanges en devises chinoises au Canada, en collaboration avec les gouvernements de la Chine, du Canada et de la Colombie-Britannique.

Nous travaillons en collaboration avec les autres provinces et les territoires et avec le gouvernement fédéral pour établir un régime coopératif de réglementation des marchés de capitaux pour améliorer la sécurité du marché des valeurs mobilières. Nous réexaminons les mandats de la Commission des services financiers de l'Ontario et de la Société ontarienne d'assurance-dépôts pour continuer à assurer une forte surveillance dans ce secteur.

Nous avons déjà entamé l'examen du cadre législatif relatif aux caisses populaires et aux *credit unions*, sous la direction de Laura Albanese, députée provinciale et adjointe parlementaire du ministre des Finances.

Le gouvernement entreprend également un examen de la réglementation de la planification financière. Un comité d'experts sera formé pour envisager une réglementation mieux adaptée concernant les conseillers financiers et les planificateurs financiers.

Les industries du tourisme et de la culture en Ontario ne font pas que créer des emplois et favoriser la croissance économique, elles améliorent aussi la qualité de vie des Ontariennes et des Ontariens. Le secteur touristique et culturel se prépare à marquer le 400e anniversaire de la présence francophone en Ontario, qui sera célébré de juin à octobre 2015. Le 25 septembre 2014, le gouvernement a annoncé un financement de 5,9 millions de dollars pour un vaste éventail de manifestations commémoratives marquant cet anniversaire. Des précisions sur les projets touristiques, culturels et éducatifs ainsi que sur les projets qui légueront un héritage seront annoncées dans les semaines et les mois à venir.

Sécuriser la retraite

La province est déterminée à faire en sorte que les Ontariennes et Ontariens puissent mieux profiter de leurs années de retraite grâce à un système de revenu de retraite solide et sûr. Par conséquent, le budget de 2014 proposait de mettre en oeuvre un nouveau régime de retraite provincial obligatoire, le Régime de retraite de la province de l'Ontario (RRPO). Le gouvernement entend mettre sur pied le RRPO en 2017, ce qui coïncidera avec les réductions prévues des cotisations d'assurance-emploi.

Le RRPO fait partie intégrante du plan du gouvernement pour investir dans la population et pour aider les travailleurs de l'Ontario à jouir d'une plus grande sécurité financière à la retraite. Le RRPO vise surtout les personnes qui risquent davantage de ne pas accumuler des épargnes suffisantes, en particulier les travailleurs à revenu moyen qui n'ont pas de régime de retraite de leur employeur, et il devra établir un juste équilibre entre la sécurité du revenu à la retraite et les conséquences sur les entreprises.

L'honorable Mitzie Hunter, députée provinciale et ministre associée des Finances, responsable du RRPO, a entrepris les travaux en vue d'instaurer le régime de retraite en 2017.

Un Ontario fort dans un Canada fort

Lorsque la récession économique mondiale a frappé en 2009, les gouvernements fédéral et ontarien ont collaboré pour atténuer les pires répercussions de la crise. Une telle collaboration est encore indispensable pour assurer la productivité et la prospérité à long terme et pour édifier un Ontario fort dans un Canada fort.

L'Ontario met en oeuvre des mesures importantes pour concrétiser son plan et ériger des assises solides et viables pour les finances de l'Ontario. Il importe que le gouvernement fédéral s'abstienne de toute autre mesure unilatérale qui lèse la population de l'Ontario ainsi que de toute mesure qui menace le plan financier de la province. Le gouvernement fédéral doit traiter l'Ontario de manière équitable et appuyer la croissance économique de la province.

On s'attend à ce que le gouvernement fédéral soit en mesure, dès 2015-2016, de réaliser des excédents de plus en plus importants, de sorte qu'il sera bien placé pour pouvoir investir dans des partenariats avec le gouvernement ontarien sur des questions qui appuieront la création d'emplois et la croissance économique.

L'Ontario exhorte le gouvernement fédéral à réformer le système de paiement de transfert afin de traiter la population ontarienne de manière équitable. En outre, compte tenu du rôle fondamental que joue l'infrastructure dans la croissance économique du Canada, la province demande au gouvernement fédéral de faire des investissements correspondant à ceux de l'Ontario dans la région du Cercle de feu et d'accroître considérablement ses investissements dans l'infrastructure publique.

Une société juste

Le gouvernement est déterminé à édifier un Ontario plus juste et plus sain. À cette fin, il a renforcé sa Stratégie de réduction de la pauvreté qui vise à mettre fin à l'itinérance chronique ainsi qu'à fournir à toute personne les soutiens et les encouragements nécessaires pour lui permettre de trouver un emploi satisfaisant offrant un salaire raisonnable. En donnant aux gens la chance de réaliser leur plein potentiel, on réduit la pauvreté et on stimule l'économie.

Le gouvernement prend des mesures pour aider les travailleurs à faible revenu qui ont du mal à joindre les deux bouts, notamment en rehaussant le salaire minimum qui est désormais de 11 $ l'heure, le taux le plus élevé parmi toutes les provinces.

Nombre de travailleurs ontariens doivent posséder et conduire une voiture pour faire la navette entre la maison et le travail. C'est pourquoi le gouvernement a apporté des réformes visant à combattre la fraude et les abus dans le but de rendre l'assurance-automobile plus abordable pour la population ontarienne.

Grâce à la Stratégie de réduction des coûts et des taux de l'assurance-automobile, les taux ont baissé de plus de 6 % en moyenne entre août 2013 et août 2014.

Conclusion

D'ici le prochain budget en 2015, le gouvernement continuera à réaliser le mandat qui lui a été confié.

Nous continuerons à investir dans les compétences et le talent de la population ontarienne; à construire une infrastructure et des réseaux de transport modernes; à créer un climat d'affaires favorable et dynamique ainsi qu'à sécuriser le revenu de retraite pour toute la population.

Ces priorités gouvernementales et nos efforts résolus à tout faire pour que chaque dollar compte aideront à éliminer le déficit d'ici 2017-2018.

Nous continuerons à offrir à la population de meilleures perspectives d'avenir et une plus grande sécurité, et à faire progresser l'Ontario, tout en éliminant le déficit d'une façon responsable et équilibrée.

Chapitre I

Des perspectives d'avenir garantes de notre réussite

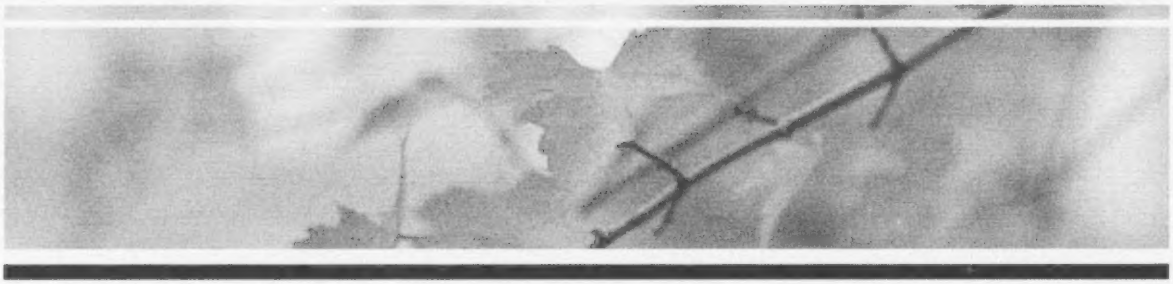

Section A : Faire que chaque dollar compte

Un plan équilibré vers l'équilibre budgétaire

Le gouvernement est résolu à équilibrer le budget d'ici 2017-2018, et ce, d'une manière qui est à la fois équitable et responsable sur le plan financier.

La province continuera à investir dans les compétences et le talent de la population ontarienne; à construire une infrastructure et des réseaux de transport modernes; à créer un environnement favorable et dynamique pour les affaires ainsi qu'à sécuriser le revenu de retraite pour l'ensemble de la population. Cela favorisera la croissance économique, protégera les revenus et créera des emplois. Le gouvernement continuera aussi à gérer les dépenses de façon responsable. Pendant les exercices allant de 2013-2014 jusqu'à l'équilibre budgétaire en 2017-2018, les charges de programmes devraient augmenter en moyenne à un rythme de 0,8 % par année.

Les priorités établies par le gouvernement, conjuguées aux mesures prises par celui-ci pour s'assurer que chaque dollar est dépensé judicieusement, contribueront à éliminer le déficit et à améliorer la viabilité financière de la province.

Si la conjoncture économique mondiale est toujours difficile, il semble néanmoins que l'expansion économique de l'Ontario s'accélère en 2014, à la suite d'une période de faible croissance en 2013. Toutefois, au cas où les conditions économiques entraîneraient un recul plus prononcé des perspectives de revenus par rapport aux prévisions du budget de 2014, le gouvernement envisagera d'autres outils, au besoin, pour atteindre l'équilibre budgétaire d'ici 2017-2018. Le gouvernement prendrait de telles mesures tout en continuant à effectuer des investissements cruciaux dans les programmes et services sur lesquels compte la population ontarienne, tels que la santé et l'éducation.

GRAPHIQUE 1.1 Plan de l'Ontario visant à éliminer le déficit

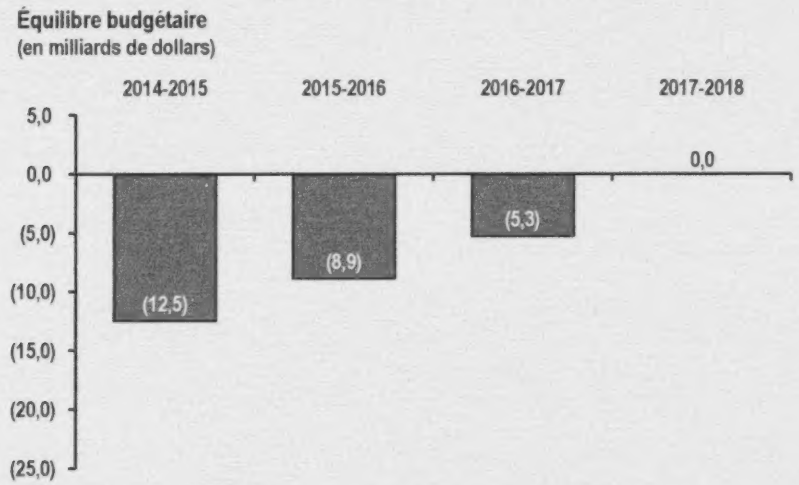

Source : ministère des Finances de l'Ontario

Le plan de l'Ontario visant à éliminer le déficit

Le plan de l'Ontario visant à éliminer le déficit s'appuie sur les succès remportés antérieurement par la province. Pour la cinquième année de suite, le gouvernement a dépassé les objectifs de diminution du déficit qu'il avait établis après la récession mondiale de 2008-2009. L'Ontario est l'une des seules administrations au Canada à avoir atteint ce degré de réussite. Ayant surpassé ses objectifs financiers, la province affiche un déficit accumulé de 25 milliards de dollars inférieur à ce qu'il aurait été autrement.

GRAPHIQUE 1.2 Résultats de l'Ontario par rapport aux objectifs de diminution du déficit

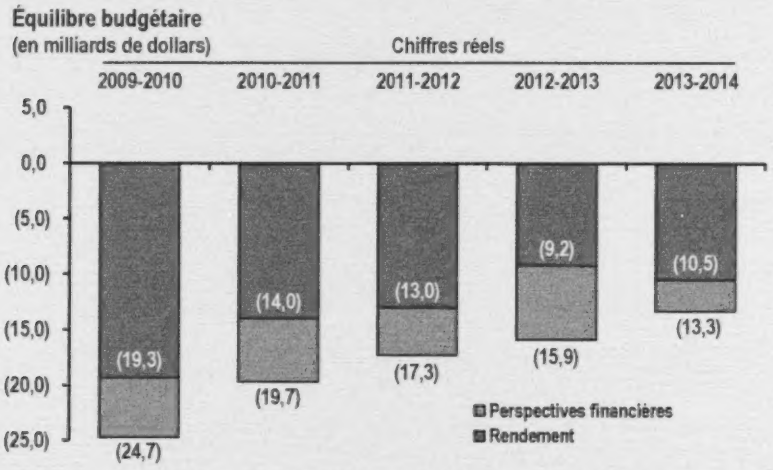

Nota : Les prévisions pour la période allant de 2010-2011 à 2013-2014 reposent sur le budget de 2010. La projection de 2009-2010 provient du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2009*.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

La province a dépassé ses objectifs budgétaires même si les perspectives de revenus ont diminué depuis la publication du budget de 2010. Ce résultat positif a été atteint grâce aux mesures prises par le gouvernement pour gérer la hausse des dépenses de programmes. En fait, l'Ontario compte parmi les provinces du Canada où les dépenses de programmes par habitant sont systématiquement les plus faibles.

L'Ontario a réussi à afficher ces résultats record par rapport à ses objectifs de réduction du déficit malgré le déséquilibre fiscal vertical entre les provinces et le gouvernement fédéral. Le directeur parlementaire du budget fédéral et le Conference Board du Canada confirment que si le gouvernement fédéral devrait être en mesure de réaliser des excédents toujours plus importants à l'avenir, il sera toujours plus difficile pour l'ensemble des provinces et des territoires d'atteindre l'équilibre budgétaire tout en assurant la prestation de programmes et de services essentiels pour la population canadienne. En dépit des décisions unilatérales prises récemment par le gouvernement fédéral et qui ont eu des répercussions défavorables pour la population ontarienne, l'Ontario met en oeuvre des mesures importantes pour concrétiser son plan et ériger des assises solides et viables pour les finances de l'Ontario.

La croissance annuelle des dépenses de programmes de l'Ontario s'est maintenue à 1,2 %, en moyenne, entre 2010-2011 et 2013-2014. Grâce à la gestion responsable des dépenses liées aux programmes, les charges de programmes représentaient 16,6 % du produit intérieur brut (PIB) en 2013-2014, soit un niveau inférieur à celui de 17,9 % atteint en 2009-2010. Ce résultat s'explique par la mise en place de mesures disciplinées qui sont destinées à cerner des gains d'efficience sur le plan de la prestation de services publics, tout en effectuant les investissements cruciaux dans les programmes et les services sur lesquels compte la population, tels que la santé et l'éducation. En fait, les prévisions relatives aux charges de programmes demeurent essentiellement inchangées en 2014-2015 par rapport aux chiffres du budget de 2014.

Pour équilibrer le budget d'ici 2017-2018, il incombe d'adopter une démarche réfléchie pour prendre des décisions difficiles. Les mesures que le gouvernement prend pour exécuter son plan visant à équilibrer le budget sont les suivantes :

- examiner, renouveler et réorganiser les programmes;
- gérer les coûts de la rémunération;
- faire en sorte que chacun paie sa juste part d'impôts;
- dégager la valeur des biens provinciaux.

Progrès des mesures visant à éliminer le déficit

Poursuivre l'examen, le renouvellement et la réorganisation des programmes

Pour atteindre l'équilibre budgétaire et améliorer les résultats pour la population ontarienne, le gouvernement doit modifier la façon dont il fonctionne. Une des façons pour la province d'opérer un changement passe par l'examen, le renouvellement et la réorganisation des programmes, soit une approche totalement neuve pour la planification et la budgétisation pluriannuelles.

Le processus d'examen, de renouvellement et de réorganisation des programmes s'articule autour de plusieurs principes, dont les suivants : examiner de quelle façon chaque dollar est dépensé à l'échelle du gouvernement, recourir à des données probantes pour faire de meilleurs choix et améliorer les résultats, collaborer avec tous les secteurs du gouvernement pour assurer une prestation optimale des services au client, adopter une approche pluriannuelle pour déterminer les occasions de réorganiser les programmes et de réaliser des économies.

On procédera à l'examen attentif de chaque programme du gouvernement selon quatre perspectives :

- l'utilité du programme pour concrétiser les priorités du gouvernement;
- l'efficacité du programme à atteindre les résultats voulus;
- l'efficience du programme à convertir les ressources en résultats;
- la viabilité du programme à long terme.

On déterminera les occasions d'examen, de renouvellement et de réorganisation des programmes afin d'améliorer les services et les résultats en se basant sur des éléments mesurables, pour faire en sorte qu'un financement soutenu soit dirigé vers des initiatives qui fonctionnent. Parallèlement, le gouvernement devra se résoudre à des choix difficiles à l'égard de services qui ne donnent pas de résultats, n'ont aucun lien avec les objectifs prioritaires du gouvernement ou ne servent plus l'intérêt public.

En plus d'améliorer les résultats pour la population ontarienne, le gouvernement atteindra sa cible d'économies découlant de l'examen annuel des dépenses de programmes annoncée dans le budget de 2014, soit 250 millions de dollars pour 2014-2015 et 500 millions de dollars pour chacun des deux exercices suivants.

Constitué par la présidente du Conseil du Trésor, le sous-comité du Conseil du Trésor pour l'examen, le renouvellement et la réorganisation des programmes a pour mission de veiller à ce que tout le gouvernement oeuvre de concert vers un objectif commun.

Un groupe d'experts sera mis sur pied dans le but de dispenser des conseils à la présidente du Conseil du Trésor lorsque le gouvernement entreprendra le processus d'examen, de renouvellement et de réorganisation des programmes. Le groupe réunira des spécialistes oeuvrant, entre autres, dans les secteurs public, privé et parapublic et ayant déjà dirigé des stratégies de changement organisationnel. La présidente du Conseil du Trésor invitera aussi les membres du personnel du gouvernement de l'Ontario et la population à proposer leurs idées de réorganisation et d'économies.

Les activités menées dans le cadre de l'examen, du renouvellement et de la réorganisation des programmes miseront sur les mesures déjà en cours pour réorganiser et moderniser les programmes et les services du gouvernement, dont voici des exemples :

- l'exécution des recommandations de la Commission de réforme des services publics de l'Ontario;
- la mise en oeuvre du Plan d'action en matière de soins de santé;
- l'atténuation ciblée des tarifs d'électricité.

Donner suite aux recommandations de la Commission de réforme des services publics de l'Ontario

Le gouvernement continue de mettre en oeuvre les recommandations de la Commission de réforme des services publics de l'Ontario : plus de 80 % d'entre elles font l'objet de mesures. Par ailleurs, la province a réussi à limiter à 1,2 % la croissance annuelle moyenne des charges de programmes au cours des trois derniers exercices. Ce résultat est bien plus favorable que la croissance de 3,5 % prévue par la Commission si le gouvernement ne passait pas à l'action et est aussi compatible avec le taux de croissance conseillé d'environ 1 %.

Dans le cadre de l'examen, du renouvellement et de la réorganisation des programmes, le gouvernement continuera à analyser les recommandations de la Commission qui présentent des occasions d'améliorer les services et de réaliser des économies, puis fera un rapport sur les progrès accomplis.

Mettre en oeuvre le Plan d'action en matière de soins de santé

Depuis l'annonce du Plan d'action de l'Ontario en matière de soins de santé en 2012, le gouvernement a réalisé d'importants progrès au chapitre de la prestation des services de santé, tout en réduisant le rythme de croissance des dépenses de santé qui se chiffrait à environ 6 % en moyenne par année depuis 2003-2004. Les initiatives de réorganisation dans le cadre du Plan d'action ont contribué à ralentir le rythme de croissance des dépenses de santé pour le ramener à 2,5 % en moyenne au cours des deux derniers exercices. Grâce à des investissements ciblés et à la poursuite de la mise en oeuvre du Plan d'action, le gouvernement améliore l'accès à des soins de grande qualité et crée un système de santé plus viable.

Assurer l'atténuation ciblée des tarifs d'électricité

La Prestation ontarienne pour l'énergie propre prend fin le 31 décembre 2015. Dans le but d'aider les Ontariennes et Ontariens à faible revenu à assumer les coûts de l'électricité, le ministre de l'Énergie a demandé à la Commission de l'énergie de l'Ontario de concevoir des options relativement au Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2016. En mettant fin à la Prestation, le gouvernement économisera approximativement 1 milliard de dollars par année par rapport au montant affecté actuellement au programme. Par ailleurs, le gouvernement va de l'avant pour enlever le coût de la redevance de liquidation de la dette de la facture d'électricité des consommateurs résidentiels après le 31 décembre 2015. Cette mesure permettra à un consommateur résidentiel moyen d'économiser environ 70 $ par année. En outre, le gouvernement élargit l'Initiative d'économies d'énergie en milieu industriel et a créé un nouveau volet dans le cadre du Programme des tarifs préférentiels d'électricité pour le secteur industriel afin d'aider les grandes entreprises à assumer leurs coûts d'électricité.

Gérer les coûts liés à la rémunération

Le gouvernement adopte une démarche uniforme, équitable et fondée sur des principes pour gérer les coûts liés à la rémunération de la fonction publique de l'Ontario (FPO) et du secteur parapublic, tout en veillant à ce que les niveaux de services répondent aux besoins de la population.

Le budget de 2013 indiquait que « tous les partenaires du secteur public devront continuer de travailler ensemble pour gérer efficacement les futurs coûts de rémunération dans le contexte du cadre financier existant de l'Ontario, qui ne prévoit pas de fonds au titre de l'augmentation progressive de la rémunération dans les nouvelles conventions collectives ».

Tel que le confirmait le budget de 2014, « toute augmentation modeste de traitement qui est le résultat de négociations doit être absorbée par les employeurs dans les limites de l'enveloppe budgétaire et du plan financier de l'Ontario en vigueur, et ce, au moyen de gains d'efficience et de productivité ou par d'autres mesures compensatoires, afin que les niveaux de services continuent à satisfaire les besoins de la population ».

Plus de la moitié des charges relatives aux programmes du gouvernement est affectée aux salaires et aux avantages sociaux.

Les partenaires du secteur parapublic doivent travailler de concert pour gérer les coûts liés à la rémunération et maîtriser les dépenses, tout en protégeant les services publics sur lesquels la population compte et en contribuant à l'atteinte de l'équilibre budgétaire en Ontario.

Conventions collectives de la fonction publique de l'Ontario

Une convention collective a été conclue avec l'Association des employées et employés gestionnaires, administratifs et professionnels de la Couronne de l'Ontario (AEEGAPCO) et a été ratifiée par les deux parties le 28 août 2014.

L'entente conclue avec l'AEEGAPCO prévoit un gel des salaires de deux ans suivi d'une hausse salariale de 1,4 % la troisième et la quatrième année. Cette nouvelle convention collective entre en vigueur au terme d'une entente de deux ans qui ne comportait aucune hausse des salaires en 2012 ni en 2013 – soit, au total, quatre années consécutives sans augmentation.

L'entente est compatible avec le plan financier présenté par le gouvernement, qui ne prévoit pas de fonds supplémentaires pour les hausses de la rémunération. Le coût des augmentations salariales en 2016 et en 2017 est compensé sur la période de quatre ans par des modifications apportées aux prestations des employés, ce qui en fait une convention à taux nul d'augmentation nette. Une de ces modifications concerne l'élimination de la prime de départ, qui contribuera à réduire les coûts futurs et à réaliser, cette année, des économies pour les contribuables d'approximativement 55 millions de dollars.

Le gouvernement respecte le processus de négociation collective et apprécie le travail des employées et des employés de la fonction publique de l'Ontario. Le gouvernement se réjouit à l'idée de poursuivre le travail entrepris avec ses partenaires agents négociateurs dans le but de conclure des ententes qui sont équitables et justes pour les fonctionnaires et pour la population ontarienne dans le contexte financier et économique actuel.

Modification du droit aux prestations

Dans le cadre de l'examen des dépenses de 2013-2014, le gouvernement a instauré des changements en vue d'aligner les prestations versées après la retraite dans la fonction publique sur celles qui ont cours dans le secteur privé et dans d'autres territoires de compétence, ce qui devrait entraîner des économies de plus de 1,4 milliard de dollars pour le gouvernement d'ici 2017-2018.

Réforme de la rémunération des cadres du secteur parapublic

Le gouvernement continue de prendre des mesures pour limiter les coûts liés à la rémunération des cadres du secteur parapublic et s'appuie sur le travail déjà accompli à cet égard.

En 2014, l'Ontario a présenté le projet de loi 8, *Loi de 2014 sur la responsabilisation et la transparence du secteur public et des députés*, dont l'annexe 1 est la *Loi de 2014 sur la rémunération des cadres du secteur parapublic*.

Une fois adoptée, le cas échéant, la loi permettrait au gouvernement d'adopter une approche à long terme fondée sur des principes pour réformer la rémunération des cadres. Elle s'appliquerait aux cadres désignés des hôpitaux, des sociétés d'accès aux soins communautaires, des conseils scolaires, des collèges, des universités et des entités du secteur de l'électricité.

La loi proposée autoriserait le gouvernement à établir une directive pour la collecte de renseignements sur la rémunération, dont les traitements, les échelles de traitement, la rémunération conditionnelle et les avantages. Elle autoriserait également l'établissement de cadres de rémunération qui pourraient limiter, et même plafonner, tous les éléments de la rémunération.

La loi permettrait l'audit de dossiers pertinents chez un employeur désigné et pourrait exiger que l'employeur rembourse tout montant versé à un cadre désigné qui dépasse le montant prévu dans le cadre de rémunération.

En outre, le 29 octobre 2014, la présidente du Conseil du Trésor a annoncé que le gouvernement prévoit déposer des amendements au projet de loi pour étendre l'application des pouvoirs du gouvernement concernant la rémunération des cadres à 64 organismes supplémentaires du secteur parapublic.

Faire en sorte que chacun paie sa juste part d'impôts

L'Ontario a créé un régime fiscal concurrentiel et juste qui appuie le financement de services publics cruciaux pour la population ontarienne. Lorsque certaines entreprises ne paient pas leur juste part des taxes et impôts, cela met en péril la viabilité d'entreprises légitimes et les désavantage par rapport à leurs concurrents. Les entreprises qui ne paient pas leur juste part des taxes et impôts font souvent fi d'autres règles, notamment celles qui concernent la protection des employés ou la fiabilité et la sécurité des produits et des services. C'est pourquoi il est important que l'Ontario assure des conditions équitables pour les entreprises et exige que tous les contribuables respectent les règles.

Le gouvernement a pris des mesures concrètes qui visent les situations où des contribuables s'efforcent délibérément d'éviter de payer leur juste part d'impôts ou de s'y soustraire. S'appuyant sur les recommandations de la Commission de réforme des services publics de l'Ontario, le gouvernement a déployé des efforts en 2013-2014 pour améliorer l'intégrité du régime fiscal qui ont généré des revenus supplémentaires de plus de 380 millions de dollars. Récemment, l'Ontario :

- a amélioré ses activités d'observation fiscale (p. ex. audit) pour s'attaquer à l'économie souterraine et à l'évitement fiscal des entreprises en Ontario grâce à une entente pluriannuelle avec l'Agence du revenu du Canada. Pendant les quatre années au cours desquelles l'entente sera en vigueur, on s'attend à ce que quelque 700 millions de dollars de revenus fiscaux supplémentaires soient générés;
- a lancé l'initiative d'observation fiscale pour l'adjudication des contrats pour veiller à ce que les entreprises qui souhaitent faire affaire avec le gouvernement de l'Ontario démontrent qu'elles se sont acquittées de leurs obligations fiscales avant d'obtenir un contrat du gouvernement;
- a amélioré les mesures d'application de la *Loi de la taxe sur le tabac* notamment en prévoyant l'augmentation des amendes et la saisie des véhicules pour les contrevenants.

S'appuyant sur ces progrès, l'Ontario est déterminé à prendre de nouvelles mesures pour assurer un régime d'administration fiscale efficace qui s'attaque à l'économie souterraine, à l'évitement fiscal des entreprises et au tabac de contrebande.

Économie souterraine

Dans un contexte fiscal, on entend par économie souterraine le fait d'omettre délibérément de déclarer des revenus, ou d'en déclarer un montant moindre, dans le but d'éviter de payer les impôts requis par la loi. C'est un problème auquel toutes les administrations de la planète font face, et l'Ontario n'y fait pas exception. Il est à l'origine d'importantes pertes de revenus pour le gouvernement et met en péril la viabilité d'entreprises légitimes étant donné que les règles du jeu ne sont plus équitables.

Déterminé à affronter ce défi, l'Ontario met en oeuvre des mesures concrètes, dont voici des exemples :

- La province lancera des initiatives pilotes pour mieux coordonner et renforcer les activités d'application de la loi dans les secteurs à risque élevé. L'accent sera mis sur les mesures visant à renforcer la protection des consommateurs, à accroître la sécurité des travailleurs et à freiner les pertes fiscales.

- Faisant fond sur son initiative d'observation fiscale pour l'adjudication des contrats lancée en février 2014, le gouvernement élaborera un plan visant à étendre l'audit fiscal à l'aide financière fournie par le gouvernement ainsi qu'aux mesures d'approvisionnement dans le secteur parapublic et les sociétés de la Couronne.
- Il examine de nouvelles méthodes d'échange de renseignements entre les ministères, les organismes gouvernementaux et les territoires de compétence pour renforcer sa capacité à détecter l'économie souterraine et à en atténuer la prévalence.

Laura Albanese, adjointe parlementaire au ministre des Finances, surveillera les progrès du gouvernement au regard de ces initiatives et en rendra compte.

L'Ontario a aussi besoin d'un partenaire fédéral solide pour lutter contre l'évasion fiscale dont la pratique est répandue et très évoluée sur le plan technologique. Le gouvernement demande depuis plusieurs années que le gouvernement fédéral mette en oeuvre une stratégie nationale et un plan d'action pour s'attaquer à l'économie souterraine. Il est impératif qu'une stratégie et un plan d'action clairs soient adoptés à l'échelle nationale pour faire en sorte que les efforts en matière d'observation soient coordonnés efficacement avec les provinces.

Évitement fiscal des entreprises

L'Ontario, de concert avec le gouvernement du Canada, a pris des mesures importantes pour mieux s'attaquer à l'évitement fiscal des entreprises.

Plus récemment, la *Loi de 2007 sur les impôts* a été modifiée afin d'accroître la surveillance des opérations d'évitement fiscal abusives. Les nouvelles règles de divulgation issues de ces modifications sont semblables à celles instaurées par le gouvernement fédéral et le Québec, et permettent à l'Ontario de s'attaquer plus efficacement aux pratiques les plus flagrantes.

L'Ontario est déterminé à continuer d'adopter des pratiques exemplaires pour s'assurer que les entreprises paient leur juste part des impôts et n'ont pas recours à des stratagèmes de planification fiscale qui minent l'objet des lois fiscales de la province. Le gouvernement surveille donc le projet relatif à l'érosion de la base d'imposition et au transfert de bénéfices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

L'Ontario continuera de travailler avec le gouvernement fédéral pour établir et adopter de nouvelles mesures visant à freiner les opérations d'évitement fiscal abusives.

Tabac de contrebande

Le faible prix du tabac de contrebande mine l'intégrité de la *Loi de la taxe sur le tabac* et de la stratégie Ontario sans fumée. Le gouvernement est déterminé à s'attaquer à ce problème et prendra d'importantes initiatives à cette fin.

Il a l'intention d'établir en Ontario un mécanisme de surveillance du tabac naturel en feuilles qui entrera en vigueur le 1er janvier 2015. À cette fin, un projet de règlement a été affiché dans le Registre de la réglementation du 2 septembre au 31 octobre 2014 pour solliciter avis et suggestions. Le gouvernement tiendra compte de ces observations au moment de mettre au point le règlement.

Cette initiative cruciale contribuera à entraver l'acheminement du tabac naturel en feuilles vers les fabricants des produits du tabac de contrebande et à répondre à certaines des préoccupations soulevées par les organismes d'application de la loi.

Partenariat avec les Premières Nations

L'Ontario respecte la valeur cérémoniale du tabac et son importance pour le développement économique dans les communautés des Premières Nations. Le gouvernement reconnaît cet état de fait alors qu'il s'emploie à bâtir un partenariat solide et durable avec les Premières Nations.

À cet égard, les progrès se poursuivent dans le cadre de deux projets pilotes avec la Première Nation des Chippawas de la Thames et le Conseil des Mohawks d'Akwesasne visant à conclure des ententes sur la réglementation du tabac au sein des réserves et sur le partage des revenus.

L'Ontario amorcera aussi, au début de 2015, un examen officiel du système d'attribution de cigarettes aux Premières Nations. Dans le cadre de cet examen, le gouvernement nommera un facilitateur qui travaillera avec les communautés des Premières Nations et d'autres intervenants de la province, comme les experts de l'industrie et de la santé publique. Il écoutera les points de vue des intervenants, cernera les problèmes du système actuel et fera des recommandations pour améliorer et moderniser le système d'allocation.

Dégager la valeur des biens provinciaux

Le gouvernement continue d'explorer les possibilités en vue de dégager la valeur économique de ses actifs, notamment ses parts dans General Motors, un portefeuille immobilier d'envergure qui comprend le terrain où est situé le siège social de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO), l'immeuble abritant le siège social d'Ontario Power Generation (OPG) ainsi que les terrains de Seaton et de Lakeview, de même que les actifs faisant l'objet d'un examen par le Conseil consultatif de la première ministre pour la gestion des biens provinciaux, à savoir la LCBO, OPG et Hydro One.

Les revenus nets tirés de la vente des actifs admissibles contribueront à bâtir une nouvelle génération d'infrastructures publiques permettant d'accroître la compétitivité à long terme de la province et le bien-être de tous les Ontariens et Ontariennes.

Conseil consultatif de la première ministre pour la gestion des biens provinciaux

En avril 2014, le gouvernement a mis sur pied le Conseil consultatif de la première ministre pour la gestion des biens provinciaux. Ce conseil est chargé de faire des recommandations équilibrées et transparentes au moment où le gouvernement prend des mesures pour maximiser la valeur des principaux actifs provinciaux, obtenir un meilleur rendement et investir dans la nouvelle infrastructure de transport et de transport en commun afin de développer l'économie, de stimuler la productivité, d'accroître la compétitivité et de créer des emplois pour les Ontariennes et Ontariens.

« Nous avons demandé au Conseil de trouver des moyens d'améliorer le service à la clientèle, d'accroître l'efficience et de profiter de la pleine valeur d'Hydro One, d'Ontario Power Generation (OPG) et de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO), qui inclut d'autres aspects des activités de vente au détail d'alcool en Ontario. Ces actifs sont importants pour la population de l'Ontario. Ils aident à financer les services essentiels que sont les soins de santé et l'éducation. Et ils doivent continuer à le faire pour les prochaines décennies. »

Kathleen Wynne, première ministre, 17 octobre 2014.

Les travaux du Conseil étaient guidés par trois grands principes :

- l'intérêt public demeure le but ultime et doit être protégé;
- les décisions doivent viser à optimiser la valeur pour la population ontarienne;
- le processus décisionnel doit demeurer transparent et professionnel, et il doit être attesté par un tiers impartial.

Dans un discours prononcé le 17 octobre, le président du Conseil consultatif, Ed Clark, a présenté les premières conclusions du Conseil sur les moyens que la province peut prendre pour maximiser la valeur de ces entreprises publiques fondamentales. Le Conseil a présenté son premier rapport en novembre. Il est d'accord avec la stratégie globale du gouvernement qui consiste à envisager de céder ses actifs non essentiels à condition que cette mesure soit dans l'intérêt public. En allégeant son portefeuille d'actifs, le gouvernement dégagera des fonds qu'il pourra investir dans l'infrastructure, ce qui se traduirait pour la province par d'importants avantages socioéconomiques qui n'augmenteraient pas le niveau global de la dette ni le déficit de l'Ontario.

En ce qui concerne OPG, Hydro One et la LCBO, le Conseil est d'avis que le gouvernement devrait demeurer propriétaire de ces entreprises publiques fondamentales. Par ailleurs, il a trouvé que ces entreprises pourraient améliorer considérablement leur rendement et que la province pourrait diluer sa participation dans certains actifs non essentiels où cette participation n'est pas indispensable. Génératrices de meilleurs résultats pour les Ontariennes et les Ontariens, ces mesures assureront la pérennité des actifs, favorisant la croissance plus rapide de l'Ontario, la création d'emplois et la hausse de la productivité.

Boissons alcooliques : Le Conseil a examiné les trois quasi-monopoles qui dominent le système de vente d'alcool de l'Ontario : la LCBO, le Beer Store (propriété privée) et les points de vente hors des établissements vinicoles.

Il a conclu que la LCBO n'utilise pas suffisamment son pouvoir d'achat pour diminuer les coûts et a recommandé d'établir graduellement une nouvelle stratégie d'établissement des prix pour obtenir de marges de profit négociées qui seraient plus avantageuses pour la population de l'Ontario grâce à des dividendes supérieurs pour la province. Le Conseil a également recommandé que la LCBO améliore l'expérience pour les clients en mettant l'accent sur les nouvelles formules pour les points de vente et en créant un marché en ligne pour offrir un plus grand choix de produits aux consommateurs.

Le Conseil a constaté que les Ontariennes et les Ontariens et les brasseurs profitent du quasi-monopole à faible coût du Beer Store mais que les Ontariennes et Ontariens méritent leur juste part des bénéfices générés par les producteurs de bière. Il a aussi recommandé que des changements soient apportés pour accroître la transparence et faire en sorte que tous les producteurs, y compris les brasseries artisanales, soient traités équitablement par le Beer Store. En outre, le Conseil s'est dit d'avis que les magasins de la LCBO devraient aussi vendre de la bière en caisses de 12.

Les points de vente hors des établissements vinicoles sont de plus petits quasi-monopoles qui appartiennent à six producteurs, et les magasins sont protégés par droits acquis en vertu d'ententes commerciales internationales. Le Conseil a proposé, d'une part, d'inciter les propriétaires à viser un régime fiscal plus équitable pour qu'à nouveau les Ontariennes et Ontariens obtiennent leur juste part des profits réalisés grâce à ce quasi-monopole et, d'autre part, de trouver les moyens de permettre aux producteurs canadiens d'implanter des points de vente ou d'avoir accès à de nouveaux points de vente privés, et ce, en conformité avec les ententes commerciales internationales.

OPG : Ontario Power Generation a deux entreprises distinctes : une entreprise nucléaire complexe et une entreprise plus stable de production d'hydroélectricité et d'électricité thermique. Le Conseil a recommandé qu'OPG veille particulièrement à ce que le projet de remise en état de la centrale nucléaire de Darlington soit exécuté en toute sécurité, dans le respect des budgets et des délais. Il a conclu qu'OPG devrait envisager, à l'avenir, de créer une structure interne constituée de deux entités distinctes, chacune axée sur ses propres activités spécifiques, l'une sur le nucléaire et l'autre sur le non nucléaire. Le Conseil a aussi proposé que le gouvernement envisage de renforcer l'expérience en matière de gestion de projet chez les membres du conseil d'OPG en vue d'appuyer la remise en état de la centrale de Darlington.

Hydro One : Les services de transport et de distribution d'Hydro One sont importants pour le réseau d'électricité de la province. Le Conseil a constaté qu'Hydro One devrait chercher à faire des économies dans son fonctionnement et faire des services de transport son secteur d'activité principal, séparant son service de distribution de l'électricité qui est actuellement intégré dans Hydro One Networks. Le Conseil a également recommandé de mobiliser des capitaux du secteur privé pour faciliter la fusion des entreprises de distribution locales et faire en sorte que la province dilue sa participation dans le secteur de la distribution dans Hydro One Networks et Hydro One Brampton.

« La province doit intervenir maintenant pour agir en tant que catalyseur et, à long terme, réaliser des économies. Les deux entités qui sont essentielles pour venir à bout de cette impasse sont Hydro One Brampton et les activités de distribution d'Hydro One Networks. Nous proposons de les utiliser toutes les deux pour stimuler la consolidation du secteur et non la forcer. La consolidation favorisera les gains d'efficacité en réduisant les coûts ce qui réduira les tarifs d'électricité par rapport à ce qu'ils auraient été. Elle améliorera également l'adaptabilité du système et créera des sociétés qui peuvent prendre de l'expansion et créer des emplois. »

Ed Clark, 17 octobre 2014.

Les conclusions initiales du Conseil consultatif font également état de pratiques de rémunération totale qui pourraient être améliorées dans ces entreprises publiques fondamentales. Comme l'indique le Conseil, des solutions durables et atteintes d'un commun accord profitent à tous. Le Conseil a déclaré, qu'à son avis, il est très important de suivre la bonne méthodologie, d'avoir des discussions approfondies sur les solutions éventuelles et de les comprendre.

Le gouvernement souscrit aux conclusions initiales du Conseil et lui demande de passer à la deuxième phase de son examen, au cours de laquelle il élargira son engagement envers un processus transparent fondé sur la collaboration et consolidera les relations qu'il a établies avec toutes les parties. Ainsi, le Conseil se rapprochera de son but de trouver des terrains d'entente avec les parties concernées.

Le ministère des Finances et la LCBO collaboreront avec le Conseil en vue de l'élaboration d'un système de majorations négociées des prix pour remplacer la structure actuelle de marge fixe et optimiser les offres de ses fournisseurs pour le compte de la population ontarienne. Ces parties s'attacheront aussi à imaginer d'autres formules pour les points de vente afin qu'ils soient plus conviviaux pour les clients.

Le Conseil représentera les intérêts de la Couronne dans le cadre de ses pourparlers avec les responsables du Beer Store et les exploitants brasseurs. Ces discussions consisteront à déterminer les moyens par lesquels optimiser les offres pour le compte de la population ontarienne tout en protégeant les intérêts des consommateurs. Le Conseil examinera aussi les moyens de créer des occasions de croissance et des débouchés au détail pour les brasseries artisanales.

Parallèlement, le Conseil représentera les intérêts de la Couronne dans le cadre de ses discussions avec les représentants de l'industrie du vin et les exploitants de points de vente hors des établissements vinicoles afin d'établir les moyens d'optimiser les offres des points de vente pour le compte de la population ontarienne et d'examiner les moyens de créer des possibilités supplémentaires de croissance ainsi que des débouchés au détail pour d'autres petits établissements vinicoles.

Dans son travail, le Conseil sera guidé par les conseils du gouvernement et de spécialistes externes. Le Conseil cherchera particulièrement à faire respecter la mission de responsabilité sociale qui accompagne la vente de boissons alcooliques. Par ailleurs, le Conseil travaillera avec le ministère des Finances et le ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure pour veiller à ce que toutes les recommandations soient conformes aux obligations auxquelles la province est assujettie en vertu de diverses ententes et lois commerciales.

Dans le cadre de cette deuxième phase, le Conseil travaillera à l'élaboration d'un plan de mise en oeuvre portant sur les activités de distribution d'Hydro One, et notamment Hydro One Brampton.

Le Conseil examinera aussi certaines des options suivantes :

- Envisager des possibilités de vente ou de fusion qui permettraient à la province de diluer ou de réduire sa participation dans Hydro One Brampton ainsi que ses activités de distribution actuellement assurées par Hydro One Networks.
- Faire des apports de capitaux privés pour stimuler la réalisation de consolidations génératrices d'économies d'échelle.
- Faciliter les gains d'efficience avec des entreprises locales de distribution qui sont avantageuses pour les consommateurs tout en permettant à la province d'optimiser ses ressources sur le plan financier.

Pour ce qui concerne la séparation entre les activités de base relatives au transport et le segment distribution qui relève actuellement d'Hydro One Networks, le plan de mise en oeuvre tiendrait compte des répercussions liées à la transition ainsi que des coûts qu'occasionnerait la séparation entre les activités de distribution et de transport, et ce, dans le but d'optimiser, au profit de la province, les ressources financières des actifs liés aux activités de distribution d'Hydro One et de maintenir la valeur des actifs de transport d'Hydro One.

Le Conseil travaillera aussi de façon constructive avec ses partenaires au sein des trois entreprises publiques pour veiller à ce que les ententes et les conditions d'emploi soient durables, équitables pour toutes les parties et qu'elles prennent en compte les recommandations présentées dans des rapports antérieurs.

Le Conseil travaillera avec les ministères des Finances et de l'Énergie ainsi qu'avec d'autres ministères concernés pour tenir le gouvernement au courant des progrès réalisés. Ses activités et recommandations serviront à la planification budgétaire de 2015.

Optimiser la valeur du portefeuille immobilier de la province

Le gouvernement a enclenché le processus de vente du siège social de la LCBO et du terrain où il se trouve en publiant une demande de propositions le 4 septembre 2014, et s'attend à ce que la transaction soit conclue en 2015. Cette vente optimisera les ressources pour les Ontariennes et Ontariens.

Le gouvernement fait également preuve de la diligence voulue et examine les possibilités de concrétiser son projet de vendre le siège social d'OPG. D'autres actifs immobiliers continuent d'être revitalisés comme le bien foncier de l'ancienne centrale électrique Lakeview, dans le quartier sud-est de Mississauga, et les terrains Seaton à Pickering.

Les revenus nets tirés du dessaisissement d'éléments d'actif admissibles permettront à la province de financer le Fonds Trillium, qui investira dans l'infrastructure, notamment dans les routes, les ponts et les réseaux de transport en commun, ce qui contribuerait à stimuler l'économie, à améliorer la compétitivité et la productivité ainsi qu'à créer des emplois pour les Ontariennes et Ontariens.

Section B : Investir dans les talents et les compétences des gens

Une main-d'oeuvre hautement qualifiée constitue l'un des plus grands atouts concurrentiels de l'Ontario

Les talents et les compétences des Ontariennes et des Ontariens constituent l'un des plus grands atouts de la province. En investissant dans sa population aujourd'hui, l'Ontario continue de renforcer sa capacité de répondre aux demandes de l'économie en évolution et d'encourager sa main-d'oeuvre hautement qualifiée et adaptable. Les investissements dans l'acquisition de compétences stimuleront l'économie et l'innovation, et favoriseront la prospérité pour toute la population de l'Ontario.

La province met l'accent sur son plus grand atout en renforçant son système d'éducation de calibre international, par l'entremise de l'initiative *Atteindre l'excellence*, une nouvelle vision qui fera progresser l'éducation publique en Ontario. Le gouvernement s'associe aussi à des intervenants pour établir des programmes novateurs qui appuient les familles et les jeunes de l'Ontario, mise sur son réseau de services d'emploi et de formation professionnelle en vue de maximiser la participation au marché du travail, et investit dans le maintien en poste et le recrutement de professionnels hautement qualifiés pour dispenser des soins à certaines des personnes les vulnérables de notre société.

Voici certaines des initiatives mises sur pied récemment par l'Ontario :

- parachèvement de la mise en oeuvre progressive du programme de maternelle et de jardin d'enfants à plein temps et investissement dans la modernisation des services de garde d'enfants afin que chaque enfant ait le meilleur départ possible dans la vie;
- programme de réduction de 30 % des frais de scolarité en Ontario, qui a aidé plus de 230 000 étudiants à entreprendre des études collégiales ou universitaires l'année dernière;
- élargissement de la portée de la Stratégie ontarienne d'emploi pour les jeunes afin de donner à plus de jeunes la possibilité d'accéder au marché du travail. Cette stratégie est en voie de créer 30 000 possibilités d'emploi, dont plus de 23 000 stages jusqu'à présent grâce au Fonds ontarien d'aide à l'emploi pour les jeunes;
- conclusion des conventions de mandat stratégiques avec les 45 universités et collèges financés par les deniers publics afin d'orienter leur croissance future en les encourageant à miser sur leurs atouts particuliers et à éviter ou limiter leur expansion dans des domaines d'études où il existe déjà des programmes qui répondent à la demande;

- investissement de 150 millions de dollars sur trois ans dans la technologie et les outils d'apprentissage tels que les tablettes numériques, les logiciels et le perfectionnement professionnel pour le corps enseignant afin de faire progresser le système d'éducation à haut rendement de l'Ontario.

Mettre à profit les progrès déjà accomplis

Les résultats des examens administrés par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) en 2014 indiquent que les élèves ontariens continuent de faire des progrès. En moyenne, 72 % des élèves de 3e et de 6e année atteignent ou dépassent les normes provinciales en matière de littératie et de numératie, ce qui représente une augmentation de un point de pourcentage comparativement aux résultats de 2012-2013 et de 18 points de pourcentage par rapport à ceux de 2002-2003. Le gouvernement continue à prendre des mesures pour que les élèves améliorent leurs habiletés en mathématiques en :

- investissant 4 millions de dollars dans des ateliers pour les enseignants et les directions d'école, ainsi que dans des cours menant à une qualification additionnelle de façon à fournir de nouvelles mesures de soutien aux enseignants pour l'apprentissage en mathématiques;
- appuyant l'aide aux devoirs, une ressource interactive en ligne en direct qui fournit des services gratuits de tutorat en temps réel en mathématiques aux élèves de la 7e à la 10e année dans tous les conseils scolaires de langue anglaise;
- fournissant, dans les conseils scolaires de langue française, du soutien individualisé et des ressources interactives en ligne en mathématiques et dans une variété d'autres matières, par l'entremise de SOS DEVOIRS;
- octroyant, au cours de l'année scolaire 2014-2015, plus de 2 200 Subventions pour la participation et l'engagement des parents afin d'aider les conseils d'école à repérer les obstacles locaux à l'engagement des parents et à trouver des moyens de faire participer davantage les parents à l'éducation de leurs enfants, à la maison et à l'école, surtout en mathématiques.

Investir dans l'expérience en début de carrière

Le gouvernement aide les élèves du palier secondaire à réaliser leur plein potentiel en faisant en sorte qu'ils puissent découvrir plus facilement ce qui les passionne pour orienter leur choix de carrière et acquérir les compétences nécessaires pour les emplois du XXIe siècle. Le pourcentage d'élèves qui obtiennent leur diplôme en quatre ans atteint maintenant 75 %, par rapport à 56 % il y a 10 ans, tandis que le taux d'obtention du diplôme en cinq ans est de 83 %, ce qui représente une hausse de 15 points de pourcentage. En faisant des investissements pour que ces diplômés acquièrent une expérience de travail en début de carrière, on les aidera à atteindre l'excellence, ce qui constitue un objectif clé de la vision renouvelée de l'Ontario à l'égard de l'éducation.

Programme Majeure Haute Spécialisation de l'Ontario

La province rehausse son programme Majeure Haute Spécialisation en vue d'aider plus d'élèves du palier secondaire à découvrir ce qui les passionne pour orienter leur choix de carrière et à acquérir les compétences et les connaissances nécessaires au sein de l'économie mondiale. Dans le cadre de ce programme novateur, les élèves peuvent choisir un secteur particulier, les soins de santé ou l'aérospatiale par exemple, et acquérir les connaissances et les compétences essentielles pour être mieux préparés à la vie une fois leurs études secondaires terminées.
À l'automne 2014, plus de 44 000 élèves seront inscrits dans 1 685 programmes, une augmentation de 2 000 élèves et de 125 programmes par rapport à l'année scolaire 2013-2014.

Expérience Ontario

Grâce à des partenariats avec des collectivités et des entreprises du secteur privé, le gouvernement mettra aussi sur pied Expérience Ontario, un programme rémunéré de travail et de services communautaires pendant neuf mois permettant aux diplômés de l'école secondaire d'acquérir une expérience de travail utile avant de s'inscrire auprès d'un établissement d'enseignement postsecondaire ou de faire leur choix de carrière. Expérience Ontario, qui sera déployé en 2015, offrira de nouvelles occasions d'apprentissage par l'expérience aux élèves. Ce programme, qui est dirigé par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, appuiera les participants en leur permettant d'accéder plus facilement à de meilleurs renseignements sur les options de carrière et les plans de cheminement pour la formation lorsqu'ils deviennent apprentis, obtiennent un emploi rémunéré ou poursuivent des études postsecondaires.

Faire progresser l'éducation postsecondaire

L'Ontario a augmenté de 83 % le financement de l'éducation postsecondaire au cours des 10 dernières années et a amélioré l'accessibilité à l'éducation postsecondaire en accordant plus de 1 milliard de dollars en bourses et prêts aux étudiants, notamment dans le cadre du Programme de réduction de 30 % des frais de scolarité en Ontario. C'est en partie grâce à ces investissements que l'Ontario affiche toujours un plus fort pourcentage d'adultes (de 25 à 64 ans) ayant un diplôme d'études postsecondaires que les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). En 2013, 66 % des adultes de l'Ontario possédaient un titre de compétences du palier postsecondaire, ce qui représente une augmentation par rapport au taux de 56 % enregistré en 2002. Cela aidera l'Ontario à atteindre ou dépasser son objectif qui consiste à afficher un taux d'accession de 70 % d'ici 2020.

En vue d'accroître la valeur de ce que les Ontariennes et Ontariens tirent des investissements considérables qu'ils font dans les collèges et les universités, le gouvernement travaillera de concert avec ses partenaires du secteur de l'enseignement postsecondaire afin de trouver des moyens de relier de façon plus utile les fonds publics à des résultats particuliers.

Principales réalisations accomplies dans le domaine de l'éducation postsecondaire

- Comparativement à 2002-2003, le nombre d'étudiants collégiaux et universitaires à temps plein de l'Ontario admissibles à du financement a augmenté de plus de 170 000, soit une hausse de 43 %.
- En 2013, 66 % des adultes (de 25 à 64 ans) de l'Ontario possédaient un titre de compétences du palier postsecondaire, ce qui représente une augmentation par rapport au taux de 56 % enregistré en 2002; il s'agit d'un taux plus élevé que dans tout pays de l'OCDE.
- En 2013-2014, plus de 230 000 étudiants de premier cycle ont bénéficié du Programme de réduction de 30 % des frais de scolarité en Ontario, la plupart d'entre eux payant des droits de scolarité nets inférieurs à ce qu'ils étaient il y a 10 ans.

La province continue de renforcer l'éducation postsecondaire de l'Ontario grâce à un certain nombre d'initiatives qui aideront à transformer ce secteur du système d'éducation. Plus récemment, le gouvernement et les 45 universités et collèges ont conclu des conventions de mandat stratégiques afin d'aider ces établissements à miser sur leurs points forts uniques, à éviter le double emploi inutile et à orienter la croissance future.

En janvier 2014, le gouvernement s'est aussi engagé à verser 42 millions de dollars sur trois ans pour la mise en oeuvre de l'Institut ontarien de l'enseignement en ligne, un centre d'excellence qui donnera aux étudiants un accès à des cours flexibles et un plus grand contrôle sur la façon dont ils apprennent ainsi que sur le moment et l'endroit où ils le font. Dans le cadre de cette initiative novatrice, on offrira des cours en ligne de grande qualité qui sont reconnus par un grand nombre de collèges et d'universités de l'Ontario et qui permettent donc d'obtenir des crédits. Jusqu'à présent, plus de 100 cours en ligne ont été élaborés; d'autres le seront au cours de l'année à venir. La prochaine étape consistera à lancer un portail Web donnant un accès à guichet unique à des cours universitaires et collégiaux en ligne partout dans la province. Les cours commenceront à être offerts à l'automne 2015.

Soutenir les partenariats et créer des emplois

Le gouvernement s'est engagé à travailler de concert avec ses partenaires communautaires et des entreprises du secteur privé en vue de créer de nouvelles possibilités pour les jeunes de l'Ontario. La province s'associe aussi aux collèges et aux universités pour établir des programmes novateurs qui aideront les étudiants à trouver un emploi et les jeunes entrepreneurs à acquérir des aptitudes en affaires et de l'expérience de travail, ainsi qu'à obtenir du mentorat pour leur permettre de lancer et de développer une entreprise.

Stratégie ontarienne d'emploi pour les jeunes

L'Ontario a fait des progrès considérables en ce qui a trait à la mise en oeuvre de la Stratégie ontarienne d'emploi pour les jeunes, dotée de 295 millions de dollars, qui a été annoncée dans le budget de 2013.

Un élément clé de cette stratégie, le Fonds ontarien d'aide à l'emploi pour les jeunes, a déjà aidé plus de 23 000 jeunes à acquérir de l'expérience de travail et à trouver un emploi depuis sa mise en oeuvre en septembre 2013. Conjuguée au Fonds ontarien d'aide aux jeunes entrepreneurs, au Fonds ontarien d'innovation pour les jeunes et au Fonds de formation ciblée pour les jeunes, la stratégie est en voie de créer 30 000 possibilités d'emploi et de mentorat pour les jeunes d'aujourd'hui.

Programme des activités d'entrepreneuriat sur les campus et Programme des accélérateurs de l'entrepreneuriat sur les campus

Dans le cadre de la Stratégie ontarienne d'emploi pour les jeunes, le gouvernement s'associe aux collèges et aux universités pour stimuler l'entrepreneuriat chez les étudiants et aider les jeunes à acquérir les aptitudes nécessaires pour entreprendre une carrière valorisante. La province accorde 5 millions de dollars sur deux ans au Programme des activités d'entrepreneuriat sur les campus (Programme AVEC) et 20 millions de dollars sur deux ans au Programme des accélérateurs de l'entrepreneuriat sur les campus (Programme ALEC) pour aider les étudiants à acquérir des compétences en entrepreneuriat et à utiliser sur le marché l'expertise et les connaissances acquises en milieu scolaire. Aujourd'hui, la plupart des établissements postsecondaires des quatre coins de la province ont des programmes d'entrepreneuriat sur les campus. Ces plateformes aident les jeunes entrepreneurs ontariens en leur fournissant les outils, l'expérience et le soutien commercial nécessaires pour développer leurs compétences et concrétiser leurs idées d'entreprise.

Exemples d'initiatives liées au Programme des activités d'entrepreneuriat sur les campus et au Programme des accélérateurs de l'entrepreneuriat sur les campus :

- L'Université de Toronto établit un bureau de l'entrepreneuriat central en vue de renforcer les activités d'entrepreneuriat sur les campus et d'établir d'autres liens avec l'écosystème régional de l'innovation. Elle projette d'élargir la portée de ses programmes d'entrepreneuriat pour répondre à la demande accrue d'accélérateurs sur les campus.
- L'EPICentre de l'Université de Windsor appuiera la création d'emplois et les possibilités de développement économique en favorisant l'entrepreneuriat et l'innovation sur les campus, avec des liens étroits avec des mentors en entrepreneuriat.
- Le Collège Seneca met sur pied l'initiative Health Entrepreneurship and Lifestyle Innovation Xchange (HELIX). Cette initiative d'entrepreneuriat pour les jeunes donnera l'occasion aux étudiants et aux jeunes de la collectivité de développer leurs compétences en entrepreneuriat.
- Entrepreneurship@Conestoga du Collège Conestoga aide les étudiants à envisager l'entrepreneuriat comme option de carrière et à développer leurs compétences en entrepreneuriat. L'Advanced Manufacturing Technology (AMT) Catalyst appuiera les entrepreneurs dans le domaine de la fabrication de pointe et les corps de métier connexes.

Magnet

La province aide les étudiants collégiaux et universitaires à trouver de bons emplois en investissant près de 1,2 million de dollars pour élargir la portée de Magnet, une plateforme novatrice de réseautage en matière de carrière qui aide à jumeler des employeurs aux étudiants et aux diplômés qualifiés. Grâce notamment à l'aide du gouvernement, Magnet se retrouve dans 18 collèges et universités aux quatre coins de la province.

Fondé en collaboration avec Digital Media Zone de l'Université Ryerson et l'Ontario Chamber of Commerce, cette technologie de pointe comble un besoin en aidant les gens à trouver un emploi, en recueillant des renseignements sur le marché du travail et en tissant des liens avec de petites et moyennes entreprises. Jusqu'à présent, plus de 25 000 personnes à la recherche d'un emploi ont créé un profil à l'aide de Magnet; les personnes désireuses de trouver un emploi et les employeurs ont ainsi reçu plus de 40 000 invitations à entrer en contact.

Améliorer la formation professionnelle

Système d'emploi et de formation intégré de l'Ontario

L'Ontario investit annuellement plus de 1 milliard de dollars dans Emploi Ontario, qui fournit des programmes et des services d'emploi, de formation et du marché du travail, et qui sert plus de 1 million d'Ontariennes et d'Ontariens.

Pour qu'il soit plus facile pour les Ontariennes et Ontariens d'avoir accès à ces services, la province continue d'aller de l'avant avec la modernisation et l'intégration à l'échelle du gouvernement des programmes d'emploi et de formation offerts par Emploi Ontario. Ce système permettra de mieux appuyer les personnes les plus vulnérables de l'Ontario, notamment les bénéficiaires de l'aide sociale, les personnes handicapées, les personnes en chômage de longue durée, les Autochtones, les néo-Canadiennes et néo-Canadiens, et les jeunes à risque.

Pour assurer le succès du système d'emploi et de formation, la province en améliorera la coordination et l'intégration en :

- concevant une stratégie pour faciliter l'accès à des renseignements de qualité sur le marché du travail. Cela aidera les personnes à la recherche d'un emploi, les étudiants et leur famille à prendre des décisions éclairées quant à leurs études, leur formation et leur carrière;

- mettant sur pied un projet pilote de conseils locaux de planification en matière d'emplois, la prochaine génération de conseils locaux, afin de promouvoir des approches adaptées au milieu pour appuyer la main-d'oeuvre, ainsi que générer et analyser des renseignements sur le marché local du travail. Ces conseils établiront des liens entre les employeurs, les différents ordres de gouvernement, les fournisseurs de services, les formateurs et d'autres partenaires locaux;
- mettant en oeuvre des programmes pilotes de formation dirigés par des employeurs et en mettant à l'essai différentes façons d'établir des partenariats avec des employeurs afin de combler les lacunes en matière de formation;
- mettant en place un cadre d'évaluation commun pour que les personnes à la recherche d'un programme de formation ou d'un emploi obtiennent le soutien dont elles ont besoin pour accéder aux bons services;
- établissant un nouveau centre ontarien pour l'innovation en matière de ressources humaines qui stimulera l'innovation et favorisera la prestation de services fondés sur des données probantes partout dans la province.

Subvention Canada-Ontario pour l'emploi

En mars 2014, la province a conclu avec le gouvernement fédéral l'Entente Canada-Ontario sur le Fonds pour l'emploi. Cette entente prévoit une source clé de financement pour des initiatives telles que la Subvention Canada-Ontario pour l'emploi en vue d'inciter plus d'employeurs à former leurs employés. Le 26 septembre 2014, la province a commencé à accepter les demandes des employeurs dans le cadre de la Subvention Canada-Ontario pour l'emploi, qui aidera à répondre aux besoins des entreprises de toute taille, des industries et des régions.

Dans le cadre de ce programme, on accorde jusqu'à 15 000 $ par personne au titre des coûts de formation, ce qui comprend les droits de scolarité et le coût du matériel de formation, dont un maximum de 10 000 $ au titre de la contribution gouvernementale. La nouvelle entente constitue un pas dans la bonne direction pour appuyer les personnes se trouvant sur le marché du travail, mais il existe toujours un besoin crucial de financement pour soutenir l'acquisition de compétences par les personnes les plus vulnérables. Le gouvernement fédéral n'est pas allé assez loin pour répondre à ce besoin crucial. Toute lacune en matière de financement cause des problèmes et nécessite l'utilisation de fonds qui seraient autrement consacrés aux travailleurs vulnérables de l'Ontario.

Projets pilotes de formation professionnelle financés dans le cadre de la Subvention Canada-Ontario pour l'emploi

Dans le cadre du programme Subvention Canada-Ontario pour l'emploi, la province a mis sur pied deux nouveaux projets pilotes de formation dirigés par les employeurs. Ces projets pilotes permettront de mettre à l'essai différentes façons de travailler avec les employeurs pour qu'ils puissent fournir une formation souple et de courte durée. Il s'agit du :

- volet **Formation sur mesure**, qui appuiera des solutions de formation propres à l'entreprise;
- volet **Perfectionnement professionnel sur mesure**, qui soutiendra l'acquisition de compétences techniques et essentielles propres à des secteurs précis et visant des travailleurs potentiellement vulnérables qui ont des emplois peu ou moyennement spécialisés.

Promouvoir les métiers spécialisés

La croissance continue des secteurs clés de l'Ontario repose sur des gens de métiers spécialisés hautement qualifiés. C'est pourquoi la province a créé l'Ordre des métiers de l'Ontario, qui protège le public en réglementant les métiers spécialisés et en en faisant la promotion.

En vue d'assurer la réussite de l'Ordre, l'Ontario a nommé Tony Dean, ancien secrétaire du Conseil des ministres et chef de la fonction publique de l'Ontario, pour qu'il examine les aspects clés du système de métiers spécialisés de la province qui s'inscrivent dans le cadre du mandat de l'Ordre des métiers de l'Ontario.

M. Dean examinera des questions ayant trait au champ d'exercices ou au genre de travail effectué par un corps de métier, ainsi que le processus d'examen du classement d'un métier, qui vise à déterminer si l'accréditation devrait être obligatoire ou volontaire pour l'exercice d'un métier spécialisé. Le processus d'examen du classement d'un métier sera interrompu pendant le mandat de M. Dean. L'Ordre poursuivra toutes ses autres activités.

M. Dean consultera les intervenants et recevra le soutien du ministère de la Formation et des Collèges et Universités et de l'Ordre des métiers de l'Ontario, mais travaillera de façon indépendante. Le mandat de M. Dean, qui durera une année civile, a débuté en octobre 2014. À la fin de son mandat, il présentera son rapport à l'Ordre des métiers de l'Ontario et au ministère. L'Ordre aura alors l'occasion de passer en revue les conclusions du rapport et de mettre en oeuvre les principales recommandations de celui-ci.

Section C : Édifier une infrastructure et des réseaux de transport modernes

Le plan économique du gouvernement s'appuie sur des infrastructures de calibre mondial qui rehausseront la qualité de vie de la population ontarienne, soutiendront la croissance économique, amélioreront la productivité et répondront aux besoins démographiques futurs.

L'Ontario compte investir plus de 130 milliards de dollars dans l'infrastructure publique au cours des 10 prochaines années, y compris 12,8 milliards de dollars en 2014-2015. Ces investissements, qui seront axés sur les transports, les soins de santé et l'éducation, devraient soutenir plus de 110 000 emplois en moyenne chaque année.

Cet engagement s'appuie sur des investissements infrastructurels de près de 100 milliards de dollars effectués par la province depuis 2003 et qui ont contribué à rendre l'Ontario plus sûr, plus compétitif et plus productif.

Les mérites des investissements dans l'infrastructure publique sont considérables

Les experts reconnaissent que, pour maintenir la vigueur économique et la compétitivité, les gouvernements doivent investir dans le maintien, le renouvellement et le développement des infrastructures. Ils conviennent également que l'infrastructure publique offre un bon rendement des investissements. À titre d'exemple, mentionnons :

- Dans son rapport *Perspectives de l'économie mondiale* d'octobre 2014, le Fonds monétaire international (FMI) montre que des investissements infrastructurels productifs et efficients peuvent apporter une stimulation hautement nécessaire à la productivité et à la production[1].
- En juin 2014, David Dodge, ancien gouverneur de la Banque du Canada, a déclaré que les gouvernements et le secteur privé devraient profiter des faibles taux d'intérêt actuels pour investir dans l'infrastructure[2].
- Dans un rapport publié en avril 2013, Le Conference Board du Canada a affirmé que chaque dollar investi dans l'infrastructure publique en Ontario se traduit à court terme par une augmentation du produit intérieur brut de 1,14 $[3].

[1] Fonds monétaire international, « Perspectives de l'économie mondiale : Nuages et incertitudes de l'après-crise » (octobre 2014).

[2] David Dodge, Richard Dion et John Weekes, « Bennett Jones Spring 2014 Economic Outlook » (juin 2014).

[3] Pedro Antunes et Jacqueline Palladini, « The Economic Impact of Ontario's Infrastructure Investment Program », Le Conference Board du Canada (avril 2013).

L'Ontario maintient son engagement envers la planification à long terme des infrastructures afin de réaliser des investissements avantageux pour la population et pour l'économie. Voilà pourquoi la province a présenté le projet de loi 6, *Loi de 2014 sur l'infrastructure au service de l'emploi et de la prospérité*, le 7 juillet 2014. La loi proposée obligerait les gouvernements actuels et futurs à préparer régulièrement des plans à long terme en matière d'infrastructures et à améliorer encore davantage la façon dont la province établit ses priorités quant aux besoins en matière d'infrastructures.

Continuer de faire progresser l'Ontario

Dans le budget de 2014, la province a donné des détails sur le plan Faire progresser l'Ontario qui vise à mobiliser des fonds dédiés de près de 29 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années pour les transports en commun, le système routier et d'autres projets d'infrastructure prioritaires à l'échelle de la province. Ce plan est un élément de la stratégie de l'Ontario en vue d'investir plus de 130 milliards de dollars dans l'infrastructure au cours de la prochaine décennie.

Dans le cadre de ce plan, jusqu'à 15 milliards de dollars seront investis dans des projets de transports en commun pour la région du grand Toronto et de Hamilton (RGTH), tandis que près de 14 milliards de dollars seront consacrés à des projets d'infrastructure essentiels ailleurs dans la province, de façon équitable, responsable et transparente.

Financement dédié pour des projets prioritaires dans la RGTH

Le financement dédié pour la RGTH sera affecté à des projets prioritaires en matière de transport en commun qui allégeront la congestion routière et amélioreront la mobilité dans la région.

Une priorité essentielle pour la province est de transformer le réseau GO Transit en un service ferroviaire express régional. Ce service élargira de façon importante l'éventail des choix offerts aux usagers dans les corridors ferroviaires de GO, y compris un service électrifié toutes les 15 minutes. Le ministère des Transports et Metrolinx collaborent étroitement afin de développer et de mettre en oeuvre un plan pour réaliser la vision d'un service ferroviaire express régional sur les prochains 10 ans.

En plus du service ferroviaire express régional, le financement dédié servira à la réalisation de projets prioritaires de transport en commun rapide qui se rattacheront au réseau GO Transit et à d'autres systèmes de transport en commun dans la RGTH. Ces initiatives découleront principalement de la Nouvelle Vague de projets compris dans le Grand Projet, le plan de transport régional de Metrolinx.

De concert avec Metrolinx, la province effectue des analyses de rentabilité rigoureuses qui guideront la priorisation de ces projets dans la RGTH. Les décisions seront ainsi basées sur les données les plus concluantes.

Financement dédié pour des projets prioritaires hors de la RGTH

En dehors de la RGTH, le financement dédié servira à appuyer des projets d'infrastructure prioritaires. La province travaillera avec les régions et les collectivités ontariennes afin de sélectionner les projets qui stimulent la croissance économique et répondent à des besoins critiques en matière d'infrastructure, grâce à un processus fondé sur des données probantes.

Modernisation de l'infrastructure des collectivités dans l'ensemble de l'Ontario

Au moment d'amorcer la mise en oeuvre de Faire progresser l'Ontario, la province a affirmé sa volonté de continuer à promouvoir des collectivités fortes en lançant, le 18 août 2014, un nouveau programme permanent désigné sous le nom de Fonds ontarien pour l'infrastructure communautaire.

Ce fonds fournira 100 millions de dollars par année pour des investissements dans les routes, les ponts et d'autres projets d'infrastructure essentiels dans les petites collectivités, les collectivités rurales et les collectivités du Nord. Ce montant comprend une tranche de 50 millions de dollars par année qui servira à fournir un financement dans le cadre d'un processus de demandes et une autre tranche de 50 millions de dollars par année pour fournir un financement stable et prévisible, calculé selon une formule.

Le modèle du fonds a été influencé par des consultations menées auprès de plus de 500 délégués municipaux au cours de l'été 2013.

La province a aussi mis sur pied un processus de réception des demandes afin de déterminer quels seront les projets d'infrastructure prioritaires dans le cadre du Fonds des petites collectivités du gouvernement fédéral. Le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement fédéral contribueront chacun 272 millions de dollars par l'entremise de ce fonds pour soutenir des projets communautaires dans les municipalités de moins de 100 000 habitants. Le Fonds des petites collectivités s'inscrit dans le cadre du Nouveau Fonds Chantiers Canada, un fonds sur 10 ans établi par le gouvernement fédéral.

Les décisions de financement devraient être prises au début de 2015.

Les autres projets prioritaires en dehors de la RGTH pourraient inclure les transports en commun locaux et régionaux, les routes, les ponts et autres infrastructures essentielles, du financement pour des projets d'infrastructure de transport par autobus et de transport ferroviaire exécutés par la Commission de transport Ontario Northland, des améliorations stratégiques au réseau routier, le développement d'infrastructures dans le Cercle de feu et d'autres projets qui seront déterminés à la suite de négociations avec le gouvernement fédéral dans le cadre du plan Chantiers Canada.

Le Cercle de feu

Le Cercle de feu, une région de la province située à environ 540 kilomètres au nord-est de Thunder Bay, est riche en gisements de chromite, de nickel et d'or, notamment. Cette région est en mesure d'offrir des possibilités d'affaires et de croissance aux industries minières et dérivées dans le Nord de l'Ontario.

L'Ontario, qui joue un rôle de chef de file dans le développement du Cercle de feu, a engagé jusqu'à 1 milliard de dollars pour le développement d'infrastructures stratégiques de transport dans la région.

De plus, compte tenu du rôle fondamental que joue l'infrastructure dans la croissance économique du Canada, la province demande au gouvernement fédéral de faire des investissements correspondant à ceux de l'Ontario dans la région du Cercle de feu et d'augmenter considérablement ses investissements dans l'infrastructure publique.

Pour de plus amples renseignements, voir le chapitre IV, *Leadership national : un Ontario fort, un Canada fort*.

Amélioration des transports en commun

L'initiative Faire progresser l'Ontario vient ajouter aux investissements considérables de la province dans les transports en commun de manière à soutenir la croissance économique et à améliorer la qualité de vie de la population dans toutes les régions.

Les Ontariennes et Ontariens commencent déjà à voir les résultats de ces investissements considérables. Par exemple :

- GO Transit assure maintenant 250 000 embarquements – 197 000 par rail et 53 000 par autobus – durant un jour typique de la semaine et vient d'ajouter le 500^{e} autobus à son parc.
- Les travaux de construction pour le projet de transport en commun rapide de Waterloo ont commencé. Ce corridor de 36 kilomètres reliera Kitchener, Waterloo et Cambridge, et permettra aux usagers d'avoir accès au service de trains GO entre la région de Waterloo et la région du grand Toronto (RGT).

- La Commission de transport de Toronto (CTT) met en service de nouveaux véhicules accessibles. D'ici 2019, plus de 200 nouveaux tramways auront été mis en service afin de remplacer le parc actuel de la CTT. Cette nouvelle génération de tramways est la première à Toronto en 30 ans. De plus, des lecteurs de la carte tarifaire PRESTO seront installés dans les nouveaux tramways à compter de cet automne, de sorte que cette carte pourra être utilisée sur toutes les lignes de tramway lorsque le nouveau parc sera pleinement en service. Les usagers pourront ainsi se déplacer de façon plus harmonieuse et plus pratique sur le réseau de la CTT dans l'ensemble de la RGTH.
- En août, la CTT a inauguré un deuxième quai à la station de métro Union, contribuant ainsi à réduire l'engorgement et à améliorer la circulation des passagers.

De plus, les progrès se poursuivent relativement à la première vague de projets dans le cadre du plan de transport régional de Metrolinx le Grand Projet. Voici quelques exemples récents :

- À Markham, le transport en commun rapide par autobus (rapidway) a été mis en service sur un nouveau tronçon en août, de sorte que le service de transport en commun rapide Viva sur la route 7 va maintenant de l'autoroute 404 au boulevard South Town Centre. Avec la mise en oeuvre de ce tronçon, environ 18 % du projet de transport en commun rapide par autobus vivaNext a été réalisé.
- Les premiers trains de l'Union Pearson Express sont arrivés à Toronto et sont actuellement mis à l'essai et en service. On prévoit toujours que ce train entrera en service au printemps 2015, à temps pour jouer un rôle essentiel en matière de transport lors des Jeux panaméricains et parapanaméricains.
- La construction des tunnels de la ligne de transport léger sur rail (TLR) Eglinton Crosstown se poursuit. Au 30 octobre 2014, une longueur d'environ 3,4 kilomètres avait été creusée.

Étendre le service de GO Transit

L'Ontario a pris récemment des mesures importantes pour doubler le service par rail entre Kitchener et Toronto en 2016, en concluant l'achat d'un corridor ferroviaire de 53 kilomètres entre Kitchener et Georgetown. Le fait d'accroître la part appartenant à Metrolinx le long du corridor ferroviaire de Kitchener permettra à GO Transit d'améliorer le service, de gérer les activités d'exploitation et d'améliorer les infrastructures afin de soutenir l'élargissement du service.

Investissements dans les routes provinciales

Les investissements dans le réseau routier provincial soutiennent le transport des produits vers les marchés et des travailleurs entre leur domicile et leur lieu de travail. Cette année, l'Ontario investit 2,5 milliards de dollars dans des projets de voirie et de ponts.

Voici quelques exemples de projets d'expansion du réseau routier :

- ouvrir un tronçon de 13 kilomètres prolongeant l'autoroute 404 entre Green Lane et Ravenshoe Road, ce qui permettra aux automobilistes d'entrer rapidement dans la RGT et d'en sortir, et retirera jusqu'à 22 000 véhicules par jour des routes locales;
- poursuivre l'élargissement à quatre voies des corridors routiers importants dans le Nord de l'Ontario, y compris la route 69 entre Parry Sound et Sudbury, et la route 11/17 entre Thunder Bay et Nipigon. Un nouveau tronçon à quatre voies de la route 11/17 entre la route 527 et McKenzie Road a été ouvert à la circulation cet automne;
- élargir sur 12 kilomètres un tronçon de l'autoroute 410 entre le sud de l'autoroute 401 et la rue Queen à Brampton, y compris la construction de voies réservées aux véhicules multioccupants (VMO) dans les deux sens. Le contrat a été accordé et la construction devrait être achevée d'ici l'automne 2018;
- élargir et améliorer l'autoroute 417 à Ottawa, y compris l'ouverture du prolongement du chemin Hunt Club et d'un nouvel échangeur à l'autoroute 417 au cours de l'été 2014;
- élargir la route 7/8 entre le chemin Fischer-Hallman et l'avenue Courtland à Kitchener, ce projet devant être achevé en 2016. Jusqu'à présent, on a réparé et élargi des passages inférieurs et supérieurs, et installé des murs antibruit.

Bâtir de meilleurs lieux d'apprentissage

En date de septembre 2014, la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein étaient offerts à tous les enfants de quatre et de cinq ans de l'Ontario. Depuis 2010, le gouvernement a versé des fonds d'immobilisations de 1,5 milliard de dollars afin de soutenir le déploiement de ce programme à l'échelle de la province. Ce financement a permis de créer près de 3 500 nouvelles classes de maternelle et de jardin d'enfants, grâce à des agrandissements et à des rénovations d'envergure.

Le gouvernement compte fournir du financement de plus de 11 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années pour l'infrastructure aux paliers élémentaire et secondaire afin de continuer à bâtir de meilleurs lieux d'apprentissage et à soutenir le regroupement d'écoles. Des investissements dans les immobilisations soutiendront la construction de nouvelles écoles afin de remédier aux pressions découlant de la croissance démographique, notamment à Milton, à Brampton, à Barrhaven et à Ancaster. Ces investissements dans l'infrastructure seront en phase avec les tendances démographiques et contribueront à répondre aux besoins de collectivités en évolution.

Accroître l'accès aux établissements d'enseignement postsecondaire

L'Ontario continuera d'améliorer ses infrastructures pour l'enseignement postsecondaire dans les secteurs où la demande étudiante est forte et où il y a des lacunes sur le plan de l'accès.

La province a fait connaître son cadre stratégique pour l'accroissement majeur de la capacité en décembre 2013 afin d'orienter la construction ou l'agrandissement de campus dans les régions mal desservies. En mars 2014, la province a lancé un appel de propositions aux universités et aux collèges relativement à l'accroissement futur à grande échelle de la capacité dans les établissements d'enseignement postsecondaire en Ontario.

Les propositions seront évaluées à la lumière du cadre stratégique pour l'accroissement majeur de la capacité, de façon à s'assurer que les décisions reflètent les priorités de la province, les besoins futurs et les écarts régionaux en matière de capacité.

Investir dans une infrastructure moderne pour les soins de santé

La création d'un système de soins de santé public viable soutient le Plan d'action de l'Ontario en matière de soins de santé en s'assurant que les patients reçoivent les bons soins, au bon moment et au bon endroit.

Au cours des 10 prochaines années, l'Ontario entend investir plus de 11,4 milliards de dollars dans les hôpitaux sous forme de subventions d'immobilisations afin de garantir une capacité suffisante en matière d'infrastructure dans le secteur de la santé. À l'échelle de l'Ontario, plus de 40 grands projets hospitaliers sont en construction ou à diverse étapes de planification, y compris le projet de construction d'un nouvel hôpital à Markdale annoncé récemment, ainsi que l'agrandissement et le réaménagement de l'hôpital Memorial de Cambridge.

La province fournira aussi 300 millions de dollars de plus au cours des dix prochaines années pour aider à transférer les soins d'un contexte hospitalier à un contexte communautaire. Notamment, elle doublera son investissement annuel dans les centres de santé communautaire, les centres d'accès aux services de santé pour les Autochtones et les organismes communautaires de santé mentale et de lutte contre la toxicomanie, au cours des trois prochaines années.

Approches innovantes en matière d'investissements dans l'infrastructure

L'Ontario est l'un des principaux chefs de file en matière de projets de diversification des modes de financement et d'approvisionnement (DMFA). Infrastructure Ontario (IO) et ses partenaires du secteur privé livrent invariablement des projets d'infrastructure publique importants, à temps et en respectant le budget imparti.

Par l'entremise d'IO, le gouvernement de l'Ontario utilise la DMFA pour l'exécution de plus de 80 projets dont les coûts de construction sont évalués à environ 75 milliards de dollars. Ce nombre comprend les projets achevés et les projets en cours qui, grâce à l'optimisation des ressources, ont permis de réaliser des économies évaluées à plus de 3 milliards de dollars. Un récent examen de 37 projets en voie d'achèvement a conclu que 36 d'entre eux avaient respecté le budget ou avaient coûté moins que prévu et que 27 avaient été achevés à temps ou avant l'échéance prévue, ou bien dans un délai d'un mois de l'échéance prévue.

Infrastructure Ontario a pris l'engagement de mettre en application les leçons apprises, d'élaborer des pratiques exemplaires, ainsi que de faire preuve d'ouverture et de transparence en fournissant de l'information en ligne et en menant des consultations avec des partenaires.

Dans le cadre de sa mise à jour du printemps 2014, IO a établi une liste de futurs projets et estimé leur envergure et les échéances en matière d'approvisionnement pour permettre aux entreprises de mieux organiser leurs ressources. Voici quelques exemples de projets assujettis à la DFMA qui sont à l'étape du processus d'approvisionnement ou en cours :

- le projet d'agrandissement du campus King au Collège Seneca, qui comprend la conception et la construction de nouvelles installations pour l'enseignement et autres activités, lesquelles permettront au collège d'élargir la gamme de ses programmes et créeront de l'espace pour 1 450 étudiants de plus;
- le McMaster Children's Health Centre, qui comprend la construction d'un nouveau centre de traitement pour enfants qui regroupera sous un même toit plusieurs services et améliorera l'accès pour les enfants et les familles.

En 2013-2014, sept projets assujettis à la DFMA ont été en grande partie achevés, entre autres :

- le Waypoint Centre for Mental Health Care, une installation de soins de santé mentale à la pointe du progrès située à Penetanguishene, qui sera dotée de locaux plus grands et plus modernes pour le traitement et le soin de personnes atteintes de troubles mentaux qui ont eu des démêlés avec le système de justice pénale;
- le palais de justice du comté d'Elgin, qui réunit sous un même toit les tribunaux existants à St. Thomas, améliorant ainsi les services de justice pour les résidents.

La province perfectionne aussi le modèle de la DMFA en vue d'améliorer l'exécution de projets complexes et de grande envergure, surtout dans le domaine des réseaux de transport en commun intégrés, dont la portée et les risques sont considérables. Ces améliorations commencent avec l'Eglinton Crosstown, le plus important projet de transport en commun de Metrolinx, qui est maintenant en voie d'approvisionnement.

Ces améliorations permettront à des entreprises de tailles diverses de rivaliser et de participer aux projets, tout en maintenant l'engagement à respecter les échéances et le budget. De plus, les soumissionnaires intégreront des bienfaits communautaires tels que les salons de l'emploi dans leurs soumissions. Le processus d'approvisionnement inclura également une initiative pilote afin d'accroître la participation des apprentis inscrits.

Section D : Créer un climat d'affaires favorable et dynamique

L'Ontario offre un environnement favorable au développement des affaires et à la croissance des entreprises. Les investissements de la province dans la formation et l'infrastructure ont fait de l'Ontario un endroit attrayant pour démarrer et développer une entreprise. Les coûts globaux des entreprises dans la province sont très concurrentiels, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

Dans le budget de 2014, le gouvernement s'était engagé à créer un climat d'affaires favorable et dynamique. Les principales initiatives qui s'inscrivent dans ce plan sont les suivantes :

- investir dans les talents et les compétences des gens. Pour plus de détails, voir le chapitre I, section B : *Investir dans les talents et les compétences des gens*;
- édifier une infrastructure et des réseaux de transport modernes. Pour plus de détails, voir le chapitre I, section C : *Édifier une infrastructure et des réseaux de transport modernes*;
- maintenir un régime d'imposition concurrentiel qui encourage les entreprises à investir et à croître;
- établir des partenariats stratégiques avec les entreprises, notamment au moyen d'investissements dans le cadre du Fonds pour l'emploi et la prospérité de 2,5 milliards de dollars sur 10 ans;
- réduire le fardeau réglementaire des entreprises;
- développer les petites entreprises de l'Ontario;
- aider les entreprises à gérer leurs coûts d'électricité;
- moderniser les services financiers;
- mettre en oeuvre la stratégie commerciale Visées mondiales du gouvernement afin d'encourager les entreprises ontariennes à accroître les exportations vers les marchés étrangers.

Par l'entremise de ces initiatives, le gouvernement soutiendra la croissance dans toutes les régions de la province, encouragera les investissements des entreprises qui rehaussent la productivité et améliorera les marchés financiers de l'Ontario.

Selon le rapport *Choix concurrentiels* de 2014 de KPMG, Toronto se classe au deuxième rang en ce qui a trait aux coûts globaux des entreprises les plus bas parmi 34 grandes villes du Canada et des États-Unis, et au cinquième rang parmi 48 grandes villes d'Amérique du Nord, d'Europe, d'Australie et du Japon.

Maintien d'un régime d'imposition concurrentiel

L'Ontario a grandement amélioré la compétitivité de son régime fiscal, faisant de la province un territoire plus attrayant pour les investissements des entreprises.

Le taux général de l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) de l'Ontario a été réduit, passant de 14 % à 11,5 %, ce qui se traduit par un taux combiné fédéral-ontarien de l'IRS général de 26,5 %. Ce taux combiné est inférieur au taux fédéral-État de tous les États américains et inférieur au taux moyen de l'IRS des pays membres du G8 et du G20.

GRAPHIQUE 1.3 Le taux de l'IRS de l'Ontario est compétitif à l'échelle internationale

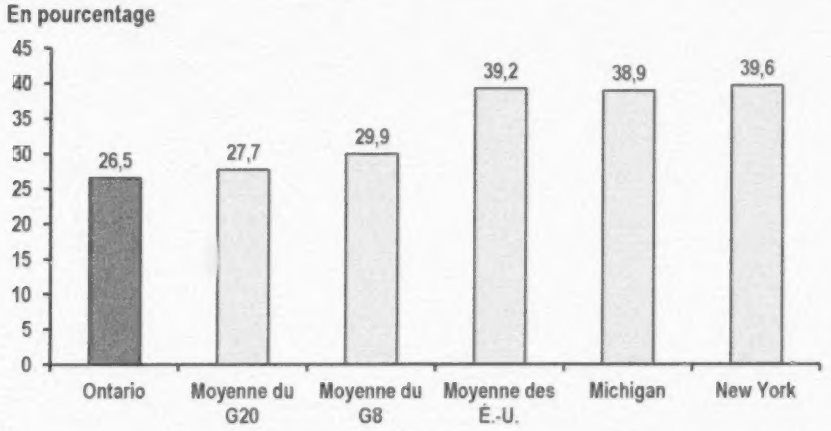

Nota : Le taux de l'Ontario est le taux général combiné fédéral-provincial de l'IRS. Les taux moyens sont les taux d'imposition des sociétés prévus par la loi en 2014 selon les données disponibles en date du 23 octobre 2014. Le cas échéant, ils excluent les taux du Canada. Les taux des É.-U. tiennent compte de la déductibilité de l'IRS des États aux fins des impôts fédéraux.
Sources : KPMG International, OCDE et ministère des Finances de l'Ontario.

La diminution du taux de l'IRS général de l'Ontario, combinée aux autres changements fiscaux, a réduit de moitié le taux effectif marginal d'imposition de l'Ontario applicable aux nouveaux investissements des entreprises depuis 2009. Cela stimule les investissements qui contribuent à rehausser la productivité, permettant ainsi aux entreprises de l'Ontario d'améliorer leur compétitivité et de créer des emplois bien rémunérés.

Mesures prises pour maintenir un régime d'imposition concurrentiel

- Plusieurs réformes fiscales qui réduisent les impôts des entreprises de plus de 9 milliards de dollars par année ont été adoptées :
  - la taxe de vente harmonisée (TVH), une taxe sur la valeur ajoutée plus moderne qui, lorsqu'elle sera intégralement mise en oeuvre, réduira de 4,7 milliards de dollars par année les taxes de vente enchâssées payées par les entreprises;
  - la réduction des taux de l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS), ce qui représente un allégement fiscal de 2,3 milliards de dollars par année pour les entreprises;
  - l'élimination de l'impôt sur le capital, que paient les entreprises qu'elles aient ou non réalisé des bénéfices, ce qui représente un allégement fiscal de 2,1 milliards de dollars par année.
- La mise en oeuvre d'importantes réductions des taux de l'impôt scolaire applicables aux entreprises, ce qui a permis à ces dernières d'économiser plus de 200 millions de dollars par année.
- L'octroi d'un avantage de 265 millions de dollars sur trois ans en s'alignant sur la mesure prise par le gouvernement fédéral dans son budget de 2013 de prolonger jusqu'au 31 décembre 2015 la déduction pour amortissement accéléré de 50 % pour les machines et le matériel de fabrication et de transformation.
- La réduction des coûts de conformité des entreprises de plus de 635 millions de dollars par année grâce à la TVH et à la simplification de l'administration de l'IRS.

Établissement de partenariats stratégiques

Les investissements du secteur privé stimulent la prospérité économique en rehaussant la productivité, en renforçant l'innovation, en augmentant les exportations et en offrant de meilleures occasions d'emploi. Le plan économique du gouvernement prépare le terrain afin d'accroître les investissements des entreprises et la croissance économique à long terme par l'entremise de partenariats stratégiques entre le secteur public et les entreprises. Ces partenariats peuvent prendre différentes formes et comprendre les subventions, les prêts, les placements en actions ou la promotion de la collaboration entre le milieu universitaire et l'industrie.

Société	Description
Honda Canada (2014)	Un investissement de 857,4 millions de dollars pour soutenir la production dans l'usine de fabrication de la société à Alliston.
OpenText (2014)	Un investissement allant jusqu'à 2 milliards de dollars pour étendre les activités de l'entreprise en Ontario, notamment la création de nouveaux emplois en recherche-développement. OpenText est la plus grande société de logiciels du Canada et se spécialise dans les logiciels de gestion de l'information pour les entreprises.
Cisco (2013)	Un investissement pouvant atteindre 4 milliards de dollars afin de faire de l'Ontario l'un des centres mondiaux de recherche-développement de la société. Ce projet soutiendra la mise au point de technologies utilisées dans l'informatique mobile et la technologie vidéo.

En s'appuyant sur l'examen continu de ses programmes de soutien aux entreprises, la province adopte une approche plus rigoureuse afin d'évaluer les partenariats stratégiques potentiels avec des entreprises. Dans le cadre de cette nouvelle approche, les partenariats stratégiques chercheront en outre à accroître les investissements des entreprises, plus particulièrement dans les activités qui rehaussent la productivité, telles que la recherche-développement (R-D) et les exportations. Les partenariats dans les secteurs stratégiques tels que la fabrication de pointe favorisent une augmentation des investissements des entreprises et une plus forte croissance économique à long terme dans la province. L'investissement dans un partenariat stratégique devrait également concorder avec les objectifs énoncés dans les plans d'un pôle de compétitivité ou d'un secteur d'activité en vue d'augmenter la croissance et la compétitivité. Si elle était adoptée, la *Loi de 2014 visant à instaurer un climat plus propice aux affaires* autoriserait le ministre du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure à préparer des plans pour le développement des pôles de compétitivité, ce qui permettrait de déterminer les partenariats stratégiques à établir.

Dans le budget de 2014, le gouvernement avait annoncé la création d'un Fonds pour l'emploi et la prospérité doté de 2,5 milliards de dollars sur 10 ans. Le Fonds vise à soutenir

les investissements stratégiques du secteur privé dans l'innovation, la productivité et les occasions d'exportations. Tous les projets soutenus par le Fonds pour l'emploi et la prospérité feront l'objet d'une évaluation rigoureuse afin de s'assurer qu'ils présentent des avantages économiques importants, offrent un bon rapport coût-efficacité pour le gouvernement et sont rentables pour la population de l'Ontario.

Partout dans la province, les collectivités ont des forces uniques sur lesquelles comptent un grand nombre d'industries. Ensemble, ces économies locales constituent les assises d'une économie ontarienne résiliente. Le gouvernement forme donc des partenariats avec des collectivités des quatre coins de la province afin d'améliorer les résultats économiques par l'entremise de programmes tels que le Programme de développement économique des collectivités rurales, le Fonds de développement du Sud-Ouest de l'Ontario, le Fonds de développement de l'Est de l'Ontario et la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario.

Soutenir l'emploi et le développement économique dans les collectivités de l'Ontario

La priorité du gouvernement est de favoriser la croissance et de créer des emplois et des possibilités partout en Ontario. Chaque région offre des avantages uniques qui sont propices à des industries et des secteurs d'activité économique particuliers, et qui servent de bases solides pour bâtir des économies locales résilientes. Voici quelques exemples :

- GlobalMed. Inc., situé à Quinte West, fabrique des tubes en plastique utilisés à des fins médicales. La société a reçu 470 000 $ du Fonds de développement de l'Est de l'Ontario pour investir dans une nouvelle technologie qui augmentera la production et élargira l'éventail des produits offerts. Ce projet mobilisera des investissements privés de 4,7 millions de dollars et devrait permettre de créer 10 nouveaux emplois et de maintenir 180 postes.
- CapsCanada, établi à Windsor, a reçu 1,5 million de dollars du Fonds de développement du Sud-Ouest de l'Ontario pour rénover ses installations de Tecumseh afin de répondre à la demande mondiale croissante des industries dans le domaine pharmaceutique et de la nutrition. Ce projet créera 34 nouveaux emplois et préservera 63 postes.
- Morin Industrial Coatings Ltd. reçoit 1 million de dollars de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario pour élargir ses activités de contrôle de la corrosion à Lively, créant ainsi huit nouveaux emplois. Ce projet mobilisera des investissements privés de 1,5 million de dollars.
- Le Programme de développement économique des collectivités rurales a fourni un soutien à la Hensall District Co-operative (HDC), qui transforme et commercialise les cultures de grande production à forte valeur pour plus de 2 000 agriculteurs ontariens. Ce projet visera à augmenter les exportations; il créera six emplois et maintiendra huit postes. Il mobilisera également des investissements privés de 4,3 millions de dollars.

Le 7 octobre 2014, le gouvernement a établi le Fonds de développement économique pour les Autochtones (FDEA), une nouvelle initiative triennale dotée de 25 millions de dollars qui s'inscrit dans le cadre du Fonds pour l'emploi et la prospérité. Le FDEA s'associera aux communautés métisses, inuites et des Premières Nations dans le but de faire croître les entreprises locales et de créer des emplois. Cela aidera les communautés autochtones à élaborer des stratégies à long terme pour diversifier leurs économies locales, améliorer l'accès au financement et faciliter la collaboration entre les communautés dans le cadre des projets d'emploi et de formation professionnelle à l'échelle régionale.

En outre, l'Ontario s'engage à verser 40 millions de dollars par année, dans le cadre du Fonds pour l'emploi et la prospérité, pour aider l'industrie de la transformation des produits agricoles et agroalimentaires à créer des emplois et à attirer de nouveaux investissements. La première ministre a mis au défi l'ensemble du secteur agroalimentaire de doubler son taux de croissance annuel et de créer 120 000 nouveaux emplois d'ici 2020.

Parmi les autres partenariats stratégiques, mentionnons les initiatives visant à accroître l'accès au capital pour les entreprises. En janvier 2014, l'Ontario a mis sur pied, avec le gouvernement fédéral et des partenaires du secteur privé, le Northleaf Venture Catalyst Fund (NVCF). Depuis sa création, le NVCF a mobilisé plus de 233 millions de dollars, avec l'objectif d'atteindre éventuellement 300 millions de dollars. Jusqu'ici, le NVCF a fait huit investissements dans des sociétés et dans d'autres fonds de capital-risque.

En avril 2014, le Northleaf Venture Catalyst Fund a fait un investissement de 46 millions de dollars dans la société Wattpad de Toronto, une entreprise de réseautage pour les lecteurs et auteurs ayant plus de 35 millions d'utilisateurs.

Le succès du NVCF s'appuie sur l'expérience d'autres programmes provinciaux tels que le Fonds d'accélération des investissements (FAI), qui fournit du financement à des entreprises à un moment critique de leur développement en début de parcours. En octobre 2014, cinq entreprises du portefeuille du FAI ont mobilisé des fonds de plus de 50 millions de dollars auprès principalement d'investisseurs du secteur privé. En soutenant les sociétés dynamiques qui font preuve d'esprit d'entreprise, le gouvernement contribue à jeter les assises de la croissance économique future.

En outre, la province explore des moyens de s'associer au secteur privé pour tirer parti des investissements publics dans la recherche en santé, ce qui contribuera à donner de meilleurs résultats en matière de santé et d'activité économique. Le Conseil ontarien de l'innovation en santé, qui a été mis sur pied en novembre 2013, procède actuellement à la formulation de recommandations qui figureront dans son rapport final sur l'accélération de l'adoption des nouvelles technologies et innovations dans le domaine de la santé.

Réduire la réglementation des entreprises

L'Ontario s'emploie à créer un environnement de réglementation commerciale qui aidera les entreprises à prendre de l'expansion. Si la loi proposée dans le cadre du renouvellement de l'initiative L'Ontario propice aux affaires, soit la *Loi de 2014 visant à instaurer un climat plus propice aux affaires,* est adoptée, elle allégera encore davantage le fardeau réglementaire et instaurera des pratiques réglementaires plus intelligentes. Cela aiderait les entreprises à réduire leurs coûts de 100 millions de dollars et à économiser des millions d'heures de travail d'ici 2016-2017.

Chaque année, le gouvernement présentera un rapport sur les efforts déployés par chacun des ministères dans le cadre d'au moins une initiative afin de réduire encore davantage le fardeau réglementaire des entreprises. Le gouvernement est résolu à alléger le fardeau réglementaire tout en protégeant l'intérêt du public, notamment en ce qui a trait à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Développer les petites entreprises de l'Ontario

Les petites et moyennes entreprises (PME) sont caractérisées par un fort esprit d'entreprise et emploient plus de 60 % des travailleurs du secteur privé. Au sein d'une économie dynamique, les PME qui miseront sur l'innovation et se lanceront à la conquête des marchés mondiaux prendront de l'expansion et prospéreront.

Le gouvernement de l'Ontario prend les mesures suivantes afin de favoriser la santé et le développement du secteur des PME :

- Exonération de l'impôt-santé des employeurs – on soutient les petits employeurs en haussant le plafond de la masse salariale annuelle en Ontario exonérée, qui passera de 400 000 $ à 450 000 $;
- Plan d'économies d'énergie pour les entreprises en cinq points – on fait en sorte que les petites entreprises aient en main les outils nécessaires pour comprendre leur facture, conserver l'énergie, gérer les coûts et réaliser des économies;
- Capital de risque – on crée un nouveau fonds de capital-risque, en collaboration avec le gouvernement fédéral et des partenaires du secteur privé, qui aidera les entreprises innovantes naissantes et d'autres sociétés émergentes à obtenir le financement dont elles ont besoin pour devenir concurrentielles et créer les emplois de demain.

Aider les entreprises à gérer leurs coûts d'électricité

Une bonne gestion des coûts d'électricité peut être essentielle au développement des entreprises de la province. L'Ontario va de l'avant avec un nouveau volet du Programme des tarifs préférentiels d'électricité pour le secteur industriel et élargit l'admissibilité à l'Initiative d'économies d'énergie en milieu industriel.

- Les sociétés industrielles qui démarrent ou qui prennent de l'expansion pourraient être admissibles à des réductions importantes des tarifs d'électricité sur leur consommation supplémentaire dans le cadre du Programme des tarifs préférentiels d'électricité pour le secteur industriel. Les contrats couvriront une plus longue période dans le cadre du nouveau volet, soit jusqu'au 31 décembre 2024.
- On élargit l'Initiative d'économies d'énergie en milieu industriel grâce à la réduction du seuil applicable aux secteurs industriels admissibles, qui passera de cinq mégawatts (MW) à trois MW. Les nouveaux participants admissibles commenceront à bénéficier d'économies dans le cadre de cette initiative à compter du 1er juillet 2015. Les participants existants économisent en moyenne entre 10 % et 20 % de leur facture d'électricité. Cette initiative encourage la conservation d'énergie pendant les périodes de pointe, ce qui permet de réaliser des économies dans l'ensemble du réseau.

De plus, la province a prolongé le Programme de réduction des tarifs d'électricité pour le secteur industriel du Nord (PRTE-SIN) en octroyant 360 millions de dollars sur trois ans (de 2013-2014 à 2015-2016) afin d'offrir un rabais de 2 cents le kilowatt-heure aux grands consommateurs industriels du Nord admissibles.

Les volets initiaux du Programme des tarifs préférentiels d'électricité ont donné lieu à sept projets, dont Pembroke MDF (création d'emplois estimée : 140), ASW Steel (création d'emplois estimée : 45), Atlantic Packaging Products (création d'emplois estimée : 80), et Resolute Forest Products (création d'emplois estimée : 78).

Vision Extrusions, un fabricant de profilés de la région de York qui emploie 325 travailleurs, pourrait s'attendre à économiser environ 560 000 $ sur ses coûts d'électricité annuels, ou 17 % de sa facture, grâce aux changements proposés à l'Initiative d'économies d'énergie en milieu industriel, en supposant que la société réduit sa consommation d'électricité de 15 % durant les périodes de pointe au sein du réseau.

Modernisation et consolidation des services financiers

Un marché des services financiers bien réglementé soutient un climat d'affaires dynamique tout en protégeant les investisseurs particuliers. Dans le cadre de son plan pour l'économie de l'Ontario, le gouvernement va de l'avant pour consolider le secteur des services financiers, notamment :

- en jouant un rôle de premier plan dans l'établissement d'un régime coopératif de réglementation des marchés de capitaux;
- en soutenant les efforts visant à obtenir l'établissement d'un centre des échanges en renminbi au Canada.

En outre, la province s'engage à examiner ce qui suit :

- les mandats de la Commission des services financiers de l'Ontario et de la Société ontarienne d'assurance-dépôts, qui sont des organismes clés de réglementation des services financiers;
- le cadre législatif s'appliquant aux caisses populaires et aux credit unions;
- les politiques de rechange en vue d'une réglementation s'appliquant plus précisément à la planification financière.

Le secteur des services financiers demeure un moteur de la croissance pour l'Ontario et constitue le deuxième secteur en importance, après celui de la fabrication, sur le plan de la production. Jusqu'ici en 2014, le taux de la création d'emplois dans ce secteur a été deux fois plus rapide que dans l'ensemble de l'économie de la province. Le secteur financier contribue aussi à la croissance globale de l'économie en soutenant des emplois auxiliaires notamment dans l'industrie des services aux entreprises ainsi que l'épargne, les investissements et l'accès des petites entreprises et des consommateurs au capital.

Toronto est la capitale financière du Canada et un centre financier de calibre mondial. La ville abrite un grand nombre de banques, de maisons de courtage, de sociétés d'assurance et de caisses de retraite importantes. Toronto est également le deuxième employeur en importance du secteur financier en Amérique du Nord après New York et, selon la revue *The Banker*, la ville se classe au sixième rang parmi les grands centres financiers mondiaux, après Londres, New York, Singapour, Hong Kong et Dubaï. Selon Le Conference Board du Canada, c'est à Toronto que se trouvent 43 % des employés des sièges sociaux dans le secteur des services financiers au Canada, ce qui représente le triple de Montréal, son plus proche concurrent, qui en compte 12,4 %.

Consolidation du secteur des services financiers de l'Ontario

Établissement d'un régime coopératif de réglementation des marchés de capitaux

L'Ontario continue de travailler avec ses partenaires provinciaux et fédéraux afin de mettre en place un cadre en vue d'un régime coopératif de réglementation des marchés de capitaux.

Une fois mis en place, le cas échéant, ce régime améliorerait la sécurité, l'efficience et la compétitivité des marchés des valeurs mobilières du Canada. Il offrirait des avantages réels aux Canadiennes et aux Canadiens en rehaussant la capacité des entreprises à se procurer des capitaux, en permettant aux ménages d'épargner et d'investir en toute confiance, et en contribuant à créer des emplois et à stimuler la croissance économique.

Un cadre réglementaire coopératif solide en matière de valeurs mobilières rehausserait la réputation et la compétitivité du Canada au sein des marchés financiers mondiaux.

En septembre 2014, l'Ontario, la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, le Nouveau-Brunswick et le gouvernement fédéral ont annoncé la signature d'un protocole d'accord prévoyant la création conjointe d'un régime coopératif de réglementation des marchés de capitaux. Ils ont aussi publié des documents aux fins de consultation sur les avant-projets de la loi provinciale sur les marchés des capitaux et de la loi fédérale complémentaire que le nouvel organisme de réglementation commun administrerait. L'idée d'un régime coopératif de réglementation des marchés de capitaux continue de gagner du terrain puisque, le 30 septembre 2014, l'Île-du-Prince-Édouard a décidé de participer à cette initiative.

L'Ontario s'emploie activement avec tous les autres gouvernements participants à atteindre les jalons clés établis dans le cadre de cette initiative et à encourager les autres provinces et territoires à y participer et à en tirer parti.

Centre des échanges en renminbi

L'Ontario soutient l'entente que le gouvernement fédéral et la Banque du Canada ont conclue récemment avec le gouvernement et la banque centrale de Chine relativement à l'établissement d'un centre des échanges en renminbi (RMB) au Canada. Le RMB est la devise officielle de la République populaire de Chine.

Une fois établi, le cas échéant, le centre canadien des échanges en RMB faciliterait l'accroissement des investissements et des échanges en permettant au secteur financier du Canada de compenser et de régler rapidement et efficacement les transactions au pays. Cela permettrait également de renforcer la relation économique que le Canada entretient avec la Chine ainsi que sa position concurrentielle sur les marchés des capitaux mondiaux en autorisant, d'une part, les entreprises à se procurer des fonds en RMB et, d'autre part, le secteur des services financiers à offrir des produits en RMB à ses clients. Cela sera également bénéfique pour les importateurs et les exportateurs canadiens qui font des échanges en RMB en réduisant les exigences administratives qui leur sont imposées en Chine.

L'établissement du premier centre des échanges en RMB en Amérique du Nord rehaussera le profil du Canada à titre de centre financier de calibre mondial et facilitera l'accroissement des échanges et des investissements avec la Chine, ce qui serait bénéfique pour l'ensemble de l'économie du pays.

Modernisation du secteur des services financiers de l'Ontario

Examen des mandats des principaux organismes de réglementation des services financiers

Dans le budget de 2014, on avait indiqué que le mandat de tous les organismes gouvernementaux ferait l'objet d'un examen à compter de cette année. La Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) et la Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) jouent un rôle primordial dans la réglementation des services financiers. La CSFO est également responsable de la réglementation des régimes de retraite en Ontario.

Le gouvernement entreprend un examen des mandats de la CSFO et de la SOAD dans le but de moderniser encore davantage les services financiers et de faire progresser la réforme des régimes de retraite.

Le gouvernement s'est aussi engagé à réduire les risques dans le secteur des organismes gouvernementaux grâce à une supervision rigoureuse. Il est prêt à apporter rapidement des modifications législatives afin d'améliorer la reddition de comptes et de moderniser la gouvernance des organismes.

Examen du cadre législatif de l'Ontario concernant les credit unions et les caisses populaires

Les caisses populaires et les credit unions jouent un rôle important dans l'économie de l'Ontario. Elles favorisent la compétitivité du marché des services financiers et, dans certaines collectivités, elles sont les seuls fournisseurs de services financiers. Presque 1,6 million d'Ontariennes et d'Ontariens, soit plus de 10 % de la population de la province, sont membres d'une credit union ou d'une caisse populaire. Le secteur

détient des actifs de plus de 40 milliards de dollars, emploie plus de 6 000 personnes et, à la fin de 2013, avait consenti, tant à des particuliers qu'à des entreprises, des prêts atteignant plus de 33 milliards de dollars.

À l'automne 2014, le ministre des Finances a nommé son adjointe parlementaire, la députée Laura Albanese, pour diriger un examen de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions* afin de veiller à ce que les mesures législatives dans ce domaine demeurent actuelles et conformes aux pratiques exemplaires. Un expert-conseil épaulera M^me^ Albanese dans le cadre de cet examen. M^me^ Albanese tient actuellement des consultations publiques aux quatre coins de la province. Son rapport final, qui sera rendu public à l'automne 2015, tiendra compte des observations soumises lors de ces consultations et renfermera des recommandations sur les changements à apporter au cadre existant pour favoriser la compétitivité, protéger les consommateurs et leurs dépôts ainsi qu'aider les credit unions à continuer de répondre aux besoins de leurs membres.

Examen de la réglementation sur la planification financière

De plus en plus, les particuliers doivent assurer eux-mêmes la sécurité de leur revenu et ont besoin de services de planification et de conseils financiers judicieux et professionnels. Pour aider les consommateurs à faire des choix et des placements éclairés, le gouvernement procède à la nomination d'un comité d'experts qui envisagera avec soin une réglementation mieux adaptée concernant les conseillers financiers, dont les planificateurs financiers.

Au cours des prochains mois, ce comité, qui sera composé de membres indépendants, établira un mandat en consultation avec les principales parties concernées. Ce mandat comprendra entre autres une analyse des questions pertinentes liées à la profession, telles que la suffisance du cadre réglementaire, les exigences en matière d'éducation et de compétence professionnelle, l'utilisation de titres multiples, l'accès des consommateurs à l'information et au dépôt de plaintes, et les conflits d'intérêts possibles. À l'issue d'une analyse exhaustive des questions pertinentes, le comité formulera ses principales recommandations et soumettra son rapport final au ministre des Finances d'ici le début de 2016.

Visées mondiales

Développer les exportations de l'Ontario

La stratégie ontarienne d'expansion commerciale Visées mondiales contribuera à accroître les exportations de biens et de services de grande qualité de l'Ontario à mesure que l'économie mondiale prend de l'expansion. La hausse soutenue des exportations provinciales constitue une source majeure de croissance du produit intérieur brut (PIB) et du marché de l'emploi. Les économies émergentes représenteront une part de plus en plus grande de l'économie mondiale au cours des cinq à dix prochaines années. La part de la production mondiale de la Chine devrait presque doubler pour atteindre 27 % d'ici 2035. Dans les économies développées comme les États-Unis et les pays de l'Europe, la demande pour les produits à forte valeur ajoutée, y compris les ressources, les exportations de haute technologie ainsi que les services professionnels et techniques de l'Ontario, continuera d'augmenter.

Cet automne, une délégation comptant la première ministre de l'Ontario, les premiers ministres du Québec et de l'Île-du-Prince-Édouard et des représentants de 60 entreprises et organisations ontariennes s'est rendue en Chine. Cette mission commerciale a été couronnée de succès et a contribué à faire valoir l'expertise ontarienne, notamment dans les domaines de la technologie propre, des sciences et des technologies, tout en rehaussant le profil international de la province. La mission commerciale de la première ministre en Chine a déjà attiré des investissements de près de 1 milliard de dollars en Ontario dans le cadre de nouveaux contrats, ce qui créera plus de 1 800 emplois. Le gouvernement a signé 26 ententes durant cette mission d'une semaine.

Huawei Technologies Co. Ltd. a annoncé une importante expansion de ses activités en Ontario dont la valeur est estimée à 210 millions de dollars. Cela créera 325 emplois, dont approximativement 250 postes d'ingénieur et de chercheur et au moins 75 postes de soutien et dans le domaine du marketing et des ventes.

Yiwu North America Corporation a annoncé un investissement de 100 millions de dollars pour l'établissement d'un nouveau centre des échanges à Whitchurch-Stouffville. On s'attend à ce que 800 emplois soient créés durant la première phase du projet.

Le gouvernement continue d'élargir la portée des exportations de l'Ontario, faisant fond sur la consolidation de l'économie des États-Unis et sur la diversification des exportations vers des marchés d'outre-mer en expansion rapide. Il aide également les entreprises de toutes tailles, y compris les petites et moyennes entreprises (PME), à étendre leur succès sur le plan des exportations internationales et de la création d'emplois.

L'Ontario s'associe au gouvernement fédéral dans le cadre des activités suivantes :

- l'Accord économique et commercial global (AÉCG), récemment conclu avec l'Union européenne, un marché grand et riche qui compte plus de 500 millions de personnes et qui présente d'énormes possibilités sur le plan des exportations et des investissements pour les entreprises ontariennes, y compris les PME;
- la négociation d'accords commerciaux englobants avec un grand nombre de ses partenaires commerciaux, dont les pays participant aux discussions entourant le Partenariat transpacifique. L'Ontario continuera d'appuyer les accords commerciaux qui présentent des avantages pour son économie, tout en appuyant les secteurs stratégiques.

L'Ontario s'emploie à accroître sa représentation sur le plan international, notamment en Corée du Sud, à Chongqing en Chine et en Israël. Ces centres viennent s'ajouter aux Centres de marketing à l'étranger déjà établis à New York, San Francisco, Mexico, São Paolo, Londres, Paris, Munich, Beijing, Shanghai, Tokyo et New Delhi (y compris un bureau satellite à Mumbai).

Le gouvernement continue d'établir des liens entre Infrastructure Ontario et les bureaux du commerce international de la province pour créer des occasions d'exportation pour les entreprises ontariennes qui ont participé aux projets de diversification des modes de financement et d'approvisionnement (DMFA). Infrastructure Ontario fait valoir le modèle de DMFA, qui a été conçu en Ontario, dans le cadre de sa collaboration avec la National Governors Association aux États-Unis. En outre, plus de 40 délégations internationales sont venues rendre visite à Infrastructure Ontario afin de mieux comprendre le modèle de DMFA.

Consolidation des partenariats avec les provinces et territoires

Si la province élargit sa portée sur le plan international, elle s'affaire également à renforcer ses liens économiques avec le reste du Canada. La libre circulation des gens, des marchandises, des services et des investissements au Canada aide l'économie de l'Ontario à faire fond sur ses atouts. L'Ontario appuie pleinement une union économique canadienne plus efficiente et plus efficace. À la rencontre d'août 2014 du Conseil de la fédération, les premiers ministres se sont entendus pour entreprendre un renouvellement global de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), afin de l'aligner sur les accords commerciaux internationaux modernes.

L'Ontario s'efforce de consolider ses relations avec le Québec afin de renforcer ce partenariat régional essentiel. Les deux provinces travaillent ensemble en vue d'accroître les échanges, d'élargir l'accès aux marchés publics et d'explorer la viabilité d'un commerce de l'électricité élargi. Dans la foulée de cette initiative, les premiers ministres des deux provinces ont convenu de tenir des réunions conjointes de leur Conseil des ministres respectif, dont la première aura lieu le 21 novembre 2014 à Toronto.

Attirer des investissements directs étrangers

Les investissements directs étrangers (IDE) contribuent à l'économie de la province en améliorant la productivité et la compétitivité, en favorisant l'adoption de nouvelles technologies et en créant des emplois bien rémunérés pour les Ontariennes et Ontariens. Le gouvernement de l'Ontario, a joué un rôle important pour attirer les IDE en favorisant la création d'un climat positif pour les investissements des entreprises et en agissant comme levier pour de grands projets d'immobilisations d'importantes sociétés d'envergure internationale.

L'Ontario continue d'être la destination de choix en Amérique du Nord en ce qui a trait aux IDE.

- fDi Intelligence est une importante ressource de l'industrie aux fins de la recherche et de l'analyse concernant les tendances mondiales en matière d'IDE. Dans son rapport de 2013 sur les tendances mondiales en matière d'IDE, on pouvait lire que, sur le plan des projets d'immobilisations, l'Ontario était la principale destination nord-américaine pour les IDE.
- L'Ontario vient au deuxième rang en Amérique du Nord dans le secteur des logiciels et des technologies de l'information, au troisième rang dans le secteur automobile et au quatrième rang dans le secteur des services financiers. La province continue de se distinguer sur le plan des IDE dans ces secteurs par rapport à la taille de son économie, qui figure au cinquième rang en Amérique du Nord.

Soutenir le dynamisme du secteur du tourisme et de la culture

En plus de créer des emplois et de contribuer à la croissance économique de la province, les industries du tourisme et de la culture rehaussent la qualité de vie des Ontariennes et des Ontariens. Le secteur du tourisme et de la culture se prépare à d'importantes manifestations afin de commémorer le 400^{e} anniversaire de la présence francophone en Ontario, lesquelles se dérouleront entre juin et octobre 2015.

Le 25 septembre 2014, le gouvernement a annoncé l'octroi de 5,9 millions de dollars pour la tenue d'une grande variété d'événements commémoratifs. Des projets à caractère touristique, culturel, éducatif et patrimonial seront annoncés au cours des prochaines semaines et des prochains mois. La province soutiendra des projets visant à créer des emplois, à attirer des visiteurs et à célébrer la contribution des Franco-Ontariens au développement social, culturel et économique de l'Ontario.

Section E : Sécuriser la retraite

Chef de file en matière de sécurité du revenu de retraite

Introduction

Le gouvernement est déterminé à faire en sorte que les Ontariennes et Ontariens puissent mieux profiter de leurs années de retraite grâce à un système de revenu de retraite solide et sûr. Plusieurs études ont démontré qu'à moins que des mesures ne soient prises, un pourcentage important des travailleurs actuels sera aux prises avec une baisse du niveau de vie durant la retraite[1] et que ce problème s'aggravera au fil des ans.

Comme il en a été fait mention dans le budget de 2014, le gouvernement reconnaît qu'accroître l'épargne-retraite dans la province est une entreprise complexe qui nécessite une approche multidimensionnelle et l'étroite collaboration de toutes les parties, à savoir les particuliers, les employeurs, les syndicats, le secteur des services financiers et tous les ordres de gouvernement. C'est pourquoi l'Ontario poursuit sa stratégie à trois volets, énoncée pour la première fois dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2013*, qui vise à renforcer et à moderniser le système de revenu de retraite pour tous les Ontariens et Ontariennes, dont :

- ceux qui n'ont pas de régime de retraite d'employeur;
- ceux qui ont un régime d'épargne-retraite autogéré;
- ceux qui ont un régime d'épargne à prestations déterminées.

Le Régime de retraite de la province de l'Ontario

Le Régime de pensions du Canada (RPC), un programme public administré par le gouvernement fédéral, est un élément essentiel de la sécurité du revenu de retraite de toute la population canadienne, mais les prestations ne suffisent pas à subvenir aux besoins de nombreux travailleurs.

[1] Parmi les études récentes visant à déterminer si les épargnes faites pour la retraite sont suffisantes au Canada, mentionnons les suivantes : Keith Horner, *Retirement Saving by Canadian Households*, 2009; Kevin D. Moore, William Robson et Alexandre Laurin, Institut C.D. Howe, *Canada's Looming Retirement Challenge*, 2010; Michael C. Wolfson, *Projecting the Adequacy of Canadians' Retirement Incomes*, 2011; McKinsey & Company, *Are Canadians Ready for Retirement?*, 2012; CIBC, *Canadians' Retirement Future : Mind the Gap*, 2013.

L'Ontario est depuis longtemps un acteur important du mouvement visant à assurer la sécurité du revenu de retraite et il réclame la bonification du RPC depuis 2010.

En 2013, le gouvernement fédéral a mis fin de façon unilatérale aux discussions sur les options possibles de bonification du RPC, malgré le consensus des provinces et des territoires qui étaient d'accord pour continuer à travailler sur la question.

L'Ontario continue de privilégier la bonification du RPC, mais le coût de l'inaction est tout simplement trop élevé. Par conséquent, le gouvernement a l'intention d'instaurer un régime de retraite provincial obligatoire, le Régime de retraite de la province de l'Ontario (RRPO), qui assurera un revenu de retraite la vie durant. La mise en oeuvre du RRPO devrait coïncider avec la baisse prévue des cotisations d'assurance-emploi, en 2017. Le RRPO sera conçu de manière à faciliter son intégration éventuelle au RPC, si on en arrive à une entente concernant la bonification du RPC.

Le RRPO fait partie intégrante du plan du gouvernement d'investir dans les gens et d'aider les familles travailleuses à se bâtir un avenir plus sûr pour leur retraite.

Un régime de retraite provincial de cette envergure serait le premier du genre au Canada. Une fois implanté, le RRPO représenterait une étape importante dans la recherche d'une solution au problème de l'insuffisance de l'épargne-retraite, particulièrement chez les personnes à revenu moyen qui ne bénéficient pas d'un régime de retraite d'employeur.

Comme il en est question dans le budget de 2014, le RRPO aurait les caractéristiques suivantes :

Conception

- Il reprendrait bon nombre des caractéristiques du RPC afin de s'appuyer sur le succès du RPC.

Avantages

- Il fournirait une source de revenus prévisible à la retraite en mettant en commun les risques liés à la longévité et à l'investissement et en indexant les prestations à l'inflation.
- Il viserait à fournir un taux de remplacement de 15 % des revenus d'une personne, jusqu'à concurrence d'un seuil maximum de gains annuels. Les prestations du RRPO seraient acquises à mesure que les cotisations sont faites, pour faire en sorte que le système soit équitable et que les plus jeunes générations n'aient pas à assumer le fardeau de coûts supplémentaires.

Cotisations

- Le RRPO serait obligatoirement financé à parts égales par les employeurs et les employés au moyen de cotisations d'un taux maximum de 1,9 % pour chacun (3,8 % combinées) prélevées sur les revenus ne dépassant pas un seuil de 90 000 $ (en dollars de 2014). Ce seuil augmenterait chaque année parallèlement aux augmentations du maximum des gains ouvrant droit à pension du RPC.
    - Aucune cotisation ne serait prélevée sur les revenus inférieurs à un seuil de faible revenu. Le gouvernement mènera des consultations pour déterminer si le seuil de faible revenu du RRPO sera le même que celui du RPC, soit 3 500 $.

Participation

- Le RRPO serait obligatoire pour tous les travailleurs de l'Ontario qui ne bénéficient pas d'un régime de retraite d'employeur comparable.
- Les travailleurs qui participent à un régime de retraite d'employeur comparable et les travailleurs autonomes ne seraient pas admissibles au RRPO. Le gouvernement mènera des consultations pour déterminer ce qui constitue un régime de retraite d'employeur comparable et comment aider le mieux possible les travailleurs autonomes à sécuriser leur retraite future.

Administration

- Le RRPO serait administré publiquement par un organisme indépendant du gouvernement qui serait assujetti à un modèle de gouvernance rigoureuse et serait responsable de la gestion des investissements.

Reconnaissant l'importance cruciale de la sécurité du revenu de retraite pour les familles ontariennes et pour la prospérité future de la province, le gouvernement s'engage à faire de l'instauration du RRPO en 2017 une priorité. L'inscription des employeurs et des employés se ferait par étapes, les plus grands employeurs s'inscrivant en premier, et les taux de cotisation seraient instaurés graduellement sur deux ans.

En juin, la première ministre Kathleen Wynne a nommé une nouvelle ministre associée des Finances, responsable du Régime de retraite de la province de l'Ontario, l'honorable Mitzie Hunter. M^me^ Hunter a commencé à mobiliser divers intervenants, rencontrant des représentants d'entreprises, de syndicats, d'organismes et d'associations ainsi que des particuliers, des familles et des collectivités de l'Ontario, pour s'assurer que le RRPO établit un équilibre approprié entre la sécurité du revenu de retraite et l'incidence pour les entreprises, et qu'il répond aux besoins des travailleurs du XXI^e^ siècle.

Le gouvernement recevra également le soutien de Michael Nobrega qui, à titre de responsable de la mise en oeuvre, fournira conseils et soutien au ministre des Finances, à la ministre associée des Finances et aux fonctionnaires du ministère pour la mise en oeuvre du RRPO. Il devra notamment fournir des conseils sur la création de l'entité administrative indépendante et le développement de la capacité administrative et opérationnelle nécessaire pour assurer une transition harmonieuse jusqu'en 2017 et pour gérer le RRPO à long terme.

La province continuera de collaborer avec le Groupe consultatif technique pour la sécurité du revenu de retraite, s'appuyant sur toute une gamme d'expertises et de points de vue relatifs aux régimes de retraite, à mesure qu'il élabore le RRPO.

Le gouvernement a l'intention de déposer sous peu une mesure législative pour enclencher le processus qui donnera suite à son engagement d'instaurer le RRPO et mènera des consultations officielles sur les grands enjeux liés à la conception du régime au début de 2015. La rétroaction obtenue à la suite des consultations gouvernementales façonnera la conception et la structure du RRPO.

Régimes de pension agréés collectifs

Les instruments d'épargne volontaire, comme les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et les régimes de pension agréés collectifs (RPAC), continueront de jouer un rôle important dans le système de sécurité du revenu de retraite de l'Ontario. Les régimes de pension agréés collectifs offriront aux salariés et aux travailleurs autonomes une option facultative, à faible coût et bénéficiant d'une aide fiscale pour accroître l'épargne-retraite.

Après un processus de consultation fructueux mené au début de 2014, le gouvernement s'est engagé dans le budget de 2014 à présenter un cadre législatif régissant les RPAC, qui correspondra globalement au modèle que le gouvernement fédéral a instauré et que diverses provinces ont adopté. Le gouvernement entend déposer cette mesure législative sous peu.

Régimes de retraite à prestations cibles

La stratégie à trois volets de l'Ontario visant à accroître la sécurité du revenu de retraite comprend des réformes pour permettre des modèles plus souples comme les régimes de retraite à prestations cibles. Ceux-ci offrent aux employeurs une nouvelle option novatrice en combinant les caractéristiques des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes de retraite à cotisations déterminées. Les régimes de retraite à prestations cibles visent un niveau de prestations précis capitalisé par des cotisations fixes. Contrairement aux régimes de retraite à prestations déterminées, les prestations versées par des régimes de retraite à prestations cibles peuvent être réduites pour faire face à toute insuffisance de capitalisation de la caisse de retraite.

Comme le mentionne le budget de 2014, le gouvernement mènera des consultations sur un cadre réglementaire régissant les régimes de retraite à prestations cibles en Ontario. Les consultations initiales, dont un document de consultation, mettront l'accent sur un cadre régissant les régimes de retraite interentreprises à prestations cibles.

Réformes continues de la sécurité du revenu de retraite

Un organisme de réglementation des régimes de retraite solide

La réglementation et la surveillance efficaces et adaptées des régimes de retraite sont essentielles pour assurer la sécurité du revenu de retraite. L'organisme de réglementation, la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO), et son surintendant, doivent avoir suffisamment de pouvoir pour assurer le respect de la loi prévoyant les normes minimales en matière de régimes de retraite.

Dans la foulée de la publication du rapport de la Commission d'experts en régimes de retraite, le gouvernement a apporté, en 2010, un certain nombre de modifications à la *Loi sur les régimes de retraite*, qui doivent encore être promulguées, pour élargir les pouvoirs du surintendant. Le gouvernement a l'intention d'aller de l'avant et de prendre les règlements nécessaires pour promulguer ces modifications.

> « Pour parvenir à un niveau de conformité aussi proche que possible de 100 %, l'organisme de réglementation doit recourir à un certain nombre de stratégies. La diffusion d'information, l'éclaircissement des malentendus, l'élimination des ambiguïtés, l'établissement de relations ouvertes et de coopération, les encouragements positifs à la conformité volontaire et l'amnistie en cas d'infraction accidentelle et mineure devraient faire partie de l'arsenal de tout organisme de réglementation. Néanmoins, des infractions graves et intentionnelles surviendront, et elles devront faire l'objet de sanctions. »
>
> Rapport de la Commission d'experts en régimes de retraite. *Un juste équilibre : Une retraite sûre – Un régime abordable – Des règles équitables*, 2008, p. 160.

Réformes en cours des régimes de retraite

Le gouvernement continue de renforcer et de moderniser le système de revenu de retraite de l'Ontario par l'élaboration de règlements visant à mettre en oeuvre les modifications apportées à la *Loi sur les régimes de retraite* en 2010.

En novembre 2014, le gouvernement a adopté un règlement visant à prolonger l'exemption de l'analyse en cas de doute quant à la solvabilité dont bénéficient certains régimes de retraite. Cette analyse détermine à quel moment les promoteurs de régimes de retraite à prestations déterminées doivent déposer les rapports d'évaluation annuels auprès de l'organisme de réglementation des régimes de retraite. L'exemption, qui devait prendre fin le 31 décembre 2014, sera prolongée jusqu'au 31 décembre 2017, afin de prévoir assez de temps pour mener des consultations sur une analyse appropriée à appliquer aux régimes non assujettis aux exigences de capitalisation du déficit de solvabilité.

En outre, plus tôt cet automne, des propositions réglementaires sur les questions suivantes ont été soumises à la consultation publique :

- déclarations de renseignements pour les participants retraités et les anciens participants;
- divulgation des facteurs environnementaux et sociaux et des questions de gouvernance pris en compte dans les décisions de placement des régimes de retraite;
- transfert des prestations de retraite de régimes de retraite enregistrés en Ontario à des régimes de retraite d'autres territoires de compétence.

Après avoir intégré les commentaires, des règlements seront examinés à des fins d'approbation plus tard cette année.

Le gouvernement continue d'oeuvrer dans d'autres secteurs de réforme, dont les suivants :

- Mise à jour des exigences de dépôt afin de tenir compte des modifications apportées aux normes comptables : Après les premières consultations, le gouvernement demeure déterminé à mettre en oeuvre les réformes réglementaires nécessaires une fois qu'il aura eu la possibilité d'intégrer les commentaires des intervenants.

- Paiement de prestations variables directement à partir de régimes à cotisations déterminées : Les consultations initiales tenues en avril ont mis en relief les secteurs où des modifications législatives seraient requises pour favoriser l'uniformité entre le traitement des prestations variables et le cadre actuel régissant les fonds de revenu viager. Le gouvernement a examiné les réponses des intervenants à la consultation et apporte les modifications nécessaires à la *Loi sur les régimes de retraite*. Celles-ci favoriseront une plus grande souplesse, de façon que les participants retraités qui reçoivent des prestations variables aient plus d'options pour ce qui est de la transférabilité et du retrait lorsqu'ils traitent avec leur caisse de retraite. Une fois ces modifications adoptées, le gouvernement déposera des règlements pour mettre en oeuvre son engagement de permettre les paiements directs à partir des régimes de retraite à cotisations déterminées.
- Exemption de la règle des 30 % régissant les investissements des régimes de retraite dans l'infrastructure de l'Ontario : Comme il l'a annoncé dans le document *Perspectives économiques et revue financière de 2013*, le gouvernement est déterminé à éliminer les obstacles aux investissements dans l'infrastructure de l'Ontario par les régimes de retraite ontariens. La règle des 30 % limite la capacité des régimes de retraite de détenir une grande proportion des actions avec droit de vote d'une personne morale, ce qui peut les empêcher d'investir dans les projets d'infrastructure. Grâce à l'élimination de cette limite, les régimes de retraite pourront représenter une nouvelle source de capitaux considérable qui stimulera la croissance économique et la création d'emplois en Ontario. Une description des modifications proposées au règlement pour soustraire à la règle des 30 % les investissements des régimes de retraite dans l'infrastructure ontarienne a été affichée, pour consultation, plus tôt cet automne. Le gouvernement tiendra compte des réponses des intervenants lorsqu'il élaborera le règlement visant à mettre en oeuvre l'exemption proposée.

Régimes de retraite à prestations déterminées du secteur public viables et économiques

Gestion commune des actifs

Dans le budget de 2014, le gouvernement a annoncé qu'il établira un cadre permettant la mise en commun des actifs des régimes de retraite du secteur parapublic ainsi que des dotations et d'autres fonds d'entités publiques. De plus grands bassins de capitaux permettent l'accès à un plus large éventail de placements, ce qui est essentiel pour améliorer le rendement corrigé en fonction du risque.

Le gouvernement travaille en étroite collaboration avec les principaux intervenants à l'élaboration d'un cadre régissant l'entité de gestion commune des actifs. À la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail et à la Commission du Régime de retraite de l'Ontario, on s'est montré intéressé à faire partie des premiers participants de l'entité.

Cadre visant la conversion en régimes de retraite conjoints

Le gouvernement facilitera les conversions des régimes de retraite à employeur unique (RREU) en régimes de retraite conjoints (RRC) ou leur fusion avec des RRC existants. Le 24 juillet, le projet de loi 14, la *Loi de 2014 ouvrant des perspectives et assurant notre avenir (mesures budgétaires)*, a reçu la sanction royale. Cette loi prévoit des modifications à la *Loi sur les régimes de retraite* qui, une fois promulguée, donnera le pouvoir de prendre des règlements pour faciliter ces transactions.

Le travail se poursuit pour élaborer les règlements nécessaires pour que les dispositions législatives soient promulguées. Les règlements devront traiter notamment du niveau de consentement requis des participants actifs et retraités ainsi que du degré de protection que l'employeur doit fournir si le RREU est converti en RRC ou fusionné à un RRC existant. Le gouvernement a accordé une grande priorité à l'élaboration de ces règlements et entend afficher les propositions de règlement au Registre de la réglementation dans les mois à venir. Les commentaires reçus seront pris en compte lorsque seront élaborés les règlements, qui pourraient entrer en vigueur le 1er juillet 2015.

Section F : Une société juste

Ouvrir des perspectives d'avenir pour toute la population ontarienne

La prospérité future de la province repose sur la capacité de chaque Ontarienne et de chaque Ontarien de participer à son économie.

L'Ontario a la réputation de promouvoir une plus grande équité en investissant dans sa population, en assurant un accès égal aux principaux services publics comme les soins de santé et l'éducation, et en subvenant aux besoins des familles à faible revenu ainsi que des personnes les plus vulnérables. En leur offrant une meilleure protection, une plus grande sécurité et des chances égales, le gouvernement donne aux Ontariennes et aux Ontariens un sentiment accru de dignité et d'autonomie.

La voie choisie par la province pour atteindre l'équilibre budgétaire contribuera à faire en sorte que les services et les soutiens destinés aux plus vulnérables soient protégés et viables à long terme. Ces services et soutiens jouent un rôle crucial pour donner la chance à toutes les Ontariennes et à tous les Ontariens de travailler et de contribuer à la prospérité de leur province.

Mettre en oeuvre la Stratégie de réduction de la pauvreté

En septembre, le gouvernement a publié la nouvelle version de la Stratégie de réduction de la pauvreté, *Réaliser notre potentiel*, afin d'élargir les mesures prises en vue d'atteindre un plus grand nombre de personnes vulnérables. Seule une approche soutenue, souple et axée sur les résultats dans la lutte pour réduire la pauvreté permet de continuer à ouvrir des perspectives d'avenir pour toutes les Ontariennes et tous les Ontariens.

La nouvelle Stratégie de réduction de la pauvreté vise quatre objectifs :

- rompre le cycle de la pauvreté pour les enfants et pour les jeunes;
- progresser vers l'emploi et la sécurité du revenu;
- investir dans le logement abordable et mettre fin à l'itinérance chronique;
- élaborer des politiques et mesurer la réussite à partir de données probantes.

Dans le cadre de la nouvelle Stratégie de réduction de la pauvreté, le gouvernement a réitéré son engagement à réduire de 25 % la pauvreté pour les enfants et s'est donné pour nouvel objectif de mettre fin à l'itinérance chronique.

Rompre le cycle de la pauvreté pour les enfants et pour les jeunes

De 2008 à 2011, les dernières années pour lesquelles nous disposons de données, la Stratégie a aidé à sortir 47 000 enfants de la pauvreté. Le taux de pauvreté chez les enfants a baissé, passant de 15,2 % en 2008 à 13,6 % en 2011. Sans les initiatives découlant de la Stratégie, il aurait été de 15,9 % en 2011.

Ce progrès dans la réduction de la pauvreté est particulièrement important puisqu'il s'est accompli durant la récession économique mondiale et la lente reprise économique qui a suivi.

La Prestation ontarienne pour enfants (POE) a eu un effet direct et durable pour aider à sortir les enfants de la pauvreté.

- En juillet, l'aide financière annuelle maximale a été augmentée de 100 $ pour être portée à 1 310 $ par enfant, ce qui vient augmenter le revenu de plus de un demi-million de familles.
- À compter de juillet 2015, l'aide annuelle maximale versée au titre de la POE, ainsi que le seuil de revenu auquel la POE commence à être réduite, seront indexés sur l'augmentation annuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'Ontario, ce qui protégera le pouvoir d'achat de la POE contre l'érosion due à l'inflation.

Le gouvernement s'appuiera sur sa première Stratégie de réduction de la pauvreté pour élargir l'accès à des prestations de santé pour les enfants et les jeunes de familles à faible revenu, ce qui comprend les médicaments d'ordonnance, les appareils et accessoires fonctionnels, les soins ophtalmologiques et les services de santé mentale. Grâce à ces prestations, aucun parent n'aura à choisir entre le travail et l'aide sociale pour améliorer l'état de santé de ses enfants.

Le gouvernement entend également élargir le Programme de bonne nutrition des élèves afin que les enfants et les jeunes d'un plus grand nombre de milieux à faible revenu et de réserves des Premières Nations aient accès à des petits déjeuners, des collations et des déjeuners nutritifs. Au cours de l'année scolaire 2012-2013, le programme a été offert à près de 700 000 enfants et jeunes d'âge scolaire; l'élargissement de ce programme permettra de joindre quelque 56 000 enfants et jeunes de plus dans les communautés les plus défavorisées. Un investissement initial de 32 millions de dollars sur les trois prochaines années permettra d'établir 340 nouveaux programmes de petits déjeuners dans les écoles élémentaires et secondaires et d'élargir certains programmes de nutrition des élèves déjà en place.

Progresser vers l'emploi et la sécurité du revenu

Bien que les soutiens gouvernementaux jouent un rôle pour réduire la pauvreté, l'emploi demeure l'élément clé pour rehausser les gains.

Selon les données de 2011, pour les ménages dont aucun membre n'a un emploi, le taux de pauvreté est de 60 %. Pour un ménage qui compte une personne employée à temps plein pendant toute une année, le taux de pauvreté tombe à environ 10 %. S'il y a deux personnes ou plus employées à temps plein toute l'année, ce taux se situe autour de 1 %.

La nouvelle Stratégie de réduction de la pauvreté vise à fournir aux gens les soutiens et les encouragements nécessaires pour leur permettre de trouver un emploi satisfaisant offrant un salaire raisonnable, et elle continue de mettre l'accent sur les initiatives offrant aux jeunes et aux groupes vulnérables des occasions d'acquérir les compétences et l'expérience requises pour entrer sur le marché du travail.

Pour aider les travailleurs à faible revenu qui ont du mal à joindre les deux bouts, le gouvernement a rehaussé le salaire minimum qui est désormais de 11 $ l'heure, le taux le plus élevé parmi toutes les provinces. Il a également présenté des mesures législatives pour indexer le salaire minimum à l'indice des prix à la consommation afin qu'il suive le coût de la vie.

Le Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario permet aux jeunes d'acquérir les compétences, la formation et l'expérience qui leur permettent d'obtenir un diplôme d'études secondaires tout en suivant une partie de la formation menant à une qualification dans un métier. En 2013-2014, 21 603 élèves de 11^{e} et de 12^{e} année participaient à ce programme.

De plus, l'Ontario améliore les services de formation et d'emploi afin de mieux aider les personnes les plus vulnérables, notamment les bénéficiaires de l'aide sociale, les personnes ayant un handicap, les chômeurs de longue date, les Autochtones, les nouveaux arrivants et les jeunes à risque.

En raison de l'importance de l'emploi pour la réduction de la pauvreté, le gouvernement évaluera trois nouveaux indicateurs et il en rendra compte :

- les jeunes qui n'ont pas d'emploi et qui ne suivent pas un programme d'éducation ou de formation professionnelle;
- le chômage de longue durée chez les adultes;
- le taux de pauvreté des personnes vulnérables.

Investir dans le logement abordable et mettre fin à l'itinérance chronique

L'engagement du gouvernement à enrayer l'itinérance exigera une approche diversifiée, qui comprend les investissements à faire dès aujourd'hui dans des programmes et services efficaces ainsi que l'élaboration de stratégies qui contribueront à enrayer l'itinérance chronique à long terme. L'approche adoptée par la province met un accent particulier sur le logement abordable et la prévention de l'itinérance.

La Stratégie à long terme de logement abordable adoptée par l'Ontario continue d'être le fondement d'une approche plus efficiente et plus efficace à l'échelon local pour prendre des décisions éclairées sur les investissements dans le logement abordable et les services de soutien. Dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement veille à ce que les Ontariennes et Ontariens vulnérables continuent d'être logés de manière décente en investissant dans la prévention de l'itinérance, en élargissant l'accès aux logements assortis de services de soutien et en investissant pour offrir plus de logements abordables.

Le gouvernement mettra à jour sa Stratégie à long terme de logement abordable d'ici 2015-2016 afin que les politiques et programmes touchant le logement et l'itinérance correspondent bien aux réalités actuelles et reposent sur une approche qui tient compte des nouvelles études et des pratiques exemplaires en matière de réduction de la pauvreté.

Un exemple de cette approche est l'Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités (IPIC). Établie en 2013, l'IPIC permet aux administrations locales d'utiliser les fonds de manière souple et adaptée aux besoins de leur collectivité pour élaborer des programmes et des services de soutien destinés aux itinérants ou aux personnes qui risquent de le devenir. Le budget de l'Ontario de 2014 prévoyait une augmentation de 42 millions de dollars des sommes affectées à l'IPIC, laquelle a été effectuée en octobre 2014. Cela porte à 294 millions par année l'investissement total dans ce programme. Cet investissement améliorera encore davantage l'accès à des logements décents, convenables et abordables pour les personnes dans le besoin.

Par ailleurs, en août 2014, le gouvernement a signé le renouvellement de l'Entente Canada-Ontario concernant l'investissement dans le logement abordable. Cette entente à frais partagé devrait fournir en tout plus de 801 millions de dollars en nouveau financement pour le logement abordable dans toutes les régions de l'Ontario au cours des cinq prochaines années, donner aux administrations locales la souplesse voulue pour répondre aux priorités et aux besoins de leur collectivité, comme la construction et la réfection des logements abordables, l'aide aux ménages dans le besoin sous forme de versement initial pour les accédants à la propriété ou de soutien au loyer pour les locataires. Le programme prévoit également une aide financière spécifique adaptée aux besoins des communautés autochtones hors réserve ainsi que des régions éloignées du Nord de l'Ontario.

Élaborer des politiques et mesurer la réussite à partir de données probantes

La nouvelle Stratégie de réduction de la pauvreté du gouvernement met en lumière l'importance de mesurer les effets des programmes sur la vie des gens et d'utiliser des données probantes pour élaborer des programmes et services. Pour assurer l'utilisation optimale des ressources du gouvernement, les investissements consacrés aux programmes et aux interventions de réduction de la pauvreté devraient être fondés sur des données probantes, les leçons tirées de l'expérience et les pratiques exemplaires.

La pauvreté est une question complexe, et l'établissement de mesures appropriées pour évaluer les programmes exige une planification soignée. Le gouvernement travaillera en partenariat avec les organismes communautaires, les fournisseurs de services et les milieux universitaires pour élaborer des approches qui sont à la fois exhaustives et axées sur les résultats.

Dans un premier temps, le gouvernement entreprendra des initiatives pour accroître sa capacité de recueillir et d'utiliser les données.

- Dans le budget de 2014, le gouvernement annonçait qu'il allait investir plus de 50 millions de dollars sur cinq ans pour créer un nouveau Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté. Ce fonds appuiera, notamment, l'élaboration de stratégies en vue de recueillir des données probantes permettant de définir les initiatives de réduction de la pauvreté qui donnent de bons résultats.
- Le gouvernement consultera également des experts, y compris des personnes qui ont une expérience vécue de l'itinérance, afin de l'aider à définir le problème, à comprendre la façon de le mesurer et à établir une cible pour mettre fin à l'itinérance chronique.

Appuyer les Ontariennes et Ontariens ayant une déficience intellectuelle

Dans le budget de 2014, le gouvernement s'est engagé à investir une somme additionnelle de 810 millions de dollars sur trois ans pour améliorer les appuis donnés aux adultes ayant une déficience intellectuelle, ainsi que leurs familles, afin d'aider ces adultes à vivre de manière aussi autonome que possible et à s'intégrer entièrement à la société.

En octobre 2014, le gouvernement avait fait des progrès dans la mise en oeuvre de ces initiatives, ayant notamment pris les mesures suivantes :

- élargissement du financement direct à plus de 6 000 enfants et leurs familles par l'intermédiaire du Programme de services particuliers à domicile et à près de 1 900 adultes par l'intermédiaire du programme Passeport;
- élargissement des soutiens en établissement à 350 adultes de plus, y compris les jeunes adultes vulnérables qui viennent de quitter le système de services à l'enfance;
- création d'un Fonds pour l'emploi des personnes ayant une déficience intellectuelle et la modernisation des services afin de moderniser la prestation des services et augmenter les possibilités d'emploi pour les personnes ayant une déficience intellectuelle;
- mise sur pied d'un groupe de travail sur le logement réunissant les principaux intervenants des secteurs du logement et des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle qui aura pour mandat de recommander des solutions de logement novatrices pour les adultes ayant une déficience intellectuelle.

Élargir l'admissibilité à l'aide juridique

Toutes les Ontariennes et tous les Ontariens, quel que soit leur niveau de revenu ou d'aptitude, devraient avoir accès à un système judiciaire à la fois efficace et équitable. Le gouvernement de l'Ontario est résolu à tout mettre en oeuvre pour que les familles à faible revenu et les groupes vulnérables aient accès aux soutiens juridiques dont ils ont besoin.

Le gouvernement est déterminé à élargir l'accès à l'aide juridique en rehaussant le niveau de revenu qui constitue le seuil d'admissibilité donnant droit à des services d'aide juridique. Le seuil d'admissibilité fondé sur le revenu n'a pas été rajusté depuis les années 1990. Par conséquent, de plus en plus d'Ontariennes et d'Ontariens à faible revenu ont été incapables de se prévaloir d'une représentation juridique devant les tribunaux.

Comme il l'a annoncé le 30 octobre 2014, le gouvernement entend mettre en oeuvre un plan qui, une fois entièrement réalisé, permettra à plus de 1 million de personnes additionnelles d'être admissibles aux services d'aide juridique. La hausse du seuil d'admissibilité permettra de doubler, et même plus, le nombre de personnes à faible revenu pouvant recevoir des services d'aide juridique. Grâce à cette initiative, Aide juridique Ontario pourra délivrer environ 75 000 certificats additionnels qui permettent aux Ontariennes et aux Ontariens à faible revenu d'être représentés par un avocat.

Le budget de 2014 prévoyait un investissement initial de 95,7 millions de dollars pour rehausser de 6 % le seuil d'admissibilité à chacune des trois premières années de ce plan. La première hausse a eu lieu le 1er novembre 2014.

Protéger les consommateurs ontariens

Le rôle du gouvernement pour ouvrir des perspectives d'avenir pour toute la population ontarienne consiste entre autres à prendre des mesures pour protéger les consommateurs et leur argent durement gagné. La protection des consommateurs renforce l'économie ontarienne en veillant à ce que les dépenses de la vie courante demeurent abordables.

Prendre des mesures pour maintenir des taux abordables d'assurance-automobile

Grâce aux réformes du gouvernement visant à combattre la fraude et les abus, l'assurance-automobile est devenue plus abordable pour les Ontariennes et Ontariens. En raison de la Stratégie de réduction des coûts et des taux de l'assurance-automobile, les taux ont baissé de plus de 6 % en moyenne entre août 2013 et août 2014.

Jusqu'à présent, le gouvernement a pris des mesures pour mettre en oeuvre plus de la moitié des recommandations du Groupe de travail antifraude de l'assurance-automobile, y compris d'importantes propositions visant à accroître les pouvoirs d'enquête et d'exécution de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) et à faciliter la dénonciation de fraudes soupçonnées liées à l'assurance-automobile par des particuliers. L'attribution de permis aux fournisseurs de services de santé dans le système d'assurance-automobile, une proposition clé du Groupe de travail, entrera en vigueur intégralement le 1er décembre 2014.

Le gouvernement est également résolu à établir une unité chargée des cas de fraude grave, dont le mandat initial comprendrait la lutte contre la fraude dans le secteur de l'assurance-automobile. L'établissement d'une telle unité d'enquête et de poursuite judiciaire spécialisée serait conforme aux conclusions du Groupe de travail qui estime que dans les cas où une fraude d'assurance-automobile est soupçonnée, il y a lieu de procéder à une enquête approfondie et d'intenter une poursuite lorsque les preuves le justifient.

Le projet de loi 15, *Loi de 2014 de lutte contre la fraude et de réduction des taux d'assurance-automobile*, s'inscrit dans les efforts du gouvernement pour protéger les consommateurs et lutter contre la fraude dans le cadre de sa Stratégie de réduction des coûts et des taux de l'assurance-automobile. S'il était adopté, le projet de loi 15 permettrait de :

- transformer le système de règlement des différends dans l'assurance-automobile pour aider les conducteurs blessés à régler plus rapidement des réclamations contestées;
- réglementer les industries du remorquage et de l'entreposage des véhicules en instaurant des mesures contre les pratiques douteuses;

- donner au gouvernement le pouvoir de modifier la période actuelle de 60 jours pendant laquelle un véhicule peut être entreposé après un accident, et pendant laquelle les frais s'accumulent donc, sans que le propriétaire en soit avisé.

Les taux étant directement reliés aux coûts des réclamations, d'autres mesures sont requises pour réduire les coûts et l'incertitude dans le système d'assurance-automobile si l'on veut atteindre la cible de 15 % de réduction moyenne des taux préconisée par le gouvernement. Ce dernier continuera d'examiner les autres possibilités de réforme, mais il importe également que l'industrie de l'assurance aide à maintenir des taux abordables dans l'assurance-automobile. Les compagnies d'assurance ont la responsabilité de gérer les réclamations de manière équitable tout en assurant une administration efficiente et en investissant dans les nouveaux processus et outils, comme l'analytique, afin d'aider à enrayer la fraude et les abus.

Transparence et responsabilisation

Dans le budget de 2013, le gouvernement a promis des examens annuels par des experts indépendants de l'incidence à ce jour des réformes de l'assurance-automobile. Vers la fin de 2013, la province a retenu les services d'un tiers indépendant pour procéder à ces examens en fournissant des rapports annuels d'expert sur la transparence et la responsabilisation du système d'assurance-automobile. En plus de ces rapports annuels, le gouvernement a demandé un rapport intérimaire qui a été publié en avril 2014. En novembre 2014, le premier rapport annuel a été remis au ministre des Finances.

Le rapport annuel de 2014 a confirmé que les réformes apportées en septembre 2010 à l'assurance-automobile ont eu pour effet de réduire les coûts des réclamations, de stabiliser les primes et de prévenir d'autres augmentations des taux. Les auteurs ont également souligné dans le rapport que, même si la stratégie actuelle du gouvernement avait entraîné une réduction moyenne des taux de plus de 6 % depuis août 2013, il y a encore d'autres raisons de ressentir une grande incertitude qui empêche une réduction additionnelle des taux. D'autres mesures sont requises si l'on veut atteindre la cible de réduction moyenne des taux.

Le rapport annuel de 2014 comprenait également des recommandations visant particulièrement la réduction des coûts, ainsi que des recommandations plus générales visant à améliorer le système d'assurance-automobile dans son ensemble. Elles comprennent notamment des mesures pour améliorer la représentation des consommateurs, accroître le partage et l'examen des informations, comme les pratiques des compagnies d'assurance relativement aux réclamations, l'incidence des frais juridiques et d'autres mesures pour assurer une plus grande transparence. Les recommandations et observations comprises dans le rapport démontrent clairement que tous les intéressés ont un rôle à jouer pour créer un système viable, abordable et équitable.

Atténuation des tarifs d'électricité pour les Ontariennes et Ontariens à faible revenu

Le gouvernement reconnaît que les ménages à faible revenu de l'Ontario consacrent en général un pourcentage proportionnellement plus élevé de leur revenu disponible aux frais d'énergie et d'électricité que les ménages ayant de meilleurs revenus.

Le ministre de l'Énergie a demandé à la Commission de l'énergie de l'Ontario d'explorer diverses options et de lui faire rapport d'ici le 1er décembre 2014 en vue d'élaborer un programme viable à long terme visant les Ontariennes et Ontariens à faible revenu, le Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité, lequel devrait être mis en oeuvre le 1er janvier 2016. Ce nouveau programme viendrait remplacer la Prestation ontarienne pour l'énergie qui prend fin le 31 décembre 2015.

Le gouvernement va également de l'avant pour enlever le coût de la redevance de liquidation de la dette des factures d'électricité des consommateurs résidentiels après le 31 décembre 2015. Pour le consommateur d'électricité résidentiel moyen, cette mesure représentera une économie d'environ 70 $ par année. Les modalités de la mise en oeuvre seront établies dans un projet de règlement, qui devrait être présenté au début de 2015.

Chapitre II

Perspectives économiques

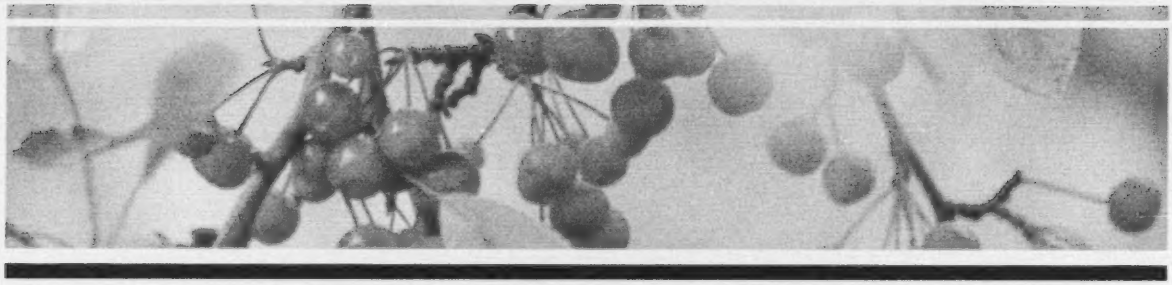

Aperçu

Les perspectives économiques de l'Ontario ont évolué essentiellement comme prévu au moment du budget de 2014. La croissance est de moins en moins dépendante d'investissements réalisés dans le secteur du logement et des dépenses de consommation et elle s'appuie davantage sur les exportations et les investissements des entreprises stimulant la productivité. La transition devrait s'accélérer à mesure que l'économie mondiale s'améliore et qu'elle contribue à une croissance plus forte et plus équilibrée.

Aux fins de l'élaboration du plan financier de l'Ontario, le ministère des Finances suppose que le produit intérieur brut (PIB) réel croîtra de 1,9 % en 2014 et de 2,4 % par an de 2015 à 2017. Par comparaison, au moment du dépôt du budget de 2014, on avait prévu que la croissance du PIB réel serait de 2,1 % en 2014, de 2,5 % en 2015 et en 2016, et de 2,6 % en 2017.

TABLEAU 2.1 Perspectives économiques de l'Ontario
(en pourcentage)

	2011	2012	2013	2014p	2015p	2016p	2017p
Croissance du PIB réel	2,6	1,7	1,3	1,9	2,4	2,4	2,4
Croissance du PIB nominal	4,6	3,2	2,4	3,5	4,4	4,4	4,4
Croissance de l'emploi	1,8	0,8	1,4	0,8	1,3	1,4	1,5
Inflation de l'IPC	3,1	1,4	1,0	2,1	2,0	2,0	2,0

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario

La relance de l'économie des États-Unis favorisera la croissance économique de l'Ontario en raison de la hausse de ses exportations. Cependant, les risques sur le plan international, qui sont susceptibles d'avoir des répercussions sur les perspectives économiques, demeurent élevés. Plus particulièrement, de nombreux pays de la zone euro continuent d'éprouver des difficultés liées à la compétitivité et aux changements structurels. La volatilité des taux d'intérêt, du cours des devises et du prix des produits de base à l'échelle mondiale pourrait continuer de croître, ce qui contribuerait à l'incertitude économique, dans un contexte où les politiques monétaires en évolution et les tensions croissantes à l'échelle planétaire secouent les marchés financiers.

En Ontario, l'endettement élevé des ménages et le marché du logement constituent toujours des risques majeurs pour l'économie. L'économie ontarienne a toutefois montré des signes de raffermissement. Les principaux indicateurs, dont le PIB réel, les exportations et la consommation des ménages, ont connu de fortes hausses depuis le début de l'année 2014. En outre, le taux de chômage en Ontario a diminué, passant de 7,5 % en janvier 2014 à 6,5 % en octobre, soit le taux de chômage le plus bas depuis 2008. La récente baisse du cours du dollar canadien et du prix du pétrole améliorera la compétitivité de l'Ontario et pourrait renforcer davantage la croissance dans la province.

L'expansion économique se poursuit

La croissance de l'Ontario a été relativement faible en 2013. Le PIB réel n'a augmenté que de 1,3 % en 2013, ce qui est bien en deçà du potentiel de l'Ontario. Le rythme de croissance enregistré en 2013 est le plus faible depuis la récession mondiale. La lente croissance économique de 2013 s'explique par une baisse de la construction résidentielle, la diminution des investissements des entreprises et un ralentissement de la croissance des exportations. Des indicateurs récents révèlent cependant que l'expansion économique de l'Ontario a regagné de la vigueur en 2014 et qu'elle est en bonne voie de se poursuivre au cours de la période de prévision.

La croissance économique a rebondi de 0,9 % au deuxième trimestre de 2014, après un ralentissement du rythme de l'activité économique au premier trimestre par un hiver inhabituellement rigoureux. En tenant compte de l'accélération affichée au deuxième trimestre de 2014, le PIB réel est maintenant supérieur de 11,3 % par rapport au creux enregistré pendant la récession. L'expansion qu'a connue l'Ontario à la suite de la récession a été appuyée par des gains importants au chapitre des dépenses des ménages, des investissements et des exportations.

GRAPHIQUE 2.1 Expansion économique de l'Ontario

Variation en pourcentage depuis le creux de la récession (2009 T2)

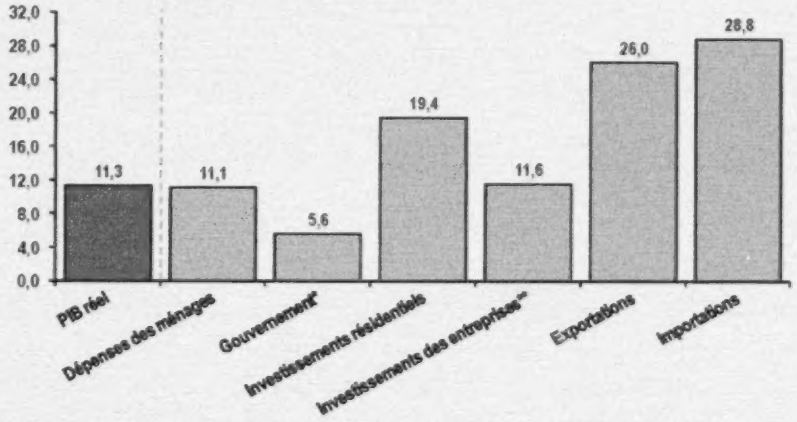

* La colonne Gouvernement comprend les dépenses et les investissements dans les immobilisations.
** La colonne Investissements des entreprises comprend les ouvrages non résidentiels, les machines et le matériel ainsi que les produits liés à la propriété intellectuelle.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

L'économie de l'Ontario gagne de la vigueur en raison de l'augmentation des exportations et de la production manufacturière soutenue par la solide croissance aux États-Unis et la dépréciation du dollar canadien.

Si l'on se fie aux perspectives des économistes du secteur privé, que viennent corroborer les récentes données économiques, l'économie de l'Ontario devrait continuer de croître d'ici la fin de 2014 et pendant le reste de la période de prévision.

L'économie de l'Ontario continue de créer des emplois

Le marché de l'emploi a connu une forte remontée depuis le creux de la récession. Depuis juin 2009, il s'est créé plus de un demi-million d'emplois nets en Ontario, la plupart étant des postes à temps plein et dans le secteur privé. En outre, cette augmentation s'est produite en majeure partie dans des secteurs où les salaires sont plus élevés que la moyenne, comme les services professionnels, scientifiques et techniques, et la construction. En octobre 2014, l'Ontario comptait 285 500 emplois de plus que lors du sommet atteint avant la récession, en septembre 2008. Le taux de chômage en Ontario a aussi baissé, passant du sommet de 9,4 % enregistré pendant la récession, en juin 2009, à 6,5 % en octobre 2014.

GRAPHIQUE 2.2 **Les emplois créés sont surtout des emplois à temps plein dans le secteur privé offrant un salaire supérieur à la moyenne**

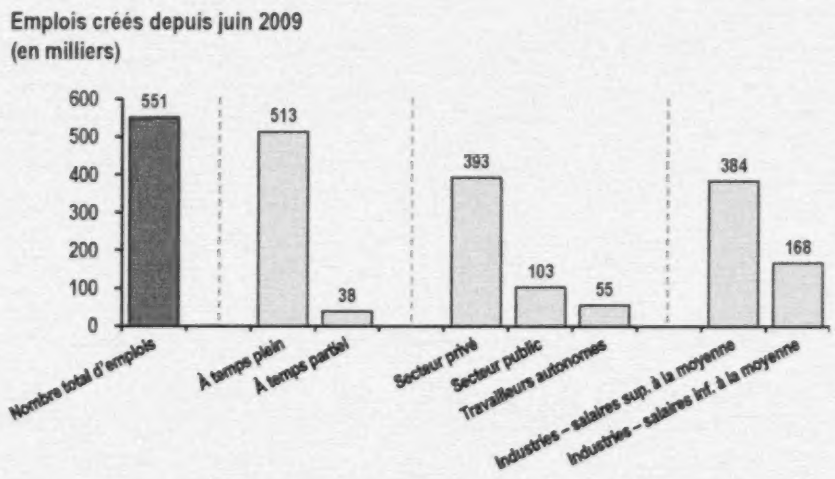

Nota : Les industries offrant un salaire supérieur à la moyenne sont celles où le salaire est supérieur aux gains horaires moyens de toutes les industries. Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Depuis la fin de la récession, l'Ontario crée des emplois à un rythme supérieur à celui de la plupart des économies développées, y compris les États-Unis, ainsi qu'à la moyenne enregistrée dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

GRAPHIQUE 2.3 La reprise de l'emploi en Ontario devance celle aux É.-U. et la moyenne des pays de l'OCDE

Emplois
(variation en pourcentage depuis le sommet atteint)

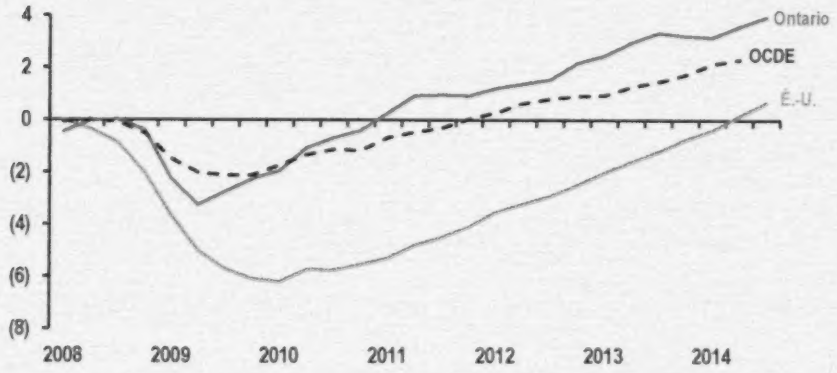

Nota : Calculs fondés sur des résultats trimestriels. Le sommet atteint avant la récession a eu lieu au 3e trimestre de 2008 pour l'Ontario, au 2e trimestre de 2008 pour la moyenne de l'OCDE et au 1er trimestre de 2008 pour les États-Unis.
Sources : Statistique Canada, U.S. Bureau of Labor Statistics et OCDE.

Aperçu et évolution de l'économie mondiale

L'économie mondiale continue de croître à un rythme modéré bien qu'inégal. On s'attend à ce que la croissance mondiale du PIB réel reste stable à 3,3 % cette année. Aux États-Unis, au cours des derniers trimestres, les dépenses des ménages et les investissements des entreprises ont renforcé la croissance. Au Japon, l'activité économique devrait s'améliorer quelque peu dans le courant du deuxième semestre de 2014, après une contraction survenue au deuxième trimestre. L'économie de la Chine passe progressivement d'un développement commandé par les investissements à une croissance plus équilibrée mais durable. Dans la zone euro, la croissance économique demeure inégale : plusieurs pays se heurtent à un ralentissement économique prolongé. Le taux d'inflation reste faible, ce qui a poussé la Banque centrale européenne (BCE) à entreprendre un programme d'assouplissement quantitatif dont l'objectif est de stimuler la croissance économique.

La croissance mondiale devrait s'améliorer en 2015 sous l'effet d'une plus forte activité économique aux États-Unis. En Chine, la croissance économique devrait se stabiliser pour atteindre un rythme plus modéré, en partie grâce à l'appui continu de mesures de relance ciblées mises en place par le gouvernement. Dans la zone euro, la croissance devrait progresser graduellement; la valeur de l'euro plus basse et l'adoption de politiques monétaires plus stimulantes devraient se traduire par une reprise modeste. Toutefois, de nombreux pays européens sont toujours aux prises avec d'importants défis structurels et budgétaires, ce qui pourrait compromettre l'amélioration prévue de la croissance mondiale.

GRAPHIQUE 2.4 **La croissance économique mondiale devrait s'améliorer**

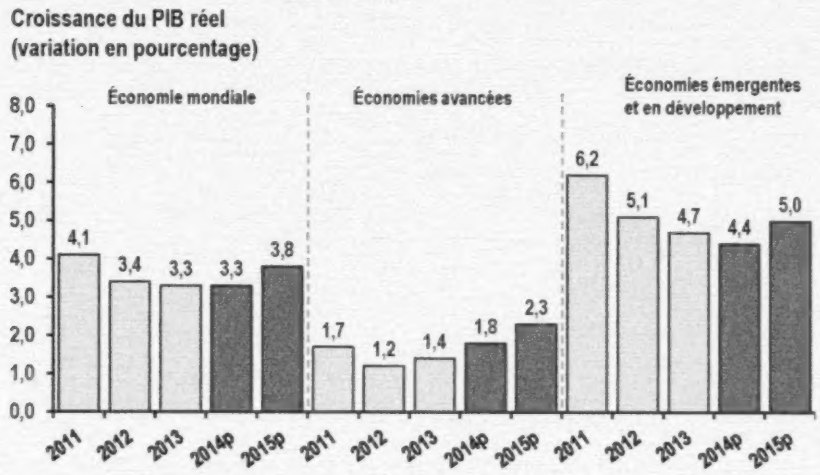

p = projection du Fonds monétaire international
Source : Fonds monétaire international (octobre 2014)

L'économie américaine

L'économie américaine a connu une forte reprise en 2014 à la suite d'une contraction au début du premier trimestre de l'année, causée en grande partie par les conditions météorologiques. Le dynamisme sous-jacent semble se généraliser : on constate que plusieurs secteurs clés de l'économie connaissent une amélioration. Les gains dans le secteur de l'emploi, qui se chiffrent jusqu'ici cette année en moyenne à environ 230 000 emplois par mois, ont soutenu une hausse de la consommation des ménages. Cette année, les ventes de véhicules automobiles ont été très élevées, et le marché du logement continue de s'améliorer.

Les taux d'intérêt à long terme se maintiennent à un niveau historiquement bas tandis qu'une lente croissance économique mondiale et la faible augmentation du taux d'inflation ont compensé les effets de la fin du programme d'assouplissement quantitatif de la Réserve fédérale. Cette année, la valeur du dollar américain s'est appréciée considérablement par rapport à la plupart des principales devises, ce qui est dans une large mesure le reflet de la vigueur relative de l'économie américaine.

Les gains soutenus sur le plan de l'emploi et la hausse des prix des logements et du cours des actions ont concouru à redresser la situation financière des consommateurs aux États-Unis. L'avoir net des ménages a plus que regagné le terrain perdu durant la récession, ce qui contribue à soutenir les dépenses de consommation et l'investissement résidentiel. De plus, on s'attend à ce que les conditions financières mondiales et la solide confiance des entreprises contribuent à une hausse des investissements des entreprises.

GRAPHIQUE 2.5 Raffermissement de la reprise aux É.-U.

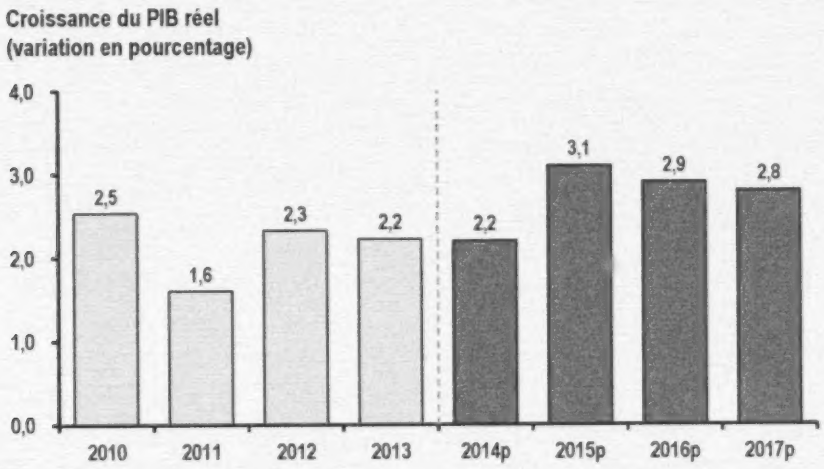

p = projection
Sources : U.S. Bureau of Economic Analysis et *Blue Chip Economic Indicators* (octobre 2014).

Selon les prévisions établies par consensus[1], la croissance du PIB réel des États-Unis devrait se raffermir, pour passer de 2,2 % cette année à 3,1 % en 2015. Le marché de l'emploi américain devrait continuer de s'améliorer progressivement, le taux de chômage devant passer de 6,2 % en 2014 à 5,3 % d'ici 2017.

[1] *Blue Chip Economic Indicators* (octobre 2014).

Les prix du pétrole

Le prix du pétrole brut West Texas Intermediate (WTI) s'est établi en moyenne à 98 $US le baril en 2013. Les conflits géopolitiques en Ukraine et au Moyen-Orient ont fait augmenter le prix du pétrole brut WTI jusqu'à 107 $US à la mi-juin de l'année 2014. Depuis, ce prix a fortement chuté pour passer sous les 80 $US, en conséquence d'une hausse de l'offre et d'un repli de la demande mondiale.

La pression à la baisse sur les prix du pétrole brut pourrait s'intensifier si la croissance de l'offre se maintient, notamment aux États-Unis. Jusqu'ici en 2014, la production américaine de pétrole a atteint un sommet inégalé depuis 1986, et on s'attend à ce qu'elle continue d'augmenter en 2015. Toutefois, les tensions géopolitiques continues et les coûts élevés de la récupération des hydrocarbures devraient contribuer au maintien des prix. Si elle est durable, la baisse des prix du pétrole améliorera les perspectives économiques de l'Ontario.

GRAPHIQUE 2.6 Les prix du pétrole devraient rester élevés

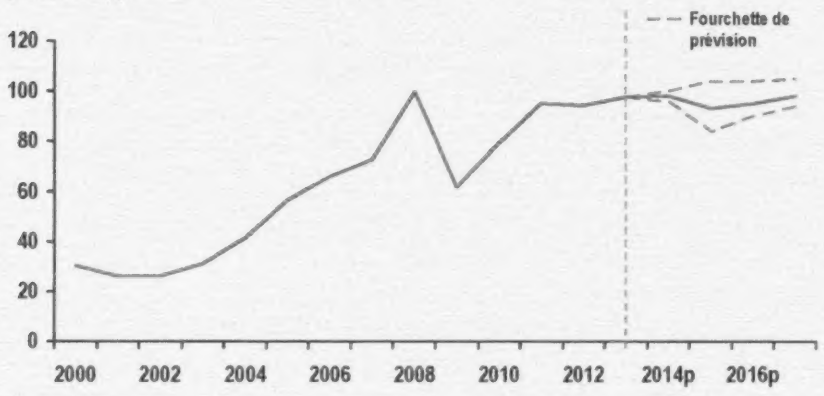

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.
Sources : U.S. Energy Information Administration, enquête sur les prévisions du ministère des Finances de l'Ontario (octobre 2014) et ministère des Finances de l'Ontario.

Marchés des capitaux

Aux États-Unis, la Réserve fédérale a commencé, en janvier de cette année, à réduire ses achats de bons du Trésor des États-Unis et de titres adossés à des créances hypothécaires et elle a mis fin à ces achats en octobre. La plupart des participants au marché s'attendent à ce que la Réserve fédérale américaine commence à augmenter son taux d'intérêt directeur d'ici le milieu de 2015, en conséquence de la fin de son programme d'assouplissement quantitatif.

Depuis septembre 2010, la Banque du Canada a continué de maintenir son taux d'intérêt directeur à 1 %, un taux historiquement bas. Même si au Canada, le taux d'inflation est proche du taux d'intérêt cible de 2 % établi par la Banque du Canada et que la croissance du PIB a été forte au deuxième trimestre, des risques de détérioration importants continuent de peser sur l'inflation et les perspectives de croissance canadiennes. Au Canada, la hausse des taux d'intérêt devrait être progressive, tout comme aux États-Unis. On prévoit que le rendement des bons du Trésor canadiens de trois mois s'établira en moyenne à 1,2 % en 2015, ce qui constitue une hausse par rapport au taux de 2014, qui devrait être de 0,9 %, et qu'il atteindra 3,0 % d'ici 2017.

Malgré le retrait des mesures de relance monétaire exceptionnelles aux États-Unis, les rendements à long terme des obligations d'État étaient à la baisse cette année, en raison d'un faible taux d'inflation dans les économies avancées et de préoccupations constantes au sujet de l'économie mondiale. Selon de nombreux observateurs du marché, les taux d'intérêt pourraient rester à des niveaux plus bas sur une période plus longue dans les économies avancées et se stabiliser à des niveaux plus bas qu'ils ne l'ont jamais été. Le taux de rendement des obligations de 10 ans du gouvernement du Canada devrait aussi afficher une ascension graduelle, pour passer d'une moyenne de 2,2 % en 2014 à 2,9 % en 2015 et atteindre 4,2 % d'ici 2017.

GRAPHIQUE 2.7 **Les taux d'intérêt devraient augmenter graduellement**

En pourcentage

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.
Sources : Banque du Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Dollar canadien

Le taux de change du dollar canadien s'établissait aux alentours de 90 cents américains pendant la majeure partie de l'année 2014, et on s'attend à ce qu'il s'établisse à environ 91 cents américains en moyenne pour l'ensemble de l'année, ce qui constituera une baisse comparativement à 2013, où il s'est établi à 97 cents américains, et à 2012, où il était à parité. Récemment, le dollar s'est replié en raison de la vigueur relative de l'économie américaine et de l'orientation de la politique monétaire. En conséquence du solide rendement de l'économie américaine et des réductions sur le plan des mesures de relance monétaire, le dollar américain s'est apprécié par rapport à de nombreuses devises, dont le dollar canadien. En outre, la lente croissance mondiale a entraîné un recul des prix des produits de base, qui a davantage affaibli le dollar canadien. La baisse de la valeur du dollar devrait aider les entreprises ontariennes à être concurrentielles sur les marchés internationaux et stimuler la croissance des exportations.

Les opinions divergent quant à l'orientation future de la valeur du dollar canadien. Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que la valeur du dollar canadien s'établisse en moyenne aux alentours de 89 cents américains en 2015, les prévisions variant entre 86 cents américains et 92 cents américains pour l'ensemble de l'année. Le dollar devrait enregistrer une augmentation modeste en 2016 et en 2017 pour atteindre en moyenne 92 cents américains en 2017.

GRAPHIQUE 2.8 Le dollar canadien devrait demeurer sous la parité

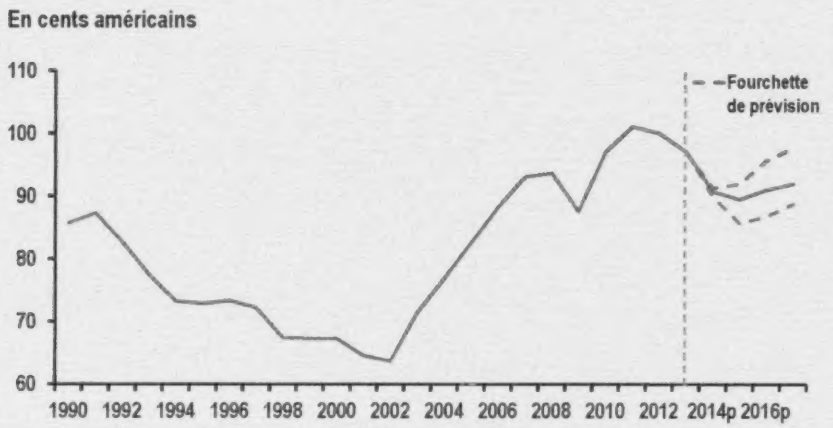

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.
Sources : Banque du Canada, enquête sur les prévisions du ministère des Finances de l'Ontario (octobre 2014) et ministère des Finances de l'Ontario.

Le tableau qui suit résume les prévisions liées aux principaux facteurs externes dont le ministère des Finances se sert pour faire ses prévisions concernant la croissance économique de l'Ontario.

TABLEAU 2.2 Perspectives liées aux facteurs externes

	2011	2012	2013	2014p	2015p	2016p	2017p
Croissance du PIB réel mondial (en pourcentage)	4,1	3,4	3,3	3,3	3,8	4,0	4,1
Croissance du PIB réel des États-Unis (en pourcentage)	1,6	2,3	2,2	2,2	3,1	2,9	2,7
Pétrole brut West Texas Intermediate ($US/baril)	95	94	98	98	93	95	98
Dollar canadien (cents américains)	101,1	100,1	97,1	90,8	89,5	91,0	92,0
Taux des bons du Trésor de trois mois[1] (en pourcentage)	0,9	0,9	1,0	0,9	1,2	2,0	3,0
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement[1] (en pourcentage)	2,8	1,9	2,3	2,2	2,9	3,5	4,2

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes.

[1] Taux d'intérêt du gouvernement du Canada.

Sources : Perspectives de l'économie mondiale du FMI (octobre 2014), U.S. Bureau of Economic Analysis, *Blue Chip Economic Indicators* (octobre 2014), U.S. Energy Information Administration, Banque du Canada, enquête sur les prévisions du ministère des Finances de l'Ontario (octobre 2014) et ministère des Finances de l'Ontario.

Le tableau 2.3 présente les estimations actuelles touchant les répercussions des modifications durables aux principaux facteurs externes sur la croissance du PIB réel de l'Ontario, en supposant que les autres facteurs externes restent inchangés. L'écart relativement important des répercussions est attribuable au degré d'incertitude entourant les réactions de l'économie à cette variation des conditions externes.

TABLEAU 2.3 Répercussions des modifications durables aux principaux facteurs externes sur la croissance du PIB réel de l'Ontario

(variation en points de pourcentage)

	Première année	Deuxième année
Dépréciation du dollar canadien de 0,05 $US	+0,1 à +0,8	+0,2 à +0,9
Baisse du prix du pétrole brut de 10 $US le baril	+0,1 à +0,3	+0,1 à +0,3
Augmentation de la croissance du PIB réel des É.-U. de 1 point de pourcentage	+0,3 à +0,7	+0,4 à +0,8
Hausse des taux d'intérêt canadiens de 1 point de pourcentage	-0,1 à -0,5	-0,2 à -0,6

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Perspectives de croissance économique en Ontario

Le ministère des Finances prévoit que l'économie ontarienne continuera de croître à un rythme soutenu et que le PIB réel affichera une hausse de 1,9 % en 2014 et de 2,4 % par an en 2015, en 2016 et en 2017. À titre de comparaison, au moment du dépôt du budget de 2014, on avait prévu que la croissance du PIB réel serait de 2,1 % en 2014, de 2,5 % en 2015 et en 2016, et de 2,6 % en 2017.

Durant la période de prévision, la croissance économique sera soutenue par les gains dans le secteur des exportations et des investissements des entreprises. Les dépenses des ménages augmenteront de façon modérée, parallèlement à leur revenu.

GRAPHIQUE 2.9 **Les perspectives de croissance de l'Ontario sont portées par les exportations et les investissements**

Croissance réelle, variation annuelle moyenne en pourcentage

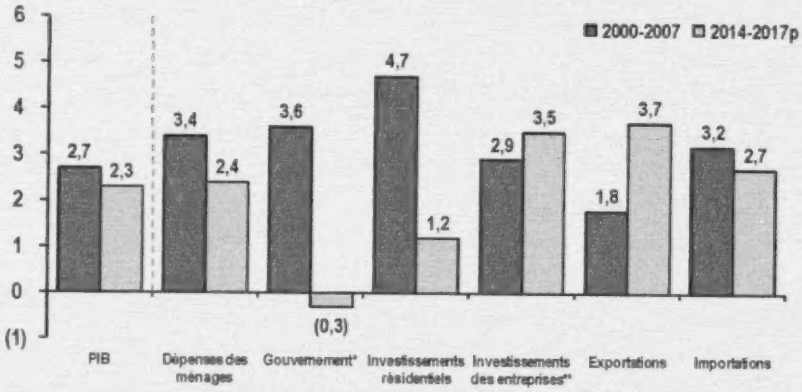

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.
* La colonne Gouvernement comprend les dépenses et les investissements dans les immobilisations.
** La colonne Investissements des entreprises comprend les ouvrages non résidentiels, les machines et le matériel ainsi que les produits liés à la propriété intellectuelle.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

On prévoit qu'en 2014, 57 000 emplois seront créés en Ontario. La croissance de l'emploi devrait s'accélérer en 2015, en parallèle avec l'amélioration de l'accroissement de la production et de la confiance des entreprises. On prévoit que 90 000 emplois seront créés en 2015, soit une hausse de 1,3 %, et que 103 000 emplois supplémentaires en moyenne seront créés chaque année en 2016 et en 2017, ce qui représente une hausse de 1,4 % par année. On prévoit que le taux de chômage de l'Ontario se situera en moyenne à 7,3 % en 2014 et qu'il diminuera progressivement pour atteindre un taux annuel moyen de 6,3 % en 2017.

GRAPHIQUE 2.10 L'emploi devrait s'accroître à moyen terme

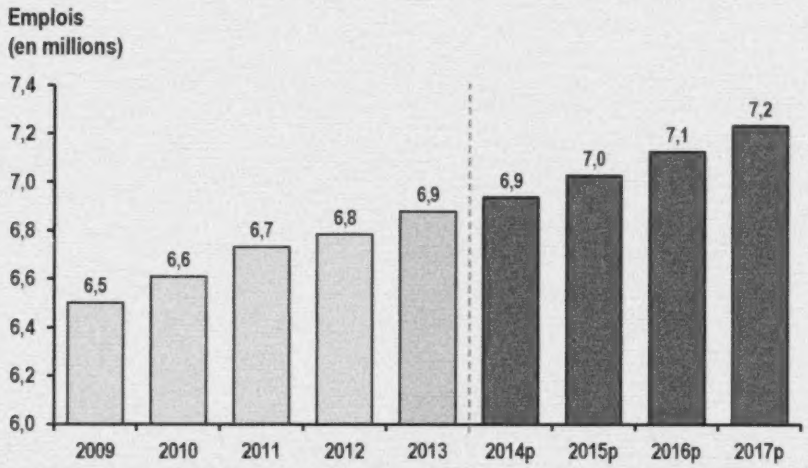

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

On prévoit que le revenu disponible des ménages augmentera de 3,6 % en 2014, soit à un rythme plus élevé que celui de 2,7 % enregistrée en 2013, et qu'il augmentera ensuite en moyenne de 4,8 % chaque année entre 2015 et 2017.

Après deux ans d'augmentations inférieures à 2,0 %, l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'Ontario devrait connaître une hausse de 2,1 % en 2014. Les fortes hausses des prix mondiaux des aliments et de l'énergie du début de l'année en raison d'un hiver rigoureux et de tensions géopolitiques ont contribué à une plus forte augmentation du taux de l'inflation en 2014. L'affaiblissement du dollar canadien a également contribué à une hausse des prix à la consommation, car il a causé l'augmentation du prix de produits importés. On prévoit que les prix à la consommation augmenteront en moyenne de 2,0 % par année de 2015 à 2017.

Les mises en chantier de logements devraient atteindre 58 000 en 2014, ce qui constitue une légère baisse par rapport aux 61 100 enregistrées en 2013. On prévoit que les ventes de logements existants afficheront une modeste augmentation en 2014, après avoir augmenté de 0,5 % en 2013. La demande de logements neufs en Ontario continuera d'être soutenue par la croissance démographique. Il devrait y avoir en moyenne 65 300 mises en chantier de logements par année entre 2015 et 2017, ce qui est essentiellement en phase avec les besoins démographiques sous-jacents.

Le prix de revente moyen des maisons en Ontario devrait augmenter de presque 4,0 % en 2014. À partir de maintenant, on s'attend à ce qu'un marché du logement plus équilibré contribue à la stabilité du prix moyen des maisons. Même si l'on prévoit que les taux d'intérêt s'élèveront graduellement à moyen terme, les coûts hypothécaires devraient demeurer abordables.

GRAPHIQUE 2.11 Le logement devrait demeurer abordable en Ontario

Coûts hypothécaires en proportion du revenu disponible par ménage (en pourcentage)

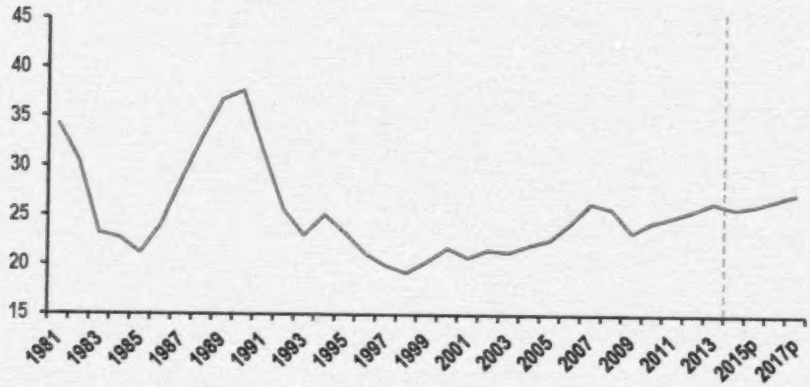

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.
Nota : Les coûts hypothécaires reposent sur le taux hypothécaire moyen de cinq ans, un amortissement de 25 ans et une mise de fonds de 25 %.
Sources : Statistique Canada, Banque du Canada, Association canadienne de l'immeuble et ministère des Finances de l'Ontario.

Le ratio de la dette au revenu des ménages au Canada s'élevait à 163,6 % au deuxième trimestre de 2014. Bien que ce ratio n'ait pas beaucoup changé au cours des cinq derniers trimestres, le niveau d'endettement des ménages au Canada demeure élevé. Les coûts du service de la dette exprimés en pourcentage du revenu disponible par ménage, une mesure de la capacité des personnes de verser les paiements d'intérêt sur leur dette, sont tombés du sommet de 9,2 % atteint au dernier trimestre de 2007 à 7,0 % au deuxième trimestre de 2014, soit le niveau le plus bas jamais observé, traduisant le faible niveau des taux d'intérêt.

GRAPHIQUE 2.12 L'endettement des ménages canadiens demeure abordable, bien qu'il soit élevé

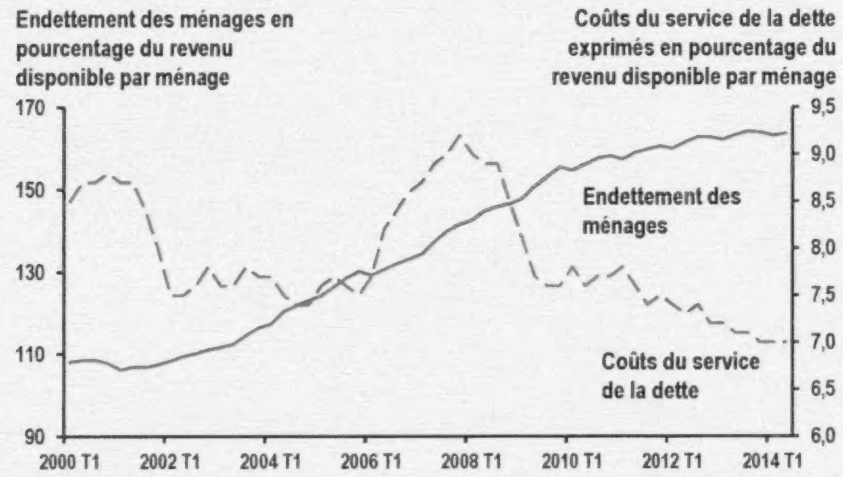

Source : Statistique Canada

On s'attend à ce que les investissements des entreprises constituent l'un des moteurs de la croissance économique de l'Ontario au cours de la période de prévision. Après la contre-performance observée au cours des deux dernières années, les investissements du secteur privé dans les machines et le matériel devraient augmenter à court terme, alors qu'ils sont soutenus par une hausse des bénéfices des entreprises et par une amélioration des conditions relatives à la demande. L'*Enquête sur les perspectives des entreprises*, réalisée par la Banque du Canada et publiée en octobre 2014, corrobore cette prévision selon laquelle les entreprises investiront davantage au cours des 12 prochains mois.

L'excédent net d'exploitation des sociétés a augmenté de 4,4 % au cours du premier semestre de 2014, par rapport à la même période l'année précédente, et l'on s'attend à ce qu'il s'élève de 5,2 % par année en moyenne au cours des trois prochaines années. En pourcentage du PIB de l'Ontario, l'excédent net d'exploitation des sociétés a augmenté pour atteindre 11,5 % au cours du deuxième trimestre de 2014, soit sa valeur la plus haute des sept derniers trimestres.

GRAPHIQUE 2.13 Les investissements de l'Ontario dans les machines et le matériel devraient augmenter en concordance avec les bénéfices

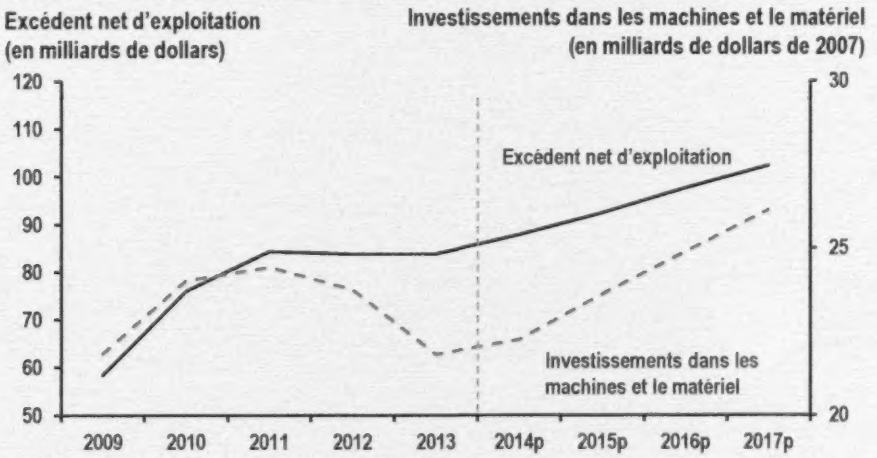

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario

La composition et la destination des exportations ontariennes se sont diversifiées au cours de la dernière décennie. La proportion de marchandises que l'Ontario exporte vers les États-Unis a baissé, pour passer de 91,5 % en 2003 à 78,5 % en 2013. Au cours de la même période, la proportion de marchandises que l'Ontario a exportées vers l'Union européenne et vers d'autres pays a plus que doublé.

L'évolution du commerce en Ontario se caractérise par des gains importants liés aux exportations vers le reste du Canada et aux exportations de services à forte valeur ajoutée. Entre 2003 et 2013, le total des exportations ontariennes vers les autres provinces a augmenté de 37 %. Au cours de la même période, les exportations de services ont augmenté d'environ 58 %, tandis que les exportations de biens ont diminué de 1,7 %.

Même si les marchés d'exportation de l'Ontario se sont diversifiés au cours des dernières années, les États-Unis demeurent de loin le partenaire commercial le plus important de l'Ontario. La solide croissance aux États-Unis soutiendra une forte demande des produits d'exportations ontariens. Aux États-Unis, on s'attend à ce que les ventes de véhicules automobiles augmentent de 5,8 % en 2014 et de 2,4 % en 2015. On prévoit que d'autres secteurs clés de l'économie américaine qui revêtent de l'importance pour les exportations de l'Ontario afficheront une forte hausse au cours des prochaines années, notamment les secteurs de la construction résidentielle et de la production industrielle.

Dans l'ensemble, on prévoit que les exportations totales de l'Ontario en termes réels augmenteront de 3,6 % en 2014 et de 3,7 % en moyenne entre 2015 et 2017.

GRAPHIQUE 2.14 Les exportations devraient augmenter

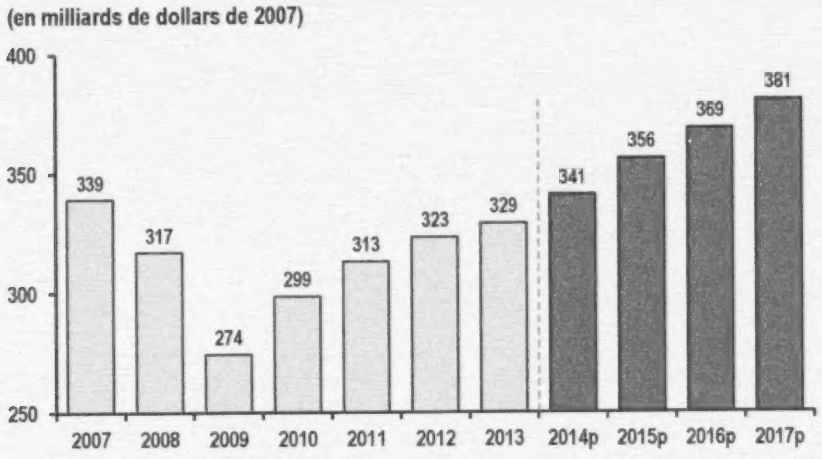

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Détails des perspectives économiques de l'Ontario

Le tableau suivant fournit des précisions sur les perspectives économiques du ministère des Finances pour les années 2014 à 2017.

TABLEAU 2.4 Économie de l'Ontario, de 2012 à 2017
(variation en pourcentage)

	Chiffres réels		Projection			
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Produit intérieur brut réel	**1,7**	**1,3**	**1,9**	**2,4**	**2,4**	**2,4**
Consommation des ménages	1,5	2,1	2,0	2,2	2,6	2,7
Construction résidentielle	4,7	(2,3)	0,0	1,1	1,6	2,0
Construction non résidentielle	7,8	(5,2)	(1,5)	4,8	3,0	3,4
Machines et matériel	(2,8)	(8,2)	2,0	6,1	5,3	5,1
Exportations	3,3	1,8	3,6	4,4	3,5	3,2
Importations	1,8	0,1	2,5	3,3	2,5	2,6
Produit intérieur brut nominal	**3,2**	**2,4**	**3,5**	**4,4**	**4,4**	**4,4**
Autres indicateurs économiques						
Ventes au détail	1,6	2,3	4,2	4,1	4,3	4,4
Mises en chantier de logements (en milliers)	76,7	61,1	57,9	60,0	67,0	69,0
Reventes de logements	(1,9)	0,5	1,0	(0,5)	0,5	2,1
Revenu primaire des ménages	3,6	2,9	3,7	4,4	4,7	4,6
Rémunération des employés	3,5	2,8	3,4	4,6	4,6	4,6
Excédent net d'exploitation – sociétés	(0,6)	0,0	4,7	5,2	5,7	4,8
Indice des prix à la consommation	1,4	1,0	2,1	2,0	2,0	2,0
Emploi	0,8	1,4	0,8	1,3	1,4	1,5
Création d'emplois (en milliers)	52	96	57	90	98	107
Taux de chômage (en pourcentage)	7,8	7,5	7,3	7,1	6,6	6,3
Facteurs externes importants						
Produit intérieur brut réel américain	2,3	2,2	2,2	3,1	2,9	2,7
Pétrole brut WTI (en $US le baril)	94	98	98	93	95	98
Dollar canadien (cents américains)	100,1	97,1	90,8	89,5	91,0	92,0
Taux des bons du Trésor de trois mois[1]	0,9	1,0	0,9	1,2	2,0	3,0
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement[1]	1,9	2,3	2,2	2,9	3,5	4,2

[1] Taux d'intérêt du gouvernement du Canada (en pourcentage).

Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Association canadienne de l'immeuble, Banque du Canada, U.S. Bureau of Economic Analysis, *Blue Chip Economic Indicators* (octobre 2014), U.S. Energy Information Administration et ministère des Finances de l'Ontario.

Prévisions du secteur privé

Le ministère des Finances consulte des économistes du secteur privé et suit leurs prévisions afin de poser les hypothèses de planification du gouvernement. De plus, dans le cadre du processus d'élaboration du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2014*, le ministre des Finances a rencontré des économistes du secteur privé pour discuter de leur point de vue sur l'économie. Tous les économistes du secteur privé envisagent une croissance continue pour l'économie ontarienne au cours de la période de prévision. Selon la moyenne des prévisions du secteur privé, l'économie ontarienne devrait afficher une croissance de 2,0 % en 2014 et de 2,5 % par année en 2015, en 2016 et en 2017. Le ministère des Finances, soucieux de faire preuve de prudence dans sa planification financière, prévoit une croissance du PIB réel légèrement inférieure à la moyenne projetée par les économistes du secteur privé.

TABLEAU 2.5 Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB réel de l'Ontario

(en pourcentage)

	2014	2015	2016	2017
BMO Marchés des capitaux (octobre)	2,0	2,4	–	–
Central 1 Credit Union (septembre)	1,7	2,2	2,5	3,3
Centre for Spatial Economics (juillet)	2,0	2,5	2,5	2,4
Marchés mondiaux CIBC (septembre)	2,3	2,8	2,4	–
Conference Board du Canada (juillet)	1,5	2,5	2,1	2,2
Groupe Desjardins (octobre/juin)	2,0	2,4	2,5	2,1
IHS Global Insight (juillet)	2,0	2,4	2,7	2,4
Valeurs mobilières Banque Laurentienne (août)	1,9	2,1	–	–
Banque Nationale (septembre)	2,1	2,4	–	–
RBC Groupe financier (septembre)	2,1	2,8	–	–
Groupe Banque Scotia (octobre)	2,0	2,5	2,3	–
Groupe financier Banque TD (octobre)	2,2	2,7	2,3	–
Université de Toronto (octobre)	2,0	2,8	2,9	2,8
Moyenne selon l'enquête sur les prévisions du secteur privé	**2,0**	**2,5**	**2,5**	**2,5**
Hypothèse de planification de l'Ontario	**1,9**	**2,4**	**2,4**	**2,4**

Sources : enquête sur les prévisions du ministère des Finances de l'Ontario (octobre 2014) et ministère des Finances de l'Ontario.

Révision des perspectives économiques

Actuellement, selon les perspectives moyennes du secteur privé, la croissance du PIB réel de l'Ontario devrait se situer à 2,0 % en 2014, ce qui est légèrement moins élevé que le taux de 2,2 % prévu lors de la publication du budget de 2014. Ces perspectives plus modestes sont le reflet d'une faible croissance au cours du premier trimestre de l'année, en raison principalement de l'hiver inhabituellement rigoureux. Les prévisions de 2015 à 2017 ont elles aussi été révisées quelque peu à la baisse comparativement à celles faites au moment du dépôt du budget de 2014.

GRAPHIQUE 2.15 Les perspectives du secteur privé touchant la croissance sont légèrement à la baisse

Projections pour la croissance du PIB réel de l'Ontario (en pourcentage)

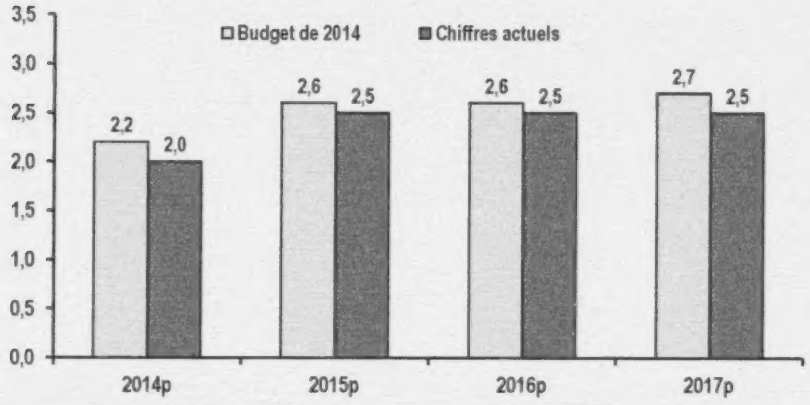

p = moyenne des projections de l'enquête du secteur privé.
Source : enquête sur les prévisions du ministère des Finances de l'Ontario (avril et octobre 2014).

Comparaison avec le budget de l'Ontario de 2014

Voici les principaux changements des prévisions comparativement à celles faites dans le cadre du budget de 2014 :

- une baisse de la croissance du PIB réel de l'Ontario en 2014, en 2015 et en 2016;
- une plus forte inflation de l'IPC en 2014 et en 2015;
- un ralentissement de la croissance de l'emploi en 2014, en 2015 et en 2016.

TABLEAU 2.6 Changements aux principales hypothèses économiques du ministère des Finances : comparaison entre le budget de 2014 et l'exposé économique d'automne (EEA) de 2014

(changement en pourcentage)

	2014p		2015p		2016p	
	Budget 2014	EEA 2014	Budget 2014	EEA 2014	Budget 2014	EEA 2014
Produit intérieur brut réel	2,1	1,9	2,5	2,4	2,5	2,4
Produit intérieur brut nominal	3,5	3,5	4,4	4,4	4,4	4,4
Ventes au détail	4,1	4,2	4,0	4,1	4,4	4,3
Mises en chantier de logements (en milliers)	58,0	57,9	60,0	60,0	67,0	67,0
Revenu primaire des ménages	3,3	3,7	4,4	4,4	4,7	4,7
Rémunération des employés	3,5	3,4	4,6	4,6	4,6	4,6
Excédent net d'exploitation – sociétés	4,4	4,7	4,2	5,2	5,0	5,7
Emploi	1,1	0,8	1,5	1,3	1,6	1,4
Création d'emplois (en milliers)	73	57	107	90	110	98
Indice des prix à la consommation	1,5	2,1	1,9	2,0	2,0	2,0
Facteurs externes importants						
Produit intérieur brut réel américain	2,7	2,2	3,0	3,1	2,9	2,9
Pétrole brut WTI (en $US le baril)	97	98	96	93	96	95
Dollar canadien (cents américains)	90,0	90,8	91,0	89,5	92,0	91,0
Taux des bons du Trésor de trois mois[1] (en pourcentage)	1,0	0,9	1,3	1,2	2,4	2,0
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement[1] (en pourcentage)	2,8	2,2	3,5	2,9	3,9	3,5

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.

[1] Taux d'intérêt du gouvernement du Canada.

Sources : Blue Chip Economic Indicators (mars, avril et octobre 2014) et ministère des Finances de l'Ontario.

Chapitre III

Perspectives financières

Section A : Aperçu

Le gouvernement est déterminé à équilibrer le budget d'ici 2017-2018 d'une façon à la fois équitable et responsable. Cette démarche contribuera à protéger les services publics essentiels qui appuient le bien-être de la population ontarienne tout en améliorant la viabilité financière de la province.

Pour la cinquième année de suite, le gouvernement a dépassé les objectifs de diminution du déficit qu'il avait établis après la récession mondiale de 2008-2009. En septembre, les *Comptes publics de l'Ontario 2013-2014* indiquaient que le déficit de 2013-2014 se chiffrait à 10,5 milliards de dollars, soit une amélioration de 1,3 milliard de dollars comparativement à ce qui avait été prévu dans le budget de 2013.

Si la conjoncture mondiale est toujours difficile, il semble néanmoins que l'expansion économique de l'Ontario s'accélère en 2014, à la suite d'une période de faible croissance en 2013.

Même si les perspectives de revenus actuelles sont inférieures aux prévisions du budget de 2014, le gouvernement est déterminé à éliminer le déficit d'ici 2017-2018. Le gouvernement prévoit des déficits à hauteur de 12,5 milliards de dollars en 2014-2015, de 8,9 milliards de dollars en 2015-2016 et de 5,3 milliards de dollars en 2016-2017; l'équilibre budgétaire devrait être atteint en 2017-2018. Ces prévisions sont inchangées depuis la publication du budget de 2014.

On prévoit actuellement que les charges liées à l'intérêt sur la dette seront inférieures aux prévisions du budget de 2014, ce qui contribue à atténuer la baisse des perspectives de revenus. Les perspectives des charges de programmes demeurent essentiellement inchangées depuis la publication du budget de 2014, ce qui est attribuable au fait que le gouvernement est toujours déterminé à maîtriser les dépenses et à faire en sorte que chaque dollar soit dépensé de manière judicieuse.

Le gouvernement est déterminé à faire en sorte que la province et les Ontariennes et Ontariens soient bien placés pour réussir, en stimulant l'économie et en créant de nouveaux emplois. L'Ontario a aussi pris des mesures importantes visant à éliminer le déficit qui étaient décrites dans le budget de 2014. Les priorités établies par le gouvernement conjuguées aux progrès réalisés quant aux mesures visant à éliminer le déficit aideront la province à atteindre les objectifs financiers qui ont été indiqués dans le budget de 2014.

Au cas où les conditions économiques entraîneraient un recul plus prononcé des perspectives de revenus par rapport aux prévisions du budget de 2014, le gouvernement envisagera d'autres outils, au besoin, pour atteindre l'équilibre budgétaire d'ici 2017-2018. Le gouvernement prendrait de telles mesures tout en continuant ses investissements cruciaux dans les programmes et services sur lesquels compte la population ontarienne, tels que la santé et l'éducation.

Section B : Rendement financier de 2014-2015

On prévoit actuellement que le déficit de 2014-2015 sera de 12,5 milliards de dollars, soit un montant inchangé par rapport aux projections du budget de 2014.

Au total, les perspectives de revenus de la province en 2014-2015 se chiffrent à 118 362 millions de dollars, soit 509 millions de dollars de moins que ce qui était prévu dans le budget de 2014. Ce résultat est surtout attribuable à la diminution des revenus fiscaux en 2013-2014, qui est inférieure aux prévisions et qui se poursuivra à moyen terme, ainsi qu'à la diminution ponctuelle des revenus tirés de l'impôt des sociétés qui est liée aux cotisations fiscales d'années antérieures.

Les perspectives des charges totales pour 2014-2015 sont inférieures de 208 millions de dollars à ce qui était prévu dans le budget de 2014. Ce résultat s'explique par les charges liées à l'intérêt sur la dette qui ont été moins élevées que prévu surtout par le fait que les taux d'intérêt demeurent inférieurs aux prévisions et à la suite d'un gain ponctuel découlant de la vente de papier commercial adossé à des actifs qui ont fait l'objet d'une réduction au cours d'exercices antérieurs. Les charges de programmes devraient demeurer essentiellement inchangées par rapport aux chiffres du budget de 2014, ce qui est attribuable à l'engagement du gouvernement de contrôler les dépenses et de faire en sorte que chaque dollar compte.

Dans le budget de 2014, une réserve de 1 milliard de dollars a été prévue pour 2014-2015 afin de protéger le plan financier des variations défavorables des revenus et des charges de la province. La réserve a donc été réduite de 300 millions de dollars afin d'atténuer le reste des répercussions de la baisse des perspectives de revenus. Par conséquent, la réserve se chiffre à 700 millions de dollars en 2014-2015.

TABLEAU 3.1 Résultats financiers en cours d'exercice 2014-2015
(en millions de dollars)

	Plan budgétaire	Persp. actuelles	Variations en cours d'exercice
Revenus	**118 871**	**118 362**	**(509)**
Charges			
Programmes	119 366	119 374	8
Intérêt sur la dette	11 010	10 794	(216)
Total des charges	**130 376**	**130 168**	**(208)**
Réserve	1 000	700	(300)
Excédent/(Déficit)	**(12 505)**	**(12 507)**	**(1)**

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Variations des revenus en 2014-2015 depuis la publication du budget de 2014

Les perspectives de revenus en 2014-2015, se chiffrant à 118 362 millions de dollars, sont inférieures de 509 millions de dollars aux prévisions du budget de 2014. Ce résultat est surtout attribuable à une diminution des revenus fiscaux en 2013-2014 ainsi qu'à une baisse ponctuelle des revenus tirés de l'impôt des sociétés qui est liée aux cotisations fiscales d'années antérieures. Les répercussions de la réduction de l'assiette des revenus fiscaux en 2013-2014 se feront sentir à moyen terme. Les perspectives de revenus tirés des entreprises publiques et celles des autres revenus non fiscaux demeurent inchangées par rapport aux chiffres du budget de 2014.

TABLEAU 3.2 Sommaire des variations de revenus depuis la publication du budget de 2014
(en millions de dollars)

		2014-2015
Revenus		
Impôts des sociétés	(398)	
Impôt sur le revenu des particuliers	(87)	
Taxe de vente	(51)	
Contribution-santé de l'Ontario	20	
Total des revenus fiscaux		(517)
Gouvernement du Canada		8
Total des variations de revenus depuis la publication du budget de 2014		(509)

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Détails des variations de revenus en cours d'exercice 2014-2015

Les principales variations des projections de revenus depuis la publication du budget de 2014 comprennent les suivantes :

- Les revenus tirés de **l'impôt des sociétés** affichent une baisse de 398 millions de dollars, en raison surtout du fait que les cotisations fiscales pour 2012 et les années antérieures ont été inférieures aux estimations faites lors de la publication du budget de 2014. Ces variations par rapport aux années antérieures entraînent des répercussions ponctuelles.
- Les revenus tirés de **l'impôt sur le revenu des particuliers** affichent une diminution de 87 millions de dollars, en raison d'une baisse de 227 millions de dollars des revenus fiscaux de 2013 découlant du traitement des déclarations de revenus depuis la publication du budget de 2014. Cette baisse est compensée en partie par un redressement ponctuel de 140 millions de dollars pour les exercices antérieurs.
- Les revenus tirés de **la taxe de vente** accusent une baisse de 51 millions de dollars, en raison principalement d'une révision à la baisse des estimations fédérales en juin 2014 des crédits auxquels l'Ontario a droit en vertu de la taxe de vente harmonisée pour 2014.
- Les revenus provenant de **la Contribution-santé de l'Ontario** devraient afficher une hausse de 20 millions de dollars, en raison d'un redressement ponctuel pour les exercices antérieurs se chiffrant à 28 millions de dollars, qui est contrebalancée en partie par la baisse de 8 millions de dollars des résultats découlant du traitement des déclarations de revenus depuis la publication du budget de 2014.
- Les **transferts du gouvernement du Canada** affichent une hausse de 8,3 millions de dollars, en raison de la prolongation de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, qui s'accompagne d'une augmentation parallèle des charges.

Variations des charges en 2014-2015 depuis la publication du budget de 2014

Les perspectives des charges totales pour 2014-2015, qui se chiffrent à 130 168 millions de dollars, sont inférieures de 208 millions à ce qui était prévu dans le budget de 2014.

TABLEAU 3.3 Sommaire des variations de charges depuis la publication du budget de 2014
(en millions de dollars)

	2014-2015
Variations des charges de programmes	
Mesures urgentes de lutte contre les incendies de forêt	15,0
Initiative ciblée pour les travailleurs âgés	8,3
Financement visant à subventionner les mesures de confinement contre Ebola	3,0
400e anniversaire de la présence francophone en Ontario	1,1
Autres charges de programmes	(1,1)
Fonds de prévoyance	(18,0)
Total des variations des charges de programmes	**8,3**
Intérêt sur la dette	(215,9)
Total des variations de charges depuis la publication du budget de 2014	**(207,6)**

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Détails des variations de charges en cours d'exercice 2014-2015

Les principales variations des projections des charges depuis la publication du budget de 2014, contrebalancées par des montants provenant des **fonds de prévoyance**, comprennent les suivantes :

- Un montant supplémentaire de 15,0 millions de dollars pour appuyer les charges liées aux **mesures urgentes de lutte contre les incendies de forêt** jusqu'à la fin de la saison des incendies de 2014.
- Un montant supplémentaire de 3,0 millions de dollars pour aider les intervenants de première ligne à **endiguer l'épidémie d'Ebola** en Afrique occidentale.

Les autres principales variations des charges prévues depuis la publication du budget de 2014 comprennent les suivantes :

- Un montant supplémentaire de 1,1 million de dollars pour appuyer les manifestations culturelles marquant le **400e anniversaire de la présence francophone en Ontario**, compensé par un transfert de fonds du ministère des Finances.

- Un montant supplémentaire de 8,3 millions de dollars destinés à l'**Initiative ciblée pour les travailleurs âgés**, compensé par le transfert de fonds fédéraux qui ont été versés pour la prolongation du programme.
- Les charges liées à l'**intérêt sur la dette** sont inférieures de 215,9 millions de dollars à celles prévues dans le budget de 2014. Cette baisse s'explique principalement par le fait que les taux d'intérêt sont plus faibles que prévu et est aussi attribuable au gain ponctuel découlant de la vente de papier commercial adossé à des actifs ayant fait l'objet d'une réduction au cours des exercices antérieurs.

Section C : Perspectives financières à moyen terme

Plan de redressement de l'Ontario

Le gouvernement prévoit des déficits se chiffrant à 12,5 milliards de dollars en 2014-2015, 8,9 milliards de dollars en 2015-2016 et 5,3 milliards de dollars en 2016-2017, ces prévisions demeurant inchangées depuis la publication du budget de 2014.

À moyen terme, les perspectives de revenus ont baissé depuis la publication du budget de 2014, en raison de la révision à la baisse des projections des revenus fiscaux.

On prévoit maintenant que le total des charges sera inférieur aux prévisions publiées dans le budget de 2014, ce qui s'explique par la diminution prévue des charges liées à l'intérêt sur la dette.

Une réserve annuelle se chiffrant à 1,2 milliard de dollars est maintenue pour les exercices 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 afin de protéger les perspectives financières de changements négatifs relatifs aux revenus et aux charges de la province.

Malgré la baisse des perspectives de revenus, le gouvernement est déterminé à atteindre l'équilibre budgétaire d'ici 2017-2018, et ce, en prenant des mesures financièrement responsables et équitables.

TABLEAU 3.4 Plan de redressement de l'Ontario
(en milliards de dollars)

	Perspectives actuelles	Perspectives à moyen terme		Perspectives à long terme
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Revenus	**118,4**	**124,2**	**129,0**	**134,5**
Charges				
Programmes	119,4	120,1	120,2	119,4
Intérêt sur la dette	10,8	11,8	12,9	13,9
Total des charges	**130,2**	**131,9**	**133,2**	**133,3**
Réserve	0,7	1,2	1,2	1,2
Excédent/(Déficit)	**(12,5)**	**(8,9)**	**(5,3)**	–

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

La province continuera à privilégier les domaines suivants : investir dans les compétences et le talent de la population ontarienne; construire une infrastructure et des réseaux de transport modernes; créer un environnement favorable et dynamique pour les affaires; consolider la sécurité du revenu de retraite pour l'ensemble de la population. Ces priorités favoriseront la croissance économique, protégeront les revenus et créeront des emplois. Par ailleurs, les perspectives relatives aux charges de programmes à moyen terme demeurent essentiellement inchangées par rapport au budget de 2014.

Les priorités établies par le gouvernement conjuguées aux mesures prises par celui-ci pour s'assurer que chaque dollar est dépensé judicieusement contribueront à éliminer le déficit et à améliorer la viabilité financière de la province.

Perspectives de revenus à moyen terme

Les perspectives de revenus à moyen terme reposent sur les données sur les revenus et les projections actuelles relatives à l'économie de la province comme cela est décrit au chapitre II, *Perspectives économiques*, ainsi que sur les répercussions estimées des mesures prises par le gouvernement. Les revenus devraient augmenter selon un taux annuel moyen de 4,4 % de 2014-2015 à 2016-2017.

Certains renseignements clés, qui devraient être connus d'ici la fin de l'exercice en cours, pourraient avoir une incidence considérable sur les perspectives à moyen terme. Il s'agit notamment :

- des résultats finaux découlant du traitement des déclarations de revenus des particuliers et des sociétés pour 2013;
- des estimations des montants de taxe de vente harmonisée (TVH) auxquels l'Ontario a droit, montants qui devraient être fournis par le gouvernement fédéral en décembre 2014;
- des rentrées de fonds mensuelles au titre d'autres revenus fiscaux, comme les droits de cession immobilière et l'impôt-santé des employeurs;
- des montants auxquels a droit l'Ontario en 2015-2016 au titre de la péréquation, montants que le gouvernement fédéral fournira en décembre 2014.

TABLEAU 3.5 Sommaire des perspectives de revenus à moyen terme
(en milliards de dollars)

	Perspectives		
Revenus	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Budget de 2014	118,9	124,5	129,4
Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2014	118,4	124,2	129,0
Variations depuis la publication du budget de 2014	**(0,5)**	**(0,3)**	**(0,3)**

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis

Les variations des perspectives de revenus à moyen terme sont attribuables au fait que les **revenus fiscaux** sont inférieurs aux prévisions du budget de 2014. La baisse des revenus fiscaux découle principalement des revenus moins élevés que prévu en 2013-2014 en raison des chiffres plus faibles pour 2013 obtenus lors du traitement des déclarations de revenus en 2014. Les effets de la diminution des revenus en 2013-2014 se feront ressentir à moyen terme. La révision à la baisse du montant estimatif auquel a droit l'Ontario en 2014 au titre de la TVH, fourni par le gouvernement fédéral, contribue aussi à la baisse des perspectives globales de revenus.

Les prévisions relatives aux transferts du **gouvernement du Canada** demeurent les mêmes que dans le budget de 2014, à l'exception d'un montant supplémentaire de 8,3 millions de dollars du gouvernement du Canada en 2014-2015 pour financer l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés (voir la section B du présent chapitre). Globalement, le montant des transferts devrait progresser à un taux moyen de 4,7 % par année à moyen terme. La hausse affichée au cours de la période de prévision est surtout due aux augmentations projetées des principaux transferts du gouvernement du Canada.

Les perspectives de **revenus tirés des entreprises publiques** n'ont pas changé depuis la publication du budget de 2014. On prévoit que les revenus globaux provenant des entreprises publiques augmenteront à un taux moyen de 4,3 % par année au cours de la période de prévision.

Les prévisions relatives aux **autres revenus non fiscaux** demeurent inchangées depuis la publication du budget de 2014 et reposent sur les données fournies par les ministères et les organismes provinciaux. Les autres revenus non fiscaux devraient diminuer à un taux moyen de 4,2 % par année, ce qui s'explique surtout par la diminution des recouvrements, neutres sur le plan financier, au titre des contrats d'approvisionnement en électricité, par l'élimination du coût de la redevance de liquidation de la dette dans les factures d'électricité des usagers résidentiels, et par la baisse de divers revenus.

Les perspectives de revenus à moyen terme ont diminué depuis la publication du budget de 2010

GRAPHIQUE 3.1 **Affaiblissement des perspectives de revenus à moyen terme depuis la publication du budget de 2010**

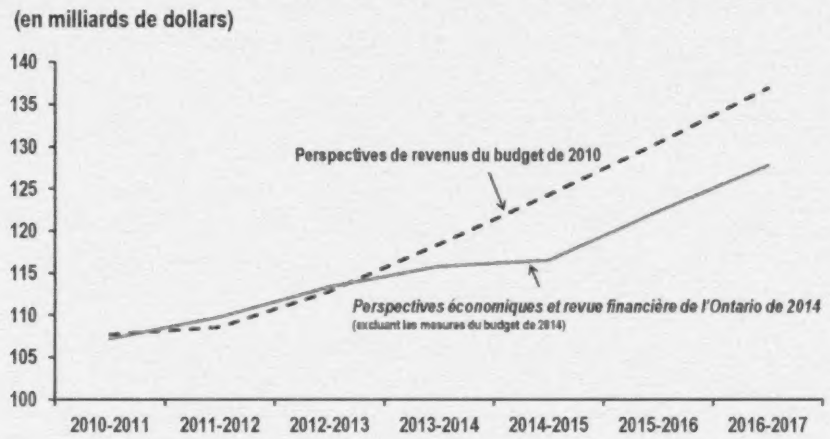

Nota : Les données du budget de 2010 ont été redressées pour tenir compte de la reclassification d'organismes du gouvernement qui est décrite dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2011* et de la reclassification, neutre sur le plan financier, d'un certain nombre de mesures fiscales, notamment des transferts ou des subventions, qui est décrite dans le budget de 2012.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Depuis le budget de 2010, les perspectives de revenus à moyen terme ont diminué, et ce, en raison partiellement de la croissance économique moins rapide dans un contexte mondial difficile.

Sans tenir compte de l'incidence des mesures publiées dans le budget de 2014, par rapport aux prévisions du budget de 2010, les perspectives de revenus présentées dans le présent document sont inférieures de 7,8 milliards de dollars pour 2014-2015 et de 9,1 milliards de dollars pour 2016-2017.

Perspectives des charges à moyen terme

Le total des charges devrait augmenter pour s'établir à 133,2 milliards de dollars d'ici 2016-2017, ce qui est inférieur aux prévisions du budget de 2014, en raison de la diminution des charges liées à l'intérêt sur la dette.

Les perspectives des charges à moyen terme de l'Ontario liées à l'intérêt sur la dette sont, pour l'heure, inférieures aux prévisions du budget de 2014. Cette situation est surtout attribuable au fait que les taux d'intérêt sont inférieurs aux prévisions. Les économies ainsi réalisées atténuent les répercussions des perspectives à moyen terme des revenus qui sont moins reluisantes que ce qui avait été prévu.

Les perspectives à moyen terme relatives aux charges de programmes demeurent essentiellement inchangées depuis la publication du budget de 2014.

Le gouvernement est déterminé à réorganiser et à moderniser les services publics pour améliorer le sort de la population ontarienne et respecter ses engagements financiers. Dans le cadre de l'initiative d'examen, de renouvellement et de réorganisation des programmes, qui constitue une nouvelle démarche à l'égard de la planification et de la budgétisation pluriannuelles, les programmes seront examinés en fonction de ce qui suit : pertinence, efficacité, efficience et viabilité. On déterminera les occasions de renouvellement et de réorganisation afin d'améliorer les services et les résultats en se basant sur des éléments mesurables, pour faire en sorte qu'un financement soutenu soit dirigé vers des initiatives qui fonctionnent.

Prudence financière

Conformément à la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*, le plan financier de l'Ontario se fonde sur une approche prudente et prévoit une réserve visant à protéger les perspectives financières des variations défavorables relatives aux revenus et aux charges de la province. La réserve a donc été réduite en 2014-2015 de 0,3 milliard de dollars pour se chiffrer à 0,7 milliard de dollars, et ce, afin d'atténuer les répercussions de la baisse des perspectives de revenus de l'Ontario. Le gouvernement ne changera rien à la réserve de 1,2 milliard de dollars en 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 qui a été établie dans le budget de 2014.

Le plan financier comporte aussi des fonds de prévoyance (de fonctionnement et pour les immobilisations) qui visent à atténuer les risques liés aux charges – surtout dans des cas où la santé et la sécurité ou encore les services aux personnes les plus vulnérables pourraient être en péril – qui pourraient avoir une incidence négative sur les résultats financiers de l'Ontario.

Section D : Détails des finances de l'Ontario

Tableaux et graphiques financiers

Les pages suivantes renferment des renseignements sur les finances de la province, qui incluent des données financières historiques, des indicateurs financiers clés et des détails sur le plan financier et les perspectives de l'Ontario.

TABLEAU 3.6 Plan de redressement de l'Ontario
(en milliards de dollars)

	Perspectives actuelles	Perspectives à moyen terme		Perspectives à long terme
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Revenus	**118,4**	**124,2**	**129,0**	**134,5**
Charges				
Programmes	119,4	120,1	120,2	119,4
Intérêt sur la dette	10,8	11,8	12,9	13,9
Total des charges	**130,2**	**131,9**	**133,2**	**133,3**
Réserve	0,7	1,2	1,2	1,2
Excédent/(Déficit)	**(12,5)**	**(8,9)**	**(5,3)**	**–**
Dette nette	287,3	303,3	315,2	322,5
Déficit accumulé	189,1	198,0	203,3	203,3

Nota Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

TABLEAU 3.7 Revenus
(en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	Chiffres réels 2013-2014	Perspectives actuelles 2014-2015
Revenus fiscaux				
Impôt sur le revenu des particuliers	24 548	25 574	26 929	29 085
Taxe de vente[1]	20 159	20 957	20 481	21 886
Impôts des sociétés	9 944	12 093	11 423	9 856
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires[2]	5 765	5 511	5 457	5 661
Impôt-santé des employeurs	5 092	5 137	5 283	5 551
Contribution-santé de l'Ontario	2 916	3 067	3 128	3 341
Taxe sur l'essence	2 380	2 390	2 363	2 395
Droits de cession immobilière	1 432	1 484	1 614	1 604
Taxe sur le tabac	1 150	1 142	1 110	1 300
Taxe sur les carburants	710	710	718	734
Taxe sur la bière et le vin	561	560	557	572
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité)	367	324	543	329
Autres impôts et taxes	574	469	360	536
	75 598	**79 418**	**79 966**	**82 848**
Gouvernement du Canada				
Transfert canadien en matière de santé	10 705	11 315	11 940	12 350
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	4 469	4 591	4 689	4 841
Péréquation	2 200	3 261	3 169	1 988
Programmes d'infrastructure	362	116	123	296
Programmes du marché du travail	904	897	909	910
Logement social	489	483	474	458
Fonds pour la réduction des temps d'attente	97	97	96	–
Autres paiements fédéraux	2 079	901	877	1 047
	21 305	**21 661**	**22 277**	**21 890**
Entreprises publiques				
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	1 882	1 816	2 009	2 053
Régie des alcools de l'Ontario	1 659	1 721	1 723	1 779
Ontario Power Generation Inc./Hydro One Inc.	872	932	1 605	1 194
	4 413	**4 469**	**5 337**	**5 026**
Autres revenus non fiscaux				
Remboursements	831	932	962	996
Droits – Permis de conduire et immatric. des véhicules	1 075	1 125	1 248	1 442
Redevance de liquidation de la dette (électricité)	952	939	954	940
Recouvrements – Contrats d'approv. en électricité	1 372	1 323	1 296	959
Ventes et locations	1 193	1 188	1 160	2 058
Autres droits, permis et licences	776	760	759	795
Réduction nette du passif – Conventions d'achat d'électricité	317	263	243	217
Redevances	200	226	242	274
Divers autres revenus non fiscaux[3]	1 741	1 065	1 467	917
	8 457	**7 821**	**8 331**	**8 598**
Total des revenus	**109 773**	**113 369**	**115 911**	**118 362**

[1] Les revenus provenant de la taxe de vente ne comprennent pas le crédit de taxe de vente de l'Ontario ni le volet énergie du crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers.

[2] Les revenus tirés des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires ne comprennent pas le volet impôts fonciers du crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers, ni la Subvention aux personnes âgées propriétaires pour l'impôt foncier.

[3] Les divers autres revenus non fiscaux en 2011-2012 sont relativement élevés en raison de revenus ponctuels provenant du remboursement par Chrysler d'un prêt que l'Ontario lui avait accordé et des recouvrements plus élevés que normalement des dépenses de l'exercice précédent. En 2013-2014, cela inclut le gain découlant de la vente d'actions de la société General Motors que détenait la province.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

TABLEAU 3.8 Total des charges
(en millions de dollars)

Charges des ministères	2011-2012	2012-2013	Chiffres réels 2013-2014	Persp. actuelles 2014-2015
Affaires autochtones[1]	67	65	63	70,7
Agriculture et Alimentation/Affaires rurales[1]	1 038	1 016	864	1 137,4
Procureur général	1 705	1 683	1 813	1 774,2
Commission de régie interne	271	197	199	204,8
Services à l'enfance et à la jeunesse	3 855	3 912	3 997	4 222,0
Affaires civiques et Immigration	130	130	120	120,7
Services sociaux et communautaires	9 347	9 720	10 001	10 791,0
Sécurité communautaire et Services correctionnels[1]	2 170	2 280	2 346	2 433,9
Services aux consommateurs	19	20	24	25,2
Développement économique, Commerce et Emploi/Recherche et Innovation[1]	973	963	822	1 011,9
Éducation[1]	23 041	23 141	23 644	24 839,9
Énergie[1]	498	341	312	332,8
Environnement[1]	524	485	480	490,2
Bureaux du corps exécutif	31	30	30	35,8
Finances[1]	933	849	889	1 014,3
Office des affaires francophones	5	5	5	5,2
Services gouvernementaux[1]	1 104	1 143	785	1 028,8
Santé et Soins de longue durée	46 491	47 571	48 909	50 054,8
Infrastructure[1]	331	66	152	279,6
Travail	184	281	303	311,2
Affaires municipales et Logement[1]	823	825	840	879,6
Richesses naturelles[1]	719	694	720	713,2
Développement du Nord et Mines	726	718	719	754,3
Tourisme, Culture et Sport[1]	1 170	1 424	1 337	1 235,7
Formation, Collèges et Universités[1]	7 113	7 346	7 581	7 847,1
Transports	2 339	2 478	2 823	3 024,9
Intérêt sur la dette[2]	10 082	10 341	10 572	10 794,1
Autres charges[1]	7 054	4 863	6 012	6 085,2
Cible d'économies réalisées suite à l'examen des programmes	–	–	–	(250,0)
Économies de fin d'exercice[3]	–	–	–	(1 100,0)
Total des charges	**122 742**	**122 589**	**126 364**	**130 168,4**

[1] Les détails des autres charges des ministères se trouvent au tableau 3.9, Détails des autres charges.

[2] L'intérêt sur la dette ne comprend pas les intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations corporelles, se chiffrant à 234 millions de dollars en 2011-2012, à 232 millions de dollars en 2012-2013, à 134 millions de dollars en 2013-2014 et à 336 millions de dollars en 2014-2015.

[3] Comme par les années passées, les économies de fin d'exercice témoignent de la sous-utilisation prévue des fonds traditionnellement constatée en fin d'exercice et attribuable à différents facteurs comme les économies réalisées dans les programmes ou encore des modifications aux plans de démarrage ou de mise en œuvre de projets.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.
Les mises à jour futures tiendront compte de l'incidence de la restructuration des ministères annoncée récemment.

TABLEAU 3.9 Détails des autres charges
(en millions de dollars)

Charges des ministères	2011-2012	2012-2013	Chiffres réels 2013-2014	Persp. actuelles 2014-2015
Affaires autochtones				
Investissements ponctuels – Règlements	28	–	12	–
Agriculture et Alimentation/Affaires rurales				
Investissements de durée limitée dans l'infrastructure	247	19	132	47,1
Aide provisoire	–	–	17	6,5
Sécurité communautaire et Services correctionnels				
Soutien de durée limitée pour la sécurité des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015	1	1	6	44,9
Développement économique, Commerce et Emploi/Recherche et Innovation				
Investissements de durée limitée pour les jeunes	–	–	50	50,0
Éducation				
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario[1]	523	895	873	507,0
Économies ponctuelles, liées à la main-d'oeuvre	–	(1 296)	–	–
Énergie				
Prestation ontarienne pour l'énergie propre	1 033	994	1 006	1 100,0
Environnement				
Investissements de durée limitée	–	78	–	–
Finances				
Soutien de transition au titre de la taxe de vente harmonisée	1 440	–	–	–
Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario	598	592	569	541,5
Fonds de prévoyance pour le fonctionnement	–	–	–	397,0
Coûts des contrats d'approvisionnement en électricité	1 375	1 323	1 296	959,1
Fonds de transition	–	–	–	80,0
Services gouvernementaux				
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs	1 300	1 519	1 265	1 170,0
Infrastructure				
Programmes d'infrastructure fédéraux-provinciaux	–	–	–	241,7
Fonds de prévoyance pour les immobilisations	–	–	–	100,0
Affaires municipales et Logement				
Investissements de durée limitée dans les logements sociaux et abordables des municipalités	59	158	155	155,2
Investissements de durée limitée	9	42	208	–
Richesses naturelles				
Mesures urgentes de lutte contre les incendies de forêt	209	180	92	85,1
Tourisme, Culture et Sport				
Investissements de durée limitée – Programme de sport	37	–	–	–
Investissements ponctuels	3	–	–	–
Investissements de durée limitée pour les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015	59	358	332	600,1
Formation, Collèges et Universités				
Investissements de durée limitée	133	–	–	–
Total des autres charges	**7 054**	**4 863**	**6 012**	**6 085,2**

[1] Les chiffres tiennent compte des recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public concernant la passation en charges des cotisations aux régimes de retraite. Les cotisations de contrepartie de l'Ontario au Régime sont passées de 1 344 millions de dollars en 2011-2012 à 1 532 millions de dollars en 2014-2015.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.
Les mises à jour futures tiendront compte de l'incidence de la restructuration des ministères annoncée récemment.

TABLEAU 3.10 Dépenses liées à l'infrastructure 2014-2015
(en millions de dollars)

Secteur	Total des dépenses liées à l'infrastruct. – Chiffres réels 2013-2014	Perspectives actuelles 2014-2015		
		Investiss. dans les immobil.[1]	Transferts et autres dépenses – infrastruct.[2]	Dépenses totales liées à l'infrastructure
Transports				
Transports en commun	2 489	2 630	519	3 150
Routes provinciales	1 792	2 472	–	2 472
Autres – Transports[3]	580	750	95	845
Santé				
Hôpitaux	2 903	3 341	287	3 629
Autres – Santé	317	206	203	409
Éducation	1 735	1 724	58	1 781
Postsecondaire				
Collèges	353	368	–	368
Universités	155	–	168	168
Eau/Environnement	134	57	96	153
Infrastructure municipale et locale	673	8	643	651
Justice	302	129	125	254
Autre	353	481	132	613
Total partiel	**11 786**	**12 167**	**2 326**	**14 493**
Moins : contributions d'autres partenaires[4]	1 827	1 666	–	1 666
Total sans les contributions des partenaires	**9 960**	**10 500**	**2 326**	**12 826**
Moins : autres apports en capital[5]	319	284	262	546
Total des dépenses provinciales[6]	**9 641**	**10 216**	**2 064**	**12 280**

[1] Les investissements dans les immobilisations comprennent les intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations corporelles se chiffrant à 336 millions de dollars.

[2] Consistent principalement en transferts pour immobilisations aux municipalités et aux universités, et en dépenses pour la réparation de biens d'immobilisations.

[3] Comprennent les activités de planification liées aux routes, l'acquisition de biens, les aires de service autoroutières et d'autres programmes d'infrastructure (p. ex., aménagement de routes d'hiver et d'aéroports dans les régions éloignées).

[4] Contributions de tiers aux investissements dans les immobilisations des écoles, collèges, hôpitaux et organismes provinciaux consolidés.

[5] Surtout les transferts du gouvernement fédéral pour les investissements dans les immobilisations.

[6] Comprend des investissements dans les immobilisations s'élevant à 7,9 milliards de dollars en 2013-2014.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

TABLEAU 3.11 Principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercices[1]

(en millions de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Revenus	**90 738**	**97 120**	**104 115**
Charges			
Programmes	81 421	86 020	94 601
Intérêt sur la dette[3]	9 019	8 831	8 914
Total des charges	**90 440**	**94 851**	**103 515**
Excédent/(Déficit) avant la réserve	**298**	**2 269**	**600**
Réserve	–	–	–
Excédent/(Déficit)	**298**	**2 269**	**600**
Dette nette[4]	152 702	153 742	156 616
Déficit accumulé	109 155	106 776	105 617
Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché	552 769	574 292	597 803
Revenu primaire des ménages	363 479	382 688	401 978
Population – Juillet (en milliers)	12 528	12 662	12 764
Dette nette par habitant (en dollars)	12 189	12 142	12 270
Revenu des ménages par habitant (en dollars)	29 013	30 224	31 493
Intérêt sur la dette en pourcentage des revenus	9,9	9,1	8,6
Dette nette en pourcentage du PIB	27,6	26,8	26,2
Déficit accumulé en pourcentage du PIB	19,7	18,6	17,7

[1] Les revenus et les charges ont été redressés pour tenir compte d'une modification comptable neutre sur le plan financier découlant de la présentation révisée des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires, conformément aux explications présentées dans le budget de l'Ontario de 2010, de la reclassification, neutre sur le plan financier, d'organismes du gouvernement qui est décrite dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2011* et de la reclassification, neutre sur le plan financier, d'un certain nombre de mesures fiscales, notamment des transferts ou des subventions, qui est décrite dans le budget de 2012.

[2] Depuis 2009-2010, les investissements dans les immobilisations corporelles moins importantes appartenant à la province sont également inscrits à l'actif et amortis dans les charges. Sont comptabilisées selon la même méthode toutes les immobilisations appartenant à des organismes dont les résultats sont consolidés.

[3] L'intérêt sur la dette ne comprend pas les intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations corporelles, se chiffrant à 234 millions de dollars en 2011-2012, à 232 millions de dollars en 2012-2013, à 134 millions de dollars en 2013-2014 et à 336 millions de dollars en 2014-2015.

[4] Depuis 2009-2010, la dette nette comprend la dette nette des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges conformément aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. À des fins de comparaison, la dette nette a été redressée de 2005-2006 à 2008-2009 pour se conformer à cette nouvelle présentation. La dette nette a aussi été redressée en 2005-2006 pour tenir compte de la valeur des corridors de transport de l'électricité qu'Hydro One Inc. a transférés à la province.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

2008-2009	2009-2010[2]	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Chiffres réels 2013-2014	Persp. actuelles 2014-2015
97 532	**96 313**	**107 175**	**109 773**	**113 369**	**115 911**	**118 362**
95 375	106 856	111 706	112 660	112 248	115 792	119 374
8 566	8 719	9 480	10 082	10 341	10 572	10 794
103 941	**115 575**	**121 18þ6**	**122 742**	**122 589**	**126 364**	**130 168**
(6 409)	**(19 262)**	**(14 011)**	**(12 969)**	**(9 220)**	**(10 453)**	**(11 807)**
–	–	–	–	–	–	700
(6 409)	**(19 262)**	**(14 011)**	**(12 969)**	**(9 220)**	**(10 453)**	**(12 507)**
169 585	193 589	214 511	235 582	252 088	267 190	287 288
113 238	130 957	144 573	158 410	167 132	176 634	189 141
604 282	595 433	629 500	658 635	679 616	695 705	720 055
413 032	413 152	425 140	444 343	460 133	473 702	491 229
12 883	12 998	13 135	13 264	13 410	13 551	13 679
13 164	14 894	16 331	17 762	18 798	19 717	21 003
32 061	31 787	32 367	33 501	34 312	34 957	35 912
8,8	9,1	8,8	9,2	9,1	9,1	9,1
28,1	32,5	34,1	35,8	37,1	38,4	39,9
18,7	22,0	23,0	24,1	24,6	25,4	26,3

GRAPHIQUE 3.2 Composition des revenus, 2014-2015

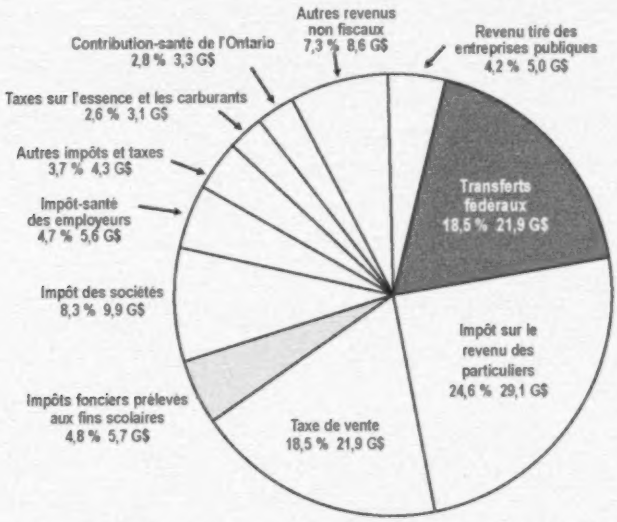

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

GRAPHIQUE 3.3 Composition des charges totales, 2014-2015

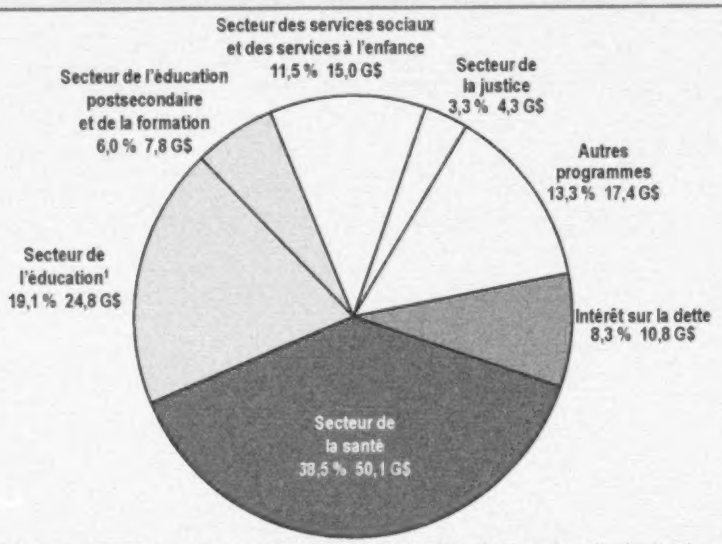

[1] Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les charges à ce titre sont comprises dans les autres programmes.
Note : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

GRAPHIQUE 3.4 Composition des charges de programmes[1], 2014-2015

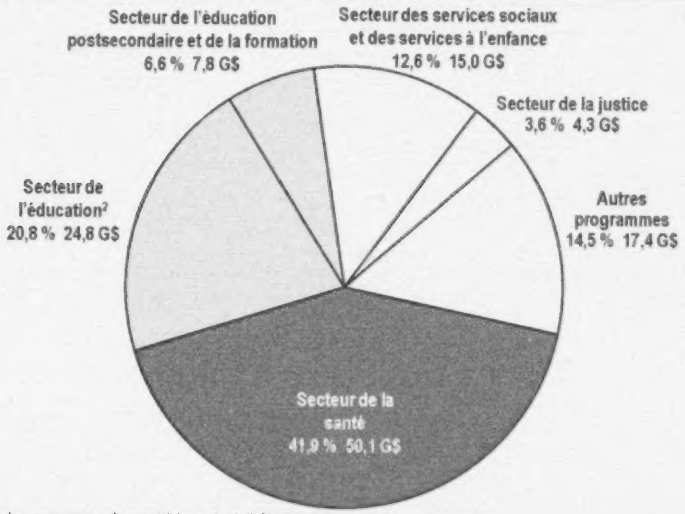

[1] Charges de programmes = charges totales moins intérêt sur la dette.
[2] Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les charges à ce titre sont comprises dans les autres programmes.
Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Chapitre IV

Leadership national : un Ontario fort, un Canada fort

Aperçu : L'heure est au partenariat fédéral-provincial

Les gouvernements de l'Ontario et du Canada ont une longue tradition de partenariat constructif et prospectif. Ayant conjugué leurs efforts pour appuyer le secteur de l'automobile, pour moderniser le régime de la taxe de ventes au moyen de la taxe de vente harmonisée (TVH) et, plus récemment, pour travailler à établir un organisme coopératif de réglementation des marchés de capitaux de concert avec d'autres provinces, ces deux gouvernements comprennent bien que leur collaboration peut entraîner de grands avantages pour les Ontariennes et Ontariens ainsi que pour toutes les Canadiennes et tous les Canadiens.

Près de 40 % de l'économie canadienne est concentrée en Ontario, qui est un chef de file dans de nombreux secteurs essentiels, depuis la fabrication jusqu'aux services financiers, en passant par l'exploitation minière. La collaboration constante entre tous les ordres de gouvernement est indispensable pour assurer la productivité et la prospérité à long terme et édifier un Ontario fort dans un Canada fort.

L'Ontario fait sa part. La province favorise une saine économie en investissant dans les compétences et les talents de la population, en édifiant une infrastructure moderne et de solides réseaux de transport, en créant un climat dynamique propice aux affaires et en renforçant la sécurité financière des Ontariennes et des Ontariens à la retraite. Par ailleurs, la province est déterminée à équilibrer son budget d'ici 2017-2018 par des mesures à la fois équitables et financièrement responsables. Voir le chapitre I, section A, *Faire que chaque dollar compte*.

Alors que l'Ontario réalise son plan pour atteindre l'équilibre budgétaire, il importe que le gouvernement fédéral s'abstienne de toute mesure unilatérale qui lèse la population de l'Ontario et menace le plan financier de la province. L'Ontario, comme les autres provinces de la fédération, est responsable d'importants services publics, comme les soins de santé et l'éducation, tandis que le gouvernement fédéral amasse la plus grande part des revenus fiscaux. Cette situation, que l'on appelle le déséquilibre fiscal vertical, menace la viabilité financière de l'Ontario, ainsi que celle des autres provinces, face aux mesures fédérales unilatérales.

On s'attend à ce que le gouvernement fédéral soit en mesure, dès 2015-2016, de réaliser des excédents de plus en plus importants, de sorte qu'il sera bien placé pour pouvoir investir dans des partenariats avec la province sur des questions qui appuieront la création d'emplois et la croissance économique afin d'améliorer la vie des Ontariennes et des Ontariens. L'Ontario demande instamment au gouvernement fédéral de se joindre aux provinces pour que tous travaillent ensemble à renforcer l'économie nationale.

Nécessité de mesures fédérales responsables

S'attaquer au déséquilibre fiscal au sein de la fédération

Un récent rapport du Conference Board du Canada[1] conclut que le gouvernement fédéral pourra à l'avenir réaliser des excédents de plus en plus importants, alors que les provinces et les territoires feront face à des difficultés de plus en plus graves pour atteindre l'équilibre budgétaire tout en fournissant des programmes et services essentiels à la population canadienne.

GRAPHIQUE 4.1 **Disparité fiscale au sein de la fédération**
Équilibres budgétaires prévus au sein des ordres de gouvernement

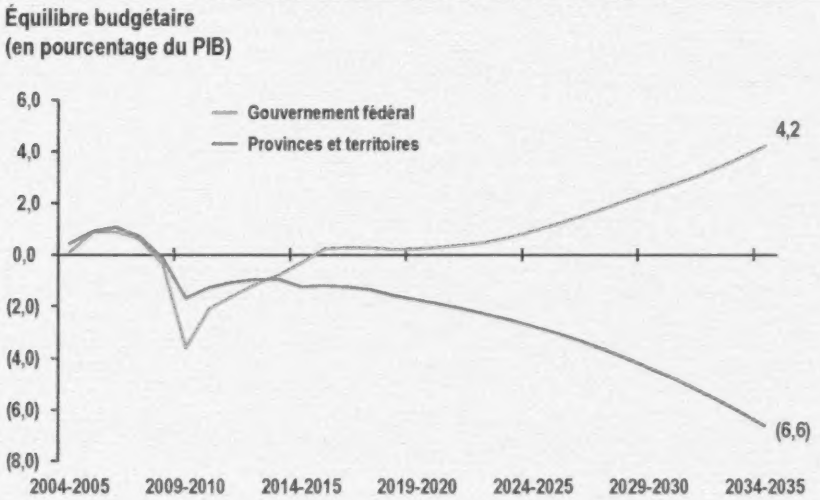

Source : Le Conference Board du Canada, Un parcours difficile à négocier : Les perspectives économiques et budgétaires du Canada, 2014.

Le directeur parlementaire du budget (DPB) a récemment confirmé cette conclusion dans son *Rapport sur la viabilité financière de 2014*. Ce rapport montre bien que le gouvernement fédéral dispose d'une grande marge financière qui lui permettrait d'investir dans des programmes à long terme tout en assurant sa viabilité financière, tandis que les autres ordres de gouvernement, collectivement, seront aux prises avec d'importantes difficultés financières à long terme.

[1] Le Conference Board du Canada, *Un parcours difficile à négocier : les perspectives économiques et budgétaires du Canada*, 2014.

Le rapport du DPB indique que, en dépit de ce déséquilibre fiscal vertical, les provinces et les territoires font leur part et réduisent l'écart financier en maîtrisant la croissance des dépenses de programmes, en particulier en contrôlant les dépenses en matière de santé malgré les pressions démographiques et autres qui s'intensifient. En fait, l'Ontario a pris des mesures pour maîtriser la croissance des dépenses de programmes, et a réussi à maintenir la croissance annuelle moyenne à 1,2 % entre 2010-2011 et 2013-2014. Ces mesures ont aidé l'Ontario à dépasser ses cibles budgétaires pendant cinq années de suite.

Entre-temps, la décision unilatérale du gouvernement fédéral de limiter, à compter de 2017-2018, l'augmentation des crédits du Transfert canadien en matière de santé au taux de croissance nominale de l'économie retranchera 21 milliards de dollars du financement des services de santé au Canada, dont 8 milliards de dollars en Ontario, d'ici 2023-2024.

« En indexant le financement fédéral des soins de santé au taux de croissance du PIB, le gouvernement fédéral se prémunit en grande partie de l'impact financier du vieillissement de la population. Mais les gouvernements provinciaux, investis de la responsabilité constitutionnelle des soins de santé, ne peuvent pas agir ainsi. »

Bureau du directeur parlementaire du budget, *Rapport sur la viabilité financière de 2014*.

Les mesures prises unilatéralement par le gouvernement fédéral menacent le plan financier et les services publics de l'Ontario, surtout si l'on considère le déséquilibre fiscal vertical qui existe au sein de la fédération. Le gouvernement fédéral doit éviter de prendre toute décision qui pourrait avoir des effets néfastes sur la population ontarienne et sur les perspectives de croissance économique de l'Ontario.

Modernisation des arrangements fiscaux

À l'heure actuelle, les arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux ne profitent nullement à la population ontarienne et, en réalité, ils la désavantagent. La population ontarienne apporte une importante contribution à l'économie canadienne, mais comme on l'a vu dans le budget de l'Ontario de 2014, l'écart entre l'impôt que la population de l'Ontario verse au gouvernement fédéral et ce qu'elle en reçoit sous forme de transferts et de services se chiffrait grosso modo à 11 milliards de dollars en 2009-2010, ce qui équivaut à 850 $ par habitant ou 3 400 $ pour une famille de quatre personnes en Ontario.

GRAPHIQUE 4.2 **Contribution nette de l'Ontario à la fédération en 2009-2010**

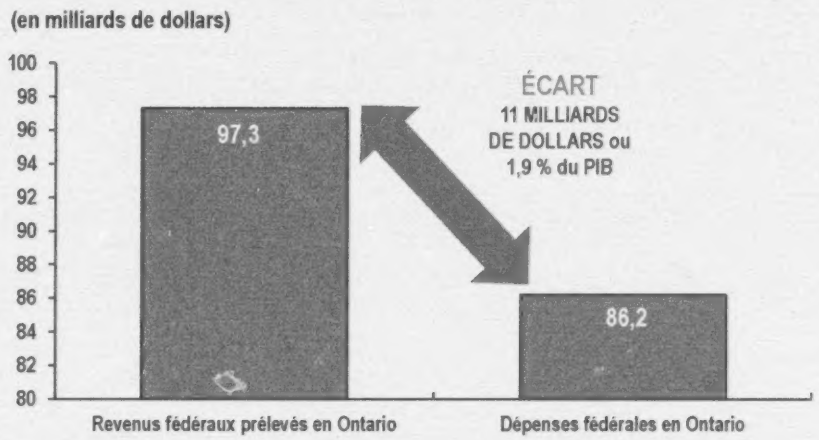

Nota : Les revenus fédéraux prélevés en Ontario et les dépenses fédérales en Ontario ont été redressés en supposant que le budget fédéral est équilibré. Les dépenses fédérales en Ontario comprennent la part de l'Ontario des frais d'intérêt sur la dette publique fédérale.
Source : calculs du ministère des Finances de l'Ontario fondés sur les données du Mowat Centre.

Le programme fédéral de péréquation est conçu pour fournir les fonds nécessaires pour que les provinces puissent offrir des services relativement comparables d'un bout à l'autre du pays. Même ce programme fédéral fondamental nuit à l'Ontario. De toutes les provinces qui reçoivent des paiements de péréquation, l'Ontario est la seule qui apporte une contribution nette au programme. En 2014-2015, les Ontariennes et Ontariens verseront quelque 6,5 milliards de dollars au programme de péréquation tandis que l'Ontario ne recevra qu'environ 2,0 milliards de dollars en retour, ce qui représente une contribution nette de 4,5 milliards de dollars, la plus élevée de toutes les provinces.

GRAPHIQUE 4.3 Contribution nette à la péréquation en 2014-2015

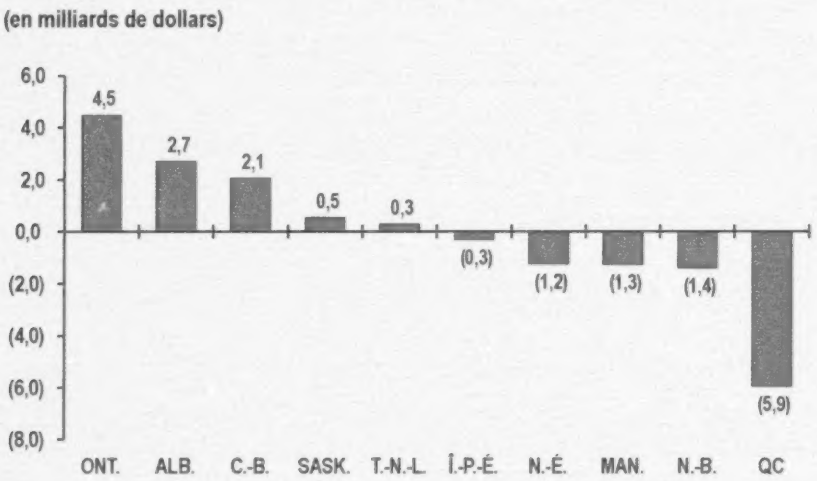

Source : ministère des Finances de l'Ontario

Comme les arrangements fiscaux actuels désavantagent l'Ontario, il devient nécessaire d'adopter une perspective à long terme pour créer un régime équitable et transparent appuyé par un processus de collaboration fédérale-provinciale. À cette fin, il faudra aborder les principaux transferts en se fondant sur des principes. En particulier, le gouvernement fédéral doit s'abstenir d'imposer de manière unilatérale des plafonds et des limites arbitraires aux principaux transferts.

Par exemple, lorsque l'Ontario a commencé à recevoir des paiements de péréquation en 2009-2010, le gouvernement fédéral a décidé unilatéralement de lier l'enveloppe globale du programme au taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) nominal à l'échelle nationale. Le programme de péréquation était jusqu'alors fondé sur une formule visant à s'attaquer aux disparités entre les provinces quant à leur capacité d'assumer les coûts des services publics. Cependant, la compression découlant de l'indexation au PIB signifie que le financement du programme de péréquation ne peut croître qu'à un taux fixe, sans égard à l'ampleur des disparités entre les provinces.

Entre 2009-2010 et 2014-2015, la compression découlant de l'indexation au PIB a eu un effet cumulatif sur les paiements de péréquation versés à l'Ontario qui se chiffre approximativement à 6,7 milliards de dollars. En 2014-2015 seulement, cette compression a entraîné une réduction de près de 670 millions de dollars des paiements que devrait recevoir l'Ontario – plus de trois fois la réduction subie en 2013-2014.

Par le passé, les arrangements fiscaux avaient eu pour objectif premier d'appuyer les services sociaux de grande qualité que fournissent les provinces et sur lesquels compte la population canadienne partout au pays. Bien qu'il soit toujours nécessaire de fournir un tel soutien, le gouvernement fédéral devrait moderniser les arrangements fiscaux pour appuyer également la croissance économique d'un bout à l'autre du Canada.

Plutôt que de limiter les transferts en prenant des décisions unilatérales, le temps est venu pour le gouvernement fédéral de s'associer aux provinces et de se concentrer sur des questions qui permettront d'établir les fondements de la création d'emplois et de la croissance économique. L'Ontario exhorte le gouvernement fédéral à se joindre aux provinces pour que tous travaillent ensemble à renforcer l'économie nationale.

Investir pour améliorer la vie des Ontariennes et des Ontariens

La province a augmenté ses investissements afin d'appuyer la croissance économique, de créer de bons emplois bien rémunérés et d'améliorer la vie des Ontariennes et des Ontariens. Le gouvernement fédéral accuse du retard.

L'Ontario exhorte le gouvernement fédéral à agir dès maintenant, à collaborer avec la province et à s'engager à faire des investissements qui auront un effet sur la vie des Ontariennes et des Ontariens.

Investissement dans l'infrastructure

Une infrastructure publique de qualité aidera les Ontariennes et Ontariens à passer plus de temps à la maison avec leur famille plutôt que dans les embouteillages. Elle stimulera également l'économie en améliorant l'accès à des marchés importants ainsi qu'en facilitant la circulation efficiente des biens, et elle permettra d'édifier des collectivités fortes en appuyant des services essentiels. Pour de plus amples renseignements, voir le chapitre I, section C, *Édifier une infrastructure et des réseaux de transport modernes*.

L'an dernier, la première ministre Kathleen Wynne a exercé un leadership à l'échelle nationale en dirigeant un groupe de travail composé des ministres des provinces et des territoires qui examinait le rôle central que joue l'infrastructure dans l'économie. En août 2014, la première ministre a accueilli un sommet sur l'avenir de l'infrastructure au Canada intitulé *Faire progresser le Canada*, réunissant des partenaires des gouvernements ainsi que des secteurs privé et à but non lucratif pour mettre en lumière les avantages de l'infrastructure publique pour l'économie.

L'Ontario continue d'être un leader sur cette question à l'échelon local également. La province investira plus de 130 milliards de dollars dans l'infrastructure publique au cours des 10 prochaines années. Cet investissement comprend près de 29 milliards de dollars de financement réservé aux transports en commun, aux routes ainsi qu'à d'autres questions prioritaires, comme l'engagement du gouvernement d'investir jusqu'à 1 milliard de dollars pour le développement de l'infrastructure dans le Cercle de feu.

La province investit trois fois plus que le gouvernement fédéral dans l'infrastructure publique de l'Ontario. Malgré ce déséquilibre, le gouvernement fédéral tire des revenus à peu près égaux de l'activité économique que favorise l'infrastructure moderne. Dans un partenariat équitable, la part des coûts que chacun assume devrait correspondre à la part des avantages que chacun en tire.

Un niveau plus élevé d'investissement par le gouvernement fédéral entraînerait d'énormes avantages économiques, ainsi que des revenus pour les deux ordres de gouvernement. L'Ontario fait sa part en investissant plus de 130 milliards de dollars sur 10 ans dans l'infrastructure. En plus, vu le rôle fondamental que joue l'infrastructure dans la croissance économique du Canada, la province exhorte le gouvernement fédéral à faire un investissement égal à celui de l'Ontario dans la région du Cercle de feu et à accroître considérablement ses investissements dans l'infrastructure publique.

Cercle de feu

Le Cercle de feu, une région de la province située à environ 540 kilomètres au nord-est de Thunder Bay, recèle d'importants gisements miniers et pourrait permettre la création de bons emplois bien rémunérés dans le Nord. Le Cercle de feu comprend le plus grand gisement de chromite jamais découvert en Amérique du Nord, ainsi que du nickel et d'autres minéraux. La chromite est une composante essentielle de l'acier inoxydable.

L'Ontario est la première région du Canada pour l'exploration et la production minières, et un acteur de premier plan sur la scène mondiale. Le Cercle de feu pourrait avoir d'avantageuses retombées économiques non seulement sur le Nord de l'Ontario, mais également sur le Canada tout entier.

L'Ontario joue un rôle de premier plan dans le développement du Cercle de feu. La province a affecté jusqu'à 1 milliard de dollars pour le développement stratégique de l'infrastructure des transports. L'Ontario invite le gouvernement fédéral à être un partenaire à part égale et à faire un investissement correspondant à celui de l'Ontario afin de construire l'infrastructure requise pour cet important projet dans le Nord qui créera des emplois, ouvrira des perspectives d'avenir pour les communautés des Premières Nations et stimulera l'économie de cette région. Un engagement clair et ferme du gouvernement fédéral à verser un financement égal à celui de la province contribuerait à stimuler la confiance des investisseurs et à accélérer le développement dans le Cercle de feu.

Soutien au secteur de l'automobile

L'Ontario et le Canada ont collaboré avec succès afin de faire des investissements stratégiques dans le secteur ontarien de l'automobile, ce qui a favorisé la croissance économique et procuré des emplois à des milliers de Canadiennes et de Canadiens. Le secteur ontarien de l'automobile a fait preuve d'une extraordinaire résilience, comme en fait foi la relance de la production, des expéditions et des exportations. Lorsque des possibilités se présenteront à l'avenir, l'Ontario envisagera de collaborer avec le gouvernement fédéral pour tirer profit de cette réussite et renforcer cet élément vital de l'économie canadienne.

Soutien au développement du marché du travail

La province continue d'investir dans les compétences et les talents de la population ontarienne afin de l'aider à soutenir la concurrence mondiale et de satisfaire aux exigences d'une économie en rapide évolution. La nouvelle Entente Canada-Ontario sur le Fonds pour l'emploi est un pas en avant pour appuyer les programmes de formation et de perfectionnement de la main-d'oeuvre, mais le gouvernement fédéral n'est pas allé assez loin pour répondre au besoin pressant de financement. L'Ontario craint que cette lacune dans le financement ne crée des pressions et puisse même détourner des fonds des programmes de formation et de perfectionnement qui ont déjà démontré leur capacité d'aider les travailleurs en chômage les plus vulnérables.

En plus d'un financement suffisant et fiable, nous avons besoin d'informations pertinentes sur le marché du travail pour aider les Ontariennes et Ontariens à trouver de bons emplois bien rémunérés. Une meilleure coordination entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires est essentielle pour assurer la mise sur pied d'un système d'information à jour et fiable sur le marché du travail. Grâce à une telle collaboration, la collecte et l'utilisation des données sur le marché du travail permettront à la province d'affecter des fonds de manière plus efficace, et aidera les jeunes, les familles, les employeurs et le secteur public et parapublic à prendre des décisions éclairées.

Les ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) appuient les programmes efficaces et éprouvés de formation qui aident les Canadiennes et Canadiens à trouver du travail, comme en témoignent les évaluations continues effectuées par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Le gouvernement fédéral a indiqué qu'il entend renégocier les EDMT; il n'a cependant pas encore fourni la moindre preuve justifiant la nécessité de le faire. Les décisions futures concernant les EDMT doivent continuer d'être prises dans le cadre d'un processus fondé sur la collaboration des parties et sur des faits probants.

Attirer des immigrants qualifiés

L'immigration joue un grand rôle pour appuyer la croissance économique et elle est essentielle pour apporter au marché du travail ontarien des compétences très en demande. On s'attend à ce que la totalité de la croissance de la population en âge de travailler soit attribuable à l'immigration pour les 25 prochaines années en Ontario, ce qui veut dire que les immigrants seront l'une des principales sources de la main-d'oeuvre future dans la province. Cependant, les modifications récemment apportées par le gouvernement fédéral aux politiques en matière d'immigration ont eu pour effet de diminuer le nombre de travailleurs qualifiés immigrant en Ontario.

À l'automne 2012, l'Ontario a présenté sa première Stratégie en matière d'immigration dans le but de continuer à attirer les immigrants qui ont le plus à offrir. Le gouvernement entend déposer à nouveau la *Loi de 2014 sur l'immigration en Ontario,* laquelle, si elle était adoptée, renforcerait l'intégrité et l'efficacité du Programme des candidats des provinces. Elle conférerait également à l'Ontario un rôle de partenaire à part entière avec le gouvernement fédéral en matière d'immigration.

Le Programme des candidats des provinces joue un rôle de premier plan pour appuyer les employeurs dans leurs efforts pour attirer et retenir les travailleurs qualifiés dont ils ont besoin pour faire face à la concurrence dans l'économie du savoir d'aujourd'hui. En 2014, le nombre de candidats nommés par l'Ontario dans le cadre du Programme des candidats des provinces a été augmenté pour passer à 2 500. Bien que ce soit un progrès, ce chiffre est encore bien en deçà de la cible de 5 000 candidats demandée par la province. La province exhorte le gouvernement fédéral à appuyer la vigueur et la résilience de la main-d'oeuvre ontarienne en augmentant le nombre cible des candidats que peut nommer la province.

Partenariat pour la réduction de la pauvreté

La Stratégie de réduction de la pauvreté adoptée par l'Ontario établit une vaste approche pour s'attaquer à la pauvreté, mais la province a besoin que le gouvernement fédéral devienne son partenaire dans la réalisation de ce plan.

Il est impératif que le gouvernement fédéral reprenne sa place à la table à titre de partenaire financier à long terme dans le domaine du logement social. Le financement fédéral destiné aux logements sociaux existants en Ontario diminuera pour passer de près de un demi-milliard de dollars annuellement à zéro d'ici 2033, de sorte qu'il sera de plus en plus difficile d'entretenir les installations actuelles et qu'un plus grand nombre de familles risquent de se retrouver sans logis.

GRAPHIQUE 4.4 **Baisse des investissements fédéraux dans le logement en Ontario**

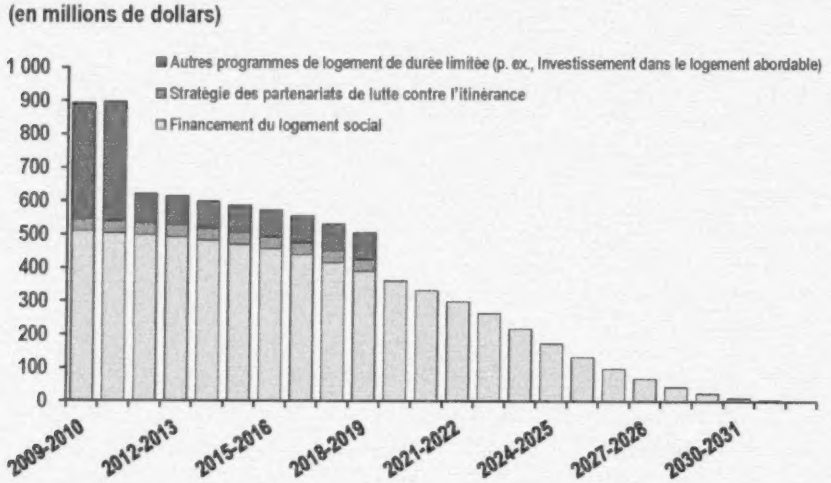

Sources : accords de financement fédéraux-ontariens et comptes publics fédéraux.

L'Ontario incite également le gouvernement fédéral à améliorer la Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT). Toute augmentation de la PFRT protégerait le revenu des travailleurs qui gagnent peu tout en aidant les familles à bénéficier d'un revenu d'emploi et à demeurer sur le marché du travail.

Assurer la sécurité de la vieillesse

Dans son budget de 2012, le gouvernement fédéral annonçait des modifications aux programmes de prestations de Sécurité de la vieillesse (SV), du Supplément de revenu garanti (SRG) et de l'Allocation au conjoint (AC). Entre 2023 et 2029, le gouvernement fédéral entend porter de 65 à 67 ans l'âge d'admissibilité à la SV et au SRG, et le faire passer de 60 à 62 ans pour l'AC. Ces modifications auront toute une gamme d'effets néfastes sur les personnes âgées de l'Ontario, en particulier les personnes âgées vulnérables à faible revenu.

Comme il reviendra à la province d'assumer les coûts accrus qu'entraînera une demande croissante de services sociaux découlant de ces modifications, l'Ontario insiste pour que le gouvernement fédéral honore sa promesse de compenser intégralement les provinces.

Faire payer à chacun sa juste part des taxes et impôts

Dans le cadre de son engagement envers l'équité et l'efficience du système d'administration de l'impôt, le gouvernement ontarien continue à travailler avec le gouvernement fédéral pour veiller à ce que chacun paye sa juste part des taxes et impôts.

Comme il le fait depuis quelques années déjà, l'Ontario demande encore au gouvernement fédéral de rendre public son projet de stratégie nationale pour s'attaquer à l'économie souterraine. Une stratégie nationale servirait de fondement à une intervention soutenue et permettrait une approche mieux coordonnée avec la province pour s'attaquer à des comportements que les Ontariennes et Ontariens considèrent injustes, dangereux et inadmissibles.

La province continuera également de réexaminer régulièrement les arrangements de perception fiscale conclus avec le gouvernement fédéral afin de s'assurer que les Ontariennes et Ontariens reçoivent des services de qualité et que la province perçoit des revenus optimaux grâce aux activités d'administration et d'observation des règles fiscales.

Chapitre V

Un régime fiscal équitable et efficient

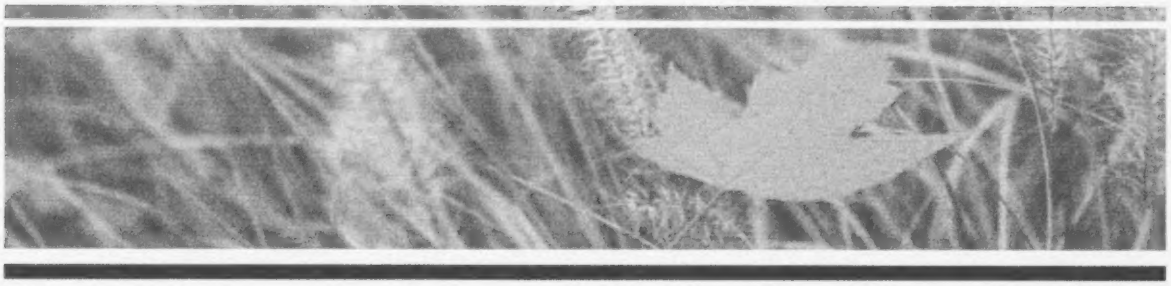

Changements fiscaux applicables aux gens

Taux d'imposition sur le revenu des particuliers

Dans le budget de l'Ontario de 2014, on avait annoncé des changements à l'impôt sur le revenu des particuliers entrant en vigueur en 2014. Le seuil du revenu imposable auquel s'applique le taux d'imposition de 13,16 % avait été abaissé, passant de 514 090 $ à 220 000 $, et un nouveau taux d'imposition de 12,16 % avait été adopté pour les revenus imposables entre 150 000 $ et 220 000 $. Les modifications à la *Loi de 2007 sur les impôts* ont reçu la sanction royale le 24 juillet 2014. Les employeurs et les administrateurs des régimes de retraite ont commencé à rajuster les retenues à la source en septembre 2014 afin de tenir compte des nouveaux taux et seuils de revenu.

Crédits d'impôt pour dividendes

Dans son document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2013*, la province avait annoncé des mesures pour changer la façon de calculer la surtaxe de l'Ontario en regard des crédits d'impôt pour dividendes et pour établir les taux de ces crédits d'impôt pour les dividendes non déterminés et déterminés à 4,5 % et à 10 %, respectivement, et ce, à compter de 2014. Ces modifications législatives ont reçu la sanction royale le 24 juillet 2014. Grâce à ces changements, les crédits d'impôt pour dividendes de l'Ontario ont la même valeur pour tous les contribuables, peu importe leur revenu.

Changements fiscaux applicables aux entreprises

Examen du crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques

L'industrie des produits multimédias interactifs numériques joue un rôle important dans la constitution d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée et la création d'un climat d'affaires propice à l'innovation en Ontario. En raison de la croissance rapide observée dans ce secteur au cours des dernières années, le soutien accordé par l'entremise du crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques (CIOPMIN) a augmenté à un rythme insoutenable. En 2003-2004, le soutien accordé au titre du CIOPMIN se chiffrait à plus de 1 million de dollars; en 2014-2015, on estime que les demandes auront une valeur de plus de 61 millions de dollars, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 42 %.

Étant donné que les produits multimédias interactifs numériques sont maintenant de plus en plus courants, la souplesse des critères d'admissibilité au CIOPMIN limite la capacité de ce crédit à cibler des produits innovants.

Pour mieux répondre aux besoins de cette industrie croissante et en constante évolution, la province passera en revue la portée et les paramètres de ce crédit.

Les produits de l'industrie des jeux vidéo sont représentatifs d'un type d'activités visées par le CIOPMIN. L'industrie des jeux constitue un volet important du secteur des produits multimédias interactifs numériques de l'Ontario. Elle représente des dépenses brutes annuelles de 134 millions de dollars et emploie plus de 1 850 personnes dans la province[1].

L'industrie du jeu vidéo de l'Ontario – Un exemple de réussite

L'Ontario est l'un des principaux centres de jeux vidéo indépendants au monde. Le succès remporté par la société ontarienne Capybara Games illustre le niveau d'innovation et d'excellence du secteur indépendant des jeux vidéo de la province. Son jeu *Superbrothers: Sword and Sworcery EP* s'est vendu à plus 1,5 million d'exemplaires, a été encensé par la critique et a remporté plusieurs prix, en plus d'avoir été cité au palmarès des 10 meilleurs jeux vidéo de Time.com en 2011 et d'avoir été l'un des cinq jeux « phares » sélectionnés par Apple pour célébrer le cinquième anniversaire de son App Store. La société continue de croître et de se tourner vers de nouvelles plateformes mobiles et consoles de jeu. Cette expansion stimule la demande de main-d'oeuvre hautement qualifiée possédant des talents créatifs et techniques et a des retombées économiques directes pour l'Ontario.

[1] L'Association canadienne du logiciel de divertissement. *Faits essentiels 2013 sur le secteur canadien du jeu vidéo*, p. 9.

Le gouvernement continue à examiner tous les crédits d'impôt qu'offre actuellement l'Ontario aux entreprises pour s'assurer qu'ils sont efficaces et efficients et qu'ils donnent des résultats précis.

Taxe sur le carburant aviation – Allégement pour les collectivités vulnérables

Dans le budget de l'Ontario de 2014, on annonçait une augmentation du taux de la taxe sur le carburant aviation de 1 cent le litre par année pendant quatre ans à compter de 2014. Les revenus issus de ce changement soutiennent le transport en commun, l'infrastructure de transport et d'autres projets prioritaires dans la province.

On annonçait également dans le budget que le gouvernement offrirait un allégement aux collectivités vulnérables, et plus particulièrement à celles dans les régions éloignées et du Nord. Le ministère des Transports travaille en conjonction avec le ministère des Finances afin de concevoir un programme dont les détails seront fournis ultérieurement.

Exigences en matière d'enregistrement pour certaines machines à construire des routes

Dans son budget de 2014, la province avait annoncé des modifications au *Code de la route* afin de moderniser, d'ici 2016, le traitement des machines à construire des routes non enregistrées qui empruntent les voies publiques et les routes. Ces véhicules sont actuellement exemptés de la taxe sur les carburants de l'Ontario et de bon nombre des exigences en matière de sécurité liées à l'immatriculation des véhicules.

Le ministère des Transports travaille avec le ministère des Finances afin de passer en revue les exigences s'appliquant à ces véhicules en matière d'enregistrement et d'immatriculation. Selon les prévisions du budget de l'Ontario de 2014, outre les avantages qu'elles devraient représenter sur le plan de la sécurité routière, ces nouvelles exigences devraient accroître les revenus annuels tirés de la taxe sur les carburants d'une somme pouvant atteindre 25 millions de dollars, et ce, à compter de 2016-2017. Les revenus issus de ce changement serviraient à soutenir le transport en commun, l'infrastructure de transport et d'autres secteurs prioritaires dans la province.

Déduction accordée aux petites entreprises

Depuis le 1er mai 2014, on procède à l'élimination graduelle de la déduction accordée aux petites entreprises pour les sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) exerçant des activités en Ontario et ayant un capital imposable de plus de 10 millions de dollars utilisé au Canada. Cette déduction a été éliminée complètement pour les SPCC ayant un capital imposable de plus de 15 millions de dollars. L'Ontario a maintenant des mesures conformes à celles de toutes les autres provinces et du gouvernement fédéral pour faire en sorte que seules les petites SPCC puissent être admissibles à cette déduction. Les revenus issus de ce changement sont dédiés au transport en commun, à l'infrastructure de transport et à d'autres projets prioritaires dans la province.

Autres mesures

Amélioration de l'administration de la *Loi de 1998 de l'impôt sur l'administration des successions*

En 2011, le gouvernement a modifié la *Loi de 1998 de l'impôt sur l'administration des successions* afin d'accroître la conformité en intégrant l'administration de cet impôt aux activités de vérification du ministère des Finances. Pour assurer l'efficacité de cette nouvelle mesure, toute personne qui demande un certificat de nomination à titre de fiduciaire de la succession après le 31 décembre 2014 devra soumettre au ministère des Finances, dans les 30 jours suivant la délivrance du certificat, une déclaration de renseignements dressant l'inventaire des biens de la succession. Le ministère des Finances fournira des formulaires de déclaration ainsi qu'un guide connexe avant le 1er janvier 2015.

Crédit d'impôt aux agriculteurs pour dons à un programme alimentaire communautaire

La réglementation finale visant la mise en oeuvre intégrale du crédit d'impôt aux agriculteurs pour dons à un programme alimentaire communautaire est entrée en vigueur le 29 septembre 2014. Ce crédit encouragera les agriculteurs à faire des dons de produits agricoles à des organisations alimentaires communautaires, dont des banques alimentaires. Cela contribuera à accroître la disponibilité de produits agricoles frais pour les personnes qui comptent sur ces organisations pour se procurer les aliments dont elles ont besoin.

Impôt foncier provincial

Le gouvernement concrétise son engagement d'examiner l'impôt foncier provincial (IFP), un impôt foncier s'appliquant aux biens-fonds situés dans les territoires non érigés en municipalité dans le Nord de l'Ontario et qui sont situés à l'extérieur des limites municipales.

Aux fins de cet examen, le ministère des Finances a organisé 21 séances de consultation dans les collectivités du Nord de l'Ontario auprès des représentants des conseils locaux des territoires non érigés en municipalité. Un groupe de travail sur l'IFP composé de représentants des municipalités du Nord a également été mis sur pied afin de fournir des observations. Les consultations auprès des intervenants du Nord se poursuivront, et les préoccupations soulevées seront traitées de façon équitable et équilibrée.

Le gouvernement s'engage à formuler des propositions qui pourraient être mises en oeuvre dès 2015, en fonction des résultats de l'examen. Ces propositions viseront à ce que les contribuables du Nord soient traités plus équitablement et à ce que tout changement soit apporté de façon raisonnable.

Programme de paiement spécial relatif aux barrages

Dans le budget de l'Ontario de 2014, on annonçait un plan visant à réduire graduellement le Programme de paiement spécial relatif aux barrages pour le ramener à 14,3 millions de dollars d'ici 2017 et à maintenir plus de 75 % du niveau de financement actuel.

La province s'est engagée à travailler avec les municipalités afin d'explorer les moyens de procéder à cette réduction graduelle de façon équitable et raisonnable, et ce, à compter de 2015. Aux fins des consultations, on a formé un groupe de travail représentatif des municipalités. Dans le cadre de ces consultations, on explorera également la possibilité de rétablir l'imposition foncière des barrages hydroélectriques.

L'option du rétablissement de l'impôt foncier fera l'objet d'une évaluation approfondie et d'une analyse complexe. Ce travail a déjà commencé, tout comme les plans en vue de consulter les municipalités et les représentants du secteur de l'électricité.

La province est consciente qu'il ne sera peut-être pas possible de terminer le volet de ce projet sur l'impôt foncier avant l'exercice budgétaire municipal de 2015. Par conséquent, la réduction prévue du Programme de paiement spécial relatif aux barrages pour 2015 sera reportée pendant le déroulement de ces travaux.

Mise en oeuvre des recommandations découlant de l'Examen de l'évaluation des biens commerciaux à usage particulier

La province met en oeuvre les améliorations recommandées dans le rapport de l'Examen de l'évaluation des biens commerciaux à usage particulier afin d'améliorer le système d'évaluation foncière de l'Ontario, et ce, en consultation avec les contribuables, les municipalités et les organisations professionnelles, d'ici la réévaluation qui aura lieu à l'échelle de la province en 2016.

La mise en place d'un processus de divulgation préalable est l'une des principales améliorations recommandées dans le rapport. Cela permettra aux entreprises contribuables et aux municipalités touchées de participer au processus d'évaluation avant le dépôt du rôle. La Société d'évaluation foncière des municipalités mettra en place un tel processus pour les biens commerciaux à usage particulier à compter de 2015. Elle a déjà entamé des discussions sur les méthodologies d'évaluation sous-jacentes.

D'autres améliorations sont également en cours au sein du système d'évaluation, notamment en ce qui a trait à la responsabilisation, à l'intégrité des données et aux appels en matière d'évaluation, parallèlement à la mise en oeuvre des recommandations sur l'évaluation des biens commerciaux à usage particulier contenues dans le rapport.

Chapitre VI

Emprunts et gestion de la dette

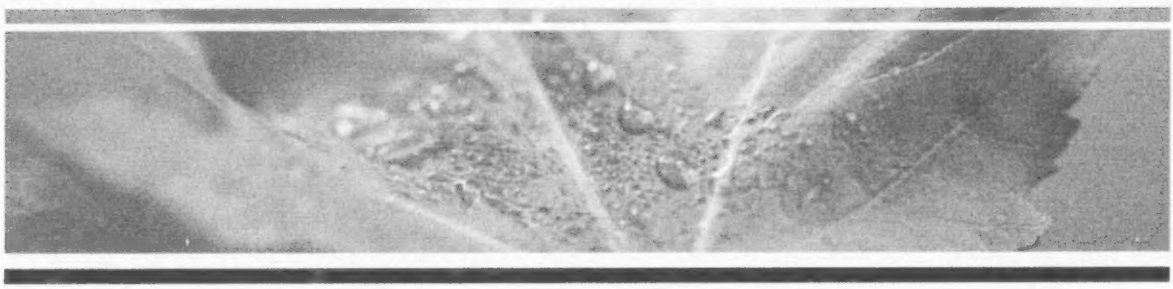

Emprunts à long terme sur les marchés publics et obligations vertes

Les besoins d'emprunt à long terme sur les marchés publics pour 2014-2015 s'établissent toujours à 35,0 milliards de dollars, conformément à ce qui était prévu dans le budget de 2014. Jusqu'à présent en 2014-2015, la province a mobilisé 24,7 milliards de dollars, soit 71 % de ses besoins d'emprunt à long terme sur les marchés publics de cette année. Ce montant englobe les ventes d'Obligations d'épargne de l'Ontario, qui se sont chiffrées à 553 millions de dollars, et d'une émission d'obligations vertes, d'une valeur de 500 millions de dollars.

La moyenne pondérée de l'échéance de la dette provinciale à long terme contractée jusqu'ici en 2014-2015 est de 13,4 ans, par rapport à 13,6 ans pour 2013-2014 et à 12,4 ans pour 2012-2013. L'échéance de la dette peut être prolongée ou écourtée selon l'orientation future des taux d'intérêt et les préférences des investisseurs quant à ces échéances.

Dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2013*, le ministre des Finances a annoncé que l'Ontario avait l'intention d'être la première province canadienne à émettre des obligations vertes.

Le 2 octobre 2014, l'Ontario a mis sur pied avec succès un programme d'obligations vertes en procédant à une première émission d'obligations planétaires en dollars canadiens d'une valeur de 500 millions de dollars. La première émission d'obligations vertes de l'Ontario a fait l'objet d'une forte demande, les commandes approchant les 2,4 milliards de dollars. Des investisseurs respectueux de l'environnement du Canada ainsi que des États-Unis, de l'Europe et de l'Asie ont participé, ce qui a amené de nouveaux acheteurs internationaux à prendre part au marché du dollar canadien.

À titre de première province canadienne à émettre des obligations vertes, l'Ontario ouvre la voie à l'établissement et au développement d'un marché des obligations vertes en dollars canadiens auquel participent des investisseurs du monde entier.

Les obligations vertes seront un important outil qui aidera l'Ontario à financer des projets de transport en commun et d'autres projets écologiques aux quatre coins de la province. La ligne de transport léger sur rail d'Eglinton Crosstown est le premier projet écologique à recevoir des fonds provenant de l'émission initiale d'obligations vertes de l'Ontario.

GRAPHIQUE 6.1 Emprunts de 2014-2015

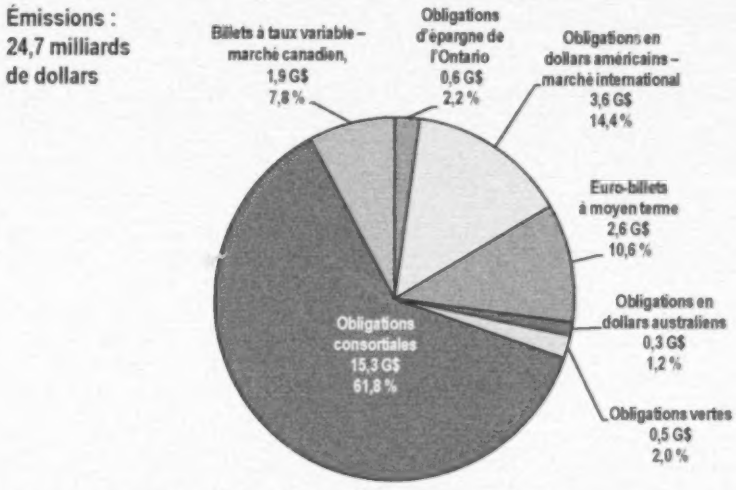

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.
Source : Office ontarien de financement.

L'Ontario a émis des titres d'emprunt à long terme de 18,3 milliards de dollars en dollars canadiens, ce qui représente 74 % du total des emprunts du présent exercice. La province s'attend maintenant à terminer l'exercice avec au moins 70 % de ses emprunts contractés en dollars canadiens, comme le prévoit le budget de 2014. Les emprunts en dollars canadiens ont été faits à l'aide des instruments suivants :

- des obligations consortiales;
- des obligations à taux variable;
- des Obligations d'épargne de l'Ontario;
- une émission d'obligations vertes.

Environ 26 % des emprunts, soit quelque 6,5 milliards de dollars, ont été contractés en devises. Le marché du dollar américain est demeuré une importante source de financement pour l'Ontario cette année, des emprunts de 3,3 milliards de dollars ayant été contractés en dollars américains. Le reste des emprunts contractés en devises l'ont été en euros et en dollars australiens. C'est la première fois que la province contractait des emprunts dans ces marchés depuis 2010 et 2011, respectivement.

TABLEAU 6.1 Plan d'emprunt 2014-2015
(en milliards de dollars)

	Plan budgét.	Perspectives actuelles	Variation en cours d'exercice
Déficit/(Excédent)	12,5	12,5	0,0
Investissement dans les immobilisations	10,2	10,2	–
Redressements sans effet sur la trésorerie	(4,5)	(4,2)	0,3
Prêts à Infrastructure Ontario	1,8	1,8	–
Autres prêts/investissements nets	(0,5)	(0,4)	0,0
Dette arrivant à échéance	21,7	21,7	0,0
Remboursement de titres	0,3	0,2	(0,1)
Total des besoins en matière de financement	**41,5**	**41,8**	**0,3**
Emprunts auprès du Régime de pensions du Canada	–	–	–
Diminution/(Augmentation) des emprunts à court terme	(2,4)	(2,4)	–
Augmentation/(Diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1,4)	(1,7)	(0,3)
Emprunts anticipés	(2,6)	(2,6)	–
Total des besoins d'emprunt à long terme sur les marchés publics	**35,0**	**35,0**	**(0,0)**

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Les emprunts à long terme sur les marchés publics en 2014-2015 seront de 35,0 milliards de dollars, conformément à ce qui était prévu dans le budget de 2014.

Les charges liées à l'intérêt sur la dette pour 2014-2015 devraient être de 10 794 millions de dollars, soit 216 millions de dollars de moins que ce que prévoit le budget de 2014, en raison surtout des taux d'intérêt plus bas que prévus et d'un gain unique provenant de la vente de papier commercial adossé à des actifs ayant fait l'objet d'une réduction lors d'exercices précédents.

La cote de solvabilité se rattachant à une dette contractée sur les marchés financiers a une incidence sur le coût des emprunts. Le gouvernement continuera à gérer l'augmentation des dépenses de programmes de façon responsable en vue d'appuyer la réduction du rapport dette nette-PIB de l'Ontario pour le ramener au niveau de 27 % enregistré avant la récession. Cela aidera à maintenir l'intérêt sur la dette à un niveau raisonnable et à protéger les générations futures de la hausse des frais d'intérêt, qui risqueraient de réduire les fonds destinés aux priorités du gouvernement.

TABLEAU 6.2 Perspectives du programme d'emprunt à moyen terme
(en milliards de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Déficit/(Excédent)	12,5	8,9	5,3
Investissement dans les immobilisations	10,2	10,3	10,2
Redressements sans effet sur la trésorerie	(4,2)	(4,9)	(5,1)
Prêts à Infrastructure Ontario	1,8	1,4	0,8
Autres prêts/investissements nets	(0,4)	1,1	0,2
Dette arrivant à échéance	21,7	20,5	21,2
Remboursement de titres	0,2	0,2	0,2
Total des besoins en matière de financement	**41,8**	**37,5**	**32,8**
Emprunts auprès du Régime de pensions du Canada	–	(0,0)	(0,1)
Diminution/(Augmentation) des emprunts à court terme	(2,4)	–	–
Augmentation/(Diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1,7)	–	–
Emprunts anticipés	(2,6)	–	–
Total des emprunts à long terme sur les marchés publics	**35,0**	**37,4**	**32,7**

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Le total des besoins d'emprunt à long terme sur les marchés publics pour la période de 2014 à 2017 a été réduit de 0,3 milliard de dollars par rapport au budget de 2014.

Dette et rapport dette nette-PIB

La dette totale, qui représente tous les emprunts sans y inclure les actifs financiers, devrait s'élever à 310,5 milliards de dollars au 31 mars 2015, comparativement à 295,8 milliards de dollars au 31 mars 2014.

La dette nette de l'Ontario équivaut à la différence entre le total des passifs et le total des actifs financiers. Elle devrait atteindre 287,3 milliards de dollars au 31 mars 2015, soit 2,0 milliards de dollars de moins que ce qui était prévu dans le budget de 2014. La dette nette se chiffrait à 267,2 milliards de dollars au 31 mars 2014. On prévoit que le déficit accumulé sera de 189,1 milliards de dollars au 31 mars 2015, comparativement aux 189,8 milliards de dollars prévus dans le budget de 2014. La différence prévue de 98,1 milliards entre la dette nette et le déficit accumulé est attribuable à des investissements nets dans les immobilisations.

Le rapport dette nette-PIB de la province devrait atteindre un sommet de 40,4 % en 2015-2016, que l'on peut comparer au sommet de 40,8 % prévu dans le budget de 2014, à celui de 40,4 % prévu dans le budget de 2013 et à celui de 41,3 % prévu dans le budget de 2012.

GRAPHIQUE 6.2 Rapport dette nette-PIB

En pourcentage

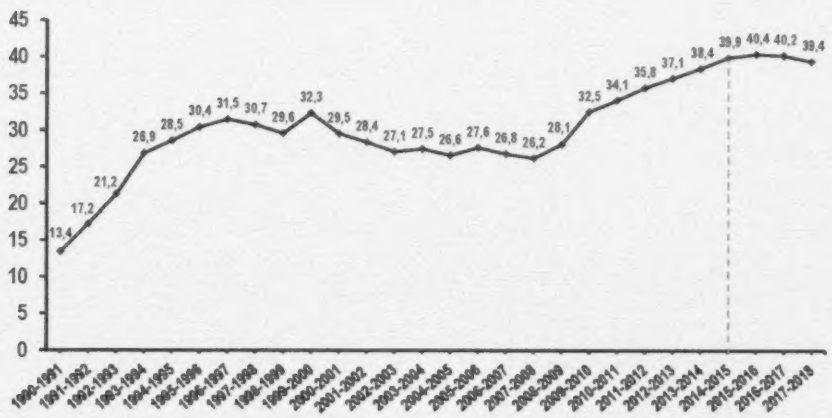

Nota : À compter de 2005-2006, la dette nette a été redressée pour y inclure la dette nette du secteur parapublic.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Mise à jour sur le reliquat de la dette insurmontable

Les états financiers annuels de 2014 de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) indiquent que les revenus sont de 1,5 milliard de dollars supérieurs aux charges, ce qui réduit la dette non provisionnée de la SFIEO (ou « dette insurmontable du secteur de l'électricité »), pour la faire passer de 11,3 milliards de dollars au 31 mars 2013 à 9,8 milliards de dollars au 31 mars 2014.

Conformément au Règlement de l'Ontario 89/12, le ministre des Finances a établi le reliquat de la dette insurmontable du secteur de l'électricité à 2,6 milliards de dollars au 31 mars 2014. Cela représente une diminution de 1,3 milliard de dollars par rapport au reliquat de la dette insurmontable de 3,9 milliards de dollars au 31 mars 2013 et une diminution de 9,3 milliards de dollars par rapport au sommet estimé à 11,9 milliards de dollars au 31 mars 2004.

GRAPHIQUE 6.3 Reliquat de la dette insurmontable depuis le 1er avril 1999

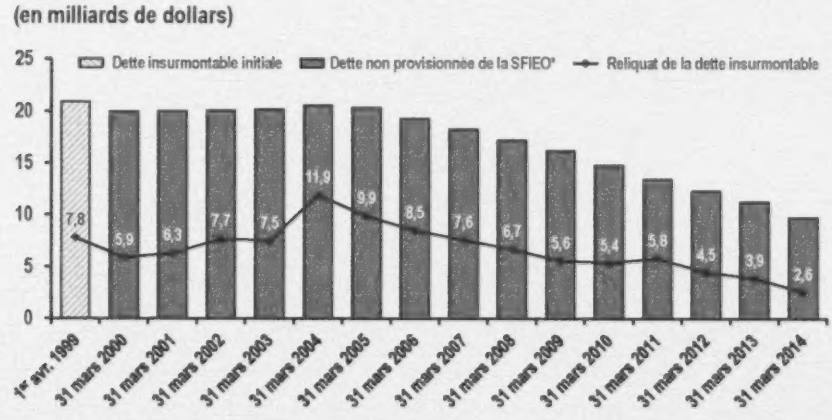

* La dette non provisionnée de la SFIEO était de 19,4 milliards de dollars au 1er avril 1999. Ce montant comprend la dette insurmontable initiale de 20,9 milliards de dollars, moins 1,5 milliard de dollars pour tenir compte des actifs supplémentaires de la SFIEO à cette date, constitués surtout d'un actif comptable au titre des frais de la dette reportés.

Note : Les montants de la dette non provisionnée proviennent des états financiers annuels de la SFIEO de 2000 à 2014. Valeur du reliquat de la dette insurmontable pour le 1er avril 1999, telle qu'annoncée le 1er avril 1999. Valeurs de la période entre le 31 mars 2000 et le 31 mars 2010 selon les estimations du ministère des Finances dans le budget de 2012, et de la période entre le 31 mars 2011 et le 31 mars 2014, telles que déterminées par le ministre des Finances conformément à un règlement pris en application de la *Loi de 1998 sur l'électricité*.

Pour établir le reliquat de la dette insurmontable au 31 mars 2014, on a déduit du montant de la dette insurmontable de 9,8 milliards de dollars la valeur estimative actuelle des futurs revenus devant être consacrés à la SFIEO de 7,2 milliards de dollars. On a obtenu ainsi un montant de 2,6 milliards de dollars au 31 mars 2014.

Le vérificateur général, qui audite les états financiers annuels de la SFIEO, a émis une opinion sans réserve chaque année depuis la publication des premiers états financiers de 1999-2000.

Comme l'a confirmé le vérificateur général dans son rapport annuel de 2011, la redevance de liquidation de la dette n'est utilisée par la SFIEO qu'aux fins prévues dans la *Loi de 1998 sur l'électricité*, qui englobent le service et le remboursement de la dette et des autres passifs.

Dans ses rapports annuels de 2012 et de 2013, le vérificateur général a aussi indiqué qu'il était heureux de constater un accroissement de la transparence en ce qui a trait aux rapports publics sur le reliquat de la dette insurmontable.

La *Loi de 1998 sur l'électricité* prévoit une redevance de liquidation de la dette que doivent verser les consommateurs jusqu'à ce que le reliquat de la dette insurmontable soit éliminé. Le gouvernement va de l'avant pour enlever le coût de la redevance de liquidation de la dette aux consommateurs résidentiels après le 31 décembre 2015, une fois que la Prestation ontarienne pour l'énergie propre aura pris fin. Cela permettra au consommateur résidentiel moyen d'économiser environ 70 $ par année. La redevance continuerait d'être facturée à tous les autres utilisateurs d'électricité jusqu'à ce que le reliquat de la dette insurmontable soit éliminé, soit d'ici la fin de 2018 d'après les prévisions actuelles, ce qui correspond à l'échéancier prévu dans le budget de 2014.

Ces prévisions quant à l'élimination du reliquat de la dette insurmontable sont assujetties à l'incertitude entourant les futurs résultats prévus de la SFIEO et les revenus qui y seront consacrés à l'avenir, éléments qui dépendent du rendement financier d'Ontario Power Generation, de Hydro One et des services publics municipaux du secteur de l'électricité, ainsi que d'autres facteurs tels que les taux d'intérêt et la consommation d'électricité.

Composition de la dette totale

La dette totale est constituée d'obligations émises sur les marchés financiers publics, d'une dette interne, de bons du Trésor et de billets de trésorerie américains.

Au 30 septembre 2014, la dette publique de l'Ontario totalisait 291,9 milliards de dollars; elle était constituée principalement d'obligations émises en 10 devises sur les marchés publics canadien et internationaux. L'Ontario a aussi une dette interne de 12,5 milliards de dollars contractée en dollars canadiens. Celle-ci est constituée de titres de créance qui sont détenus principalement par l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Cette dette contractée hors des marchés publics est non négociable.

Les émissions en dollars canadiens représentent 77 % de la dette totale de l'Ontario. Les émissions en devises constituent 23 % de la dette, mais l'exposition aux risques de change était seulement de 0,3 % au 30 septembre 2014.

GRAPHIQUE 6.4 Composition de la dette totale au 30 septembre 2014

Émissions : 304,4 milliards de dollars

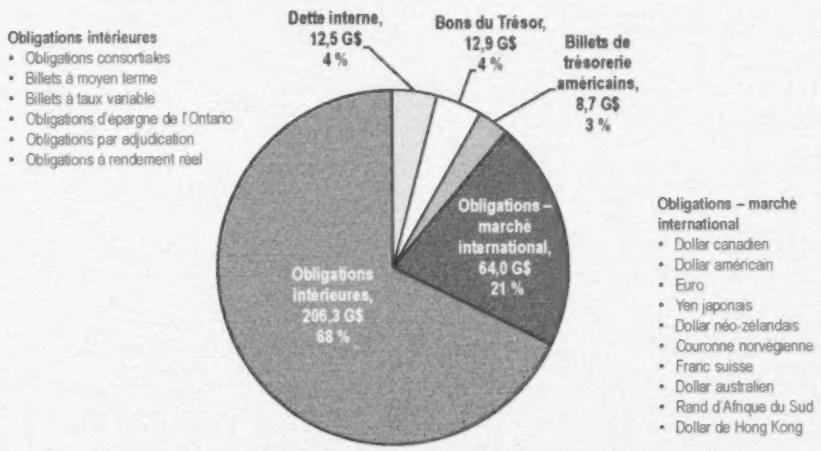

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.
Source : Office ontarien de financement.

Coût de la dette

Au 30 septembre 2014, le taux d'intérêt effectif (selon une moyenne pondérée) sur la dette totale était de 3,9 %, soit le même qu'au 31 mars 2014.

GRAPHIQUE 6.5 **Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée) de la dette totale**

En pourcentage

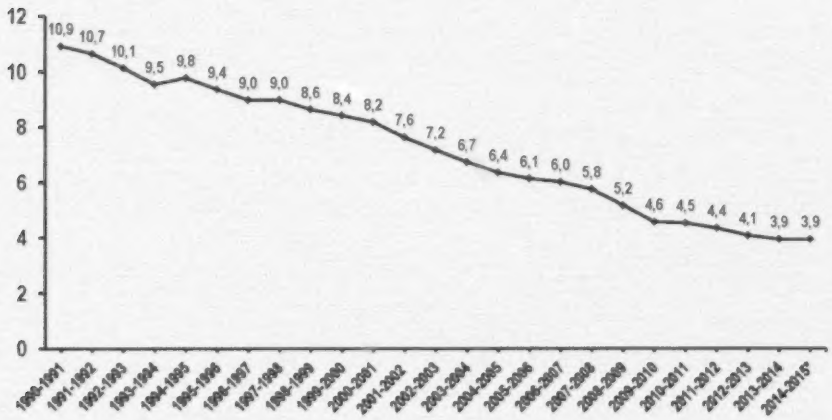

*Au 30 septembre 2014.
Sources : Comptes publics de l'Ontario (1991-2014) et Office ontanen de financement.

Exposition aux risques

La province limite son exposition aux risques de taux d'intérêt (nets) à 35 % de la dette contractée pour les besoins de la province et son exposition aux risques de change, à 5 %. Au 30 septembre 2014, l'exposition de la province aux risques de taux d'intérêt (nets) était de 11,8 % et son exposition aux risques de change était de 0,3 %.

GRAPHIQUE 6.6 **Exposition aux risques associés aux changements nets de taux d'intérêt et aux risques de change**
(en pourcentage de la dette contractée pour les besoins de la province)

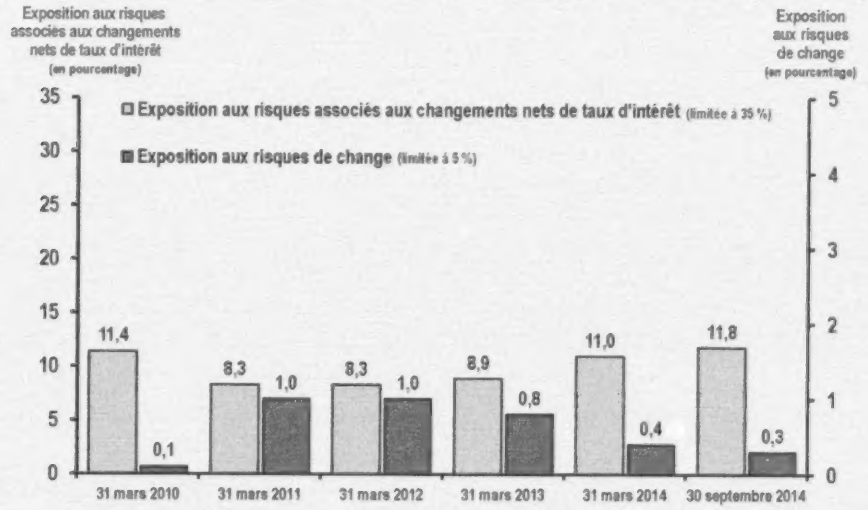

Nota : Exclut la dette de la SFIEO.
Source : Office ontarien de financement.

CHAPITRE VII

CONSULTATIONS PRÉALABLES AU BUDGET

Comment participer aux consultations préalables au budget de 2015

Les consultations menées par le gouvernement l'année dernière ont connu un succès sans précédent, plus de 300 000 Ontariennes et Ontariens y ayant participé.

Cette année, le ministre des Finances tiendra, une fois de plus, des séances de consultation préalables au budget avec des particuliers et des organismes dans le cadre du dialogue suivi que le gouvernement entretient avec la population ontarienne.

En ayant recours à des technologies modernes, permettant notamment de tenir des assemblées générales virtuelles, le ministre des Finances communiquera une fois de plus avec un large éventail de personnes dans les collectivités de toute la province.

Les Ontariennes et Ontariens peuvent faire part de leurs idées en ligne, ou dans une lettre ou un mémoire. Le ministre des Finances souhaite entendre les points de vue des Ontariennes et des Ontariens sur ce que le gouvernement pourrait faire de plus pour créer des emplois et assurer la croissance économique, tout en éliminant le déficit.

Vous trouverez ci-dessous des renseignements sur la façon de communiquer vos opinions et vos idées en vue de l'élaboration du budget de 2015.

Observations en ligne

Les particuliers peuvent également soumettre leurs idées en vue de l'élaboration du budget de 2015 en remplissant le formulaire qui se trouve sur le site Web du ministère des Finances, à www.fin.gov.on.ca. Il suffit de cliquer sur « Consultations préalables au budget » dans le menu Cycle financier de l'Ontario.

Observations écrites

Les particuliers et les organismes peuvent faire parvenir leurs observations directement au ministre des Finances par la poste, par courriel ou par télécopieur.

Adresse postale

L'honorable Charles Sousa
Ministre des Finances
a/s Secrétariat du budget
Édifice Frost Nord, 3e étage
95, rue Grosvenor
Toronto ON M7A 1Z1

Adresse de courriel

submissions@ontario.ca

Télécopieur

416 325-0969

Description des graphiques

Graphique 1.1 : Plan de l'Ontario visant à éliminer le déficit

Ce graphique montre le plan de l'Ontario visant à éliminer le déficit, y compris la baisse prévue des déficits de 2014-2015 à 2017-2018 inclusivement. Selon les projections budgétaires actuelles, le déficit devrait être de 12,5 milliards de dollars en 2014-2015, de 8,9 milliards de dollars en 2015-2016 et de 5,3 milliards de dollars en 2016-2017, et le budget devrait être équilibré en 2017-2018.

Retourner au graphique 1.1

Graphique 1.2 : Résultats de l'Ontario par rapport aux objectifs de diminution du déficit

Ce graphique montre les déficits réels de l'Ontario par rapport aux objectifs, pour les exercices 2009-2010 à 2013-2014 inclusivement.

Dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2009*, on prévoyait un déficit de 24,7 milliards de dollars pour 2009-2010. Le déficit réel pour cet exercice a été de 19,3 milliards de dollars. Dans le budget de 2010, on prévoyait des déficits de 19,7 milliards de dollars en 2010-2011, de 17,3 milliards de dollars en 2011-2012, de 15,9 milliards de dollars en 2012-2013 et de 13,3 milliards de dollars en 2013-2014. Les déficits réellement enregistrés pour cette même période ont été les suivants : 14,0 milliards de dollars en 2010-2011, 13,0 milliards de dollars en 2011-2012, 9,2 milliards de dollars en 2012-2013 et 10,5 milliards de dollars en 2013-2014.

Retourner au graphique 1.2

Graphique 1.3 : Le taux de l'IRS de l'Ontario est compétitif à l'échelle internationale

Ce graphique à barres montre qu'en 2014, le taux général combiné fédéral-provincial de l'IRS de l'Ontario est plus bas que le taux moyen de l'IRS des pays membres du G20 et du G8, qui est de 27,7 % et de 29,9 % respectivement, et bien inférieur au taux moyen de l'IRS fédéral-États des États-Unis (39,2 %), du Michigan (38,9 %) et de New York (39,6 %).

Retourner au graphique 1.3

Graphique 2.1 : Expansion économique de l'Ontario

Ce graphique à barres montre la variation en pourcentage du PIB réel de l'Ontario ainsi que la variation en pourcentage des principales catégories de dépenses engagées depuis le creux de la récession, au deuxième trimestre de l'année 2009, jusqu'au trimestre le plus récent, soit le deuxième trimestre de 2014. Depuis le creux de la récession, au deuxième trimestre de l'année 2009, le PIB réel a augmenté de 11,3 %, les dépenses des ménages de 11,1 %, les dépenses du gouvernement, qui comptent les investissements et les dépenses courantes, de 5,6 %, les investissements résidentiels de 19,4 %, les investissements des entreprises, qui comprennent les ouvrages non résidentiels, les machines et le matériel ainsi que les produits liés à la propriété intellectuelle, de 11,6 %, les exportations de 26 %, et les importations de 28,8 %.

Retourner au graphique 2.1

Graphique 2.2 : Les emplois créés sont surtout des emplois à temps plein dans le secteur privé offrant un salaire supérieur à la moyenne

Ce graphique à barres montre les emplois qui se sont créés en Ontario depuis juin 2009. Le nombre total d'emplois s'est accru de 551 000 postes depuis juin 2009, soit 513 000 emplois à temps plein et 38 000 à temps partiel. Le nombre d'emplois a augmenté de 393 000 dans le secteur privé et de 103 000 dans le secteur public, et le nombre de travailleurs autonomes a augmenté de 55 000. Les secteurs affichant des salaires supérieurs à la moyenne ont enregistré une hausse de 384 000 emplois, tandis que les secteurs où les salaires sont inférieurs à la moyenne ont enregistré 168 000 emplois supplémentaires.

Retourner au graphique 2.2

Graphique 2.3 : La reprise de l'emploi en Ontario devance celle aux É.-U. et la moyenne des pays de l'OCDE

Ce graphique linéaire simple compare les variations en pourcentage du taux d'emploi par rapport au sommet atteint avant la récession en Ontario avec la moyenne affichée par les pays membres de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) et les États-Unis entre le premier trimestre de 2008 et le troisième trimestre de 2014. Au troisième trimestre de 2014, l'emploi a repris en Ontario pour atteindre un niveau bien supérieur au sommet affiché avant la récession tandis qu'aux États-Unis, le niveau dépasse légèrement le sommet atteint avant la récession. Depuis le deuxième trimestre de 2014, la reprise de l'OCDE se situe entre celle de l'Ontario et celle des États-Unis.

Retourner au graphique 2.3

Graphique 2.4 : La croissance économique mondiale devrait s'améliorer

Ce graphique à barres montre la croissance du PIB réel de l'économie mondiale, des économies avancées et celle des économies émergentes et en développement, de 2011 à 2015.

La croissance du PIB réel de l'économie mondiale était de 4,1 % en 2011, de 3,4 % en 2012 et de 3,3 % en 2013. Selon le Fonds monétaire international (FMI), le taux de croissance devrait être de 3,3 % en 2014 et de 3,8 % en 2015. La croissance du PIB réel des économies avancées était de 1,7 % en 2011, de 1,2 % en 2012 et de 1,4 % en 2013. D'après le FMI, le taux de croissance devrait être de 1,8 % en 2014 et de 2,3 % en 2015.

La croissance du PIB réel des économies émergentes et en développement s'est établie à 6,2 % en 2011, à 5,1 % en 2012 et à 4,7 % en 2013. D'après le FMI, le taux de croissance devrait être de 4,4 % en 2014 et de 5,0 % en 2015.

Retourner au graphique 2.4

Graphique 2.5 : Raffermissement de la reprise aux É.-U.

Ce graphique à barres montre la croissance du PIB réel des États-Unis de 2010 à 2017. La croissance du PIB réel des États-Unis a augmenté de 2,5 % en 2010, de 1,6 % en 2011, de 2,3 % en 2012 et de 2,2 % en 2013. Selon les *Blue Chip Economic Indicators*, le PIB réel des États-Unis devrait s'accroître de 2,2 % en 2014, de 3,1 % en 2015, de 2,9 % en 2016 et de 2,8 % en 2017.

Retourner au graphique 2.5

Graphique 2.6 : Les prix du pétrole devraient rester élevés

Ce graphique linéaire simple montre le prix du pétrole brut West Texas Intermediate (WTI) de 2000 à 2017. Le prix du pétrole brut West Texas Intermediate (WTI) est passé de 30 $US le baril en 2000 à 98 $US le baril en 2013. On prévoit qu'en 2014, le prix du pétrole s'établira en moyenne à 98 $US le baril. Le ministère des Finances de l'Ontario prévoit que le prix du pétrole diminuera pour atteindre 93 $US le baril en 2015 et qu'il augmentera pour atteindre 95 $US le baril en 2016 puis 98 $US le baril en 2017.

Retourner au graphique 2.6

Graphique 2.7 : Les taux d'intérêt devraient augmenter graduellement

Ce graphique linéaire simple montre le taux de rendement des obligations de 10 ans du gouvernement du Canada et le taux d'intérêt des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, de 1990 à 2017. Le rendement des obligations de 10 ans a diminué, passant de plus de 10 % en 1990 à un creux de 1,9 % en 2012. On prévoit qu'il s'élèvera graduellement de 2,2 % en 2014 pour s'établir à 4,2 % en 2017. Le taux des bons du Trésor de trois mois a baissé, passant de près de 13 % en 1990 à 0,9 % en 2012. On s'attend à ce qu'il passe graduellement de 0,9 % en 2014 à 3,0 % en 2017.

Retourner au graphique 2.7

Graphique 2.8 : Le dollar canadien devrait demeurer sous la parité

Ce graphique linéaire simple montre le taux de change du dollar canadien de 1990 à 2017 ainsi que les projections faibles et élevées du secteur privé pour la période allant de 2014 à 2017. Le dollar canadien est passé de 87 cents américains en 1991 à un plancher de 64 cents américains en 2002. Il a eu tendance à augmenter de 2003 à 2012 et il était à parité avec le dollar américain en 2012. Le ministère des Finances prévoit que le dollar canadien diminuera pour atteindre 89,5 cents américains en 2015 et qu'il s'élèvera à 92 cents américains en 2017. Les prévisions du secteur privé vont d'une appréciation atteignant 98 cents américains à une dépréciation à un niveau de 89 cents américains en 2017.

Retourner au graphique 2.8

Graphique 2.9 : Les perspectives de croissance de l'Ontario sont portées par les exportations et les investissements

Ce graphique à barres montre la croissance moyenne annuelle du PIB réel de l'économie de l'Ontario et la croissance moyenne annuelle des principales catégories de dépenses pour la période allant de 2000 à 2007 ainsi que les prévisions touchant la période allant de 2014 à 2017. La croissance annuelle du PIB réel de l'Ontario s'est située en moyenne à 2,7 % au cours de la période allant de 2000 à 2007 et on prévoit qu'elle s'établira en moyenne à 2,3 % au cours de la période allant de 2014 à 2017. La croissance des dépenses des ménages a été en moyenne de 3,4 % entre 2000 et 2007 et on prévoit qu'elle s'établira à 2,4 % en moyenne entre 2014 et 2017. La croissance des dépenses du gouvernement, qui comptent les investissements et les dépenses courantes, s'est située en moyenne à 3,6 % entre 2000 et 2007 et on prévoit qu'elle sera en moyenne de -0,3 % entre 2014 et 2017. Les investissements résidentiels ont affiché en moyenne une hausse de 4,7 % entre 2000 et 2007 et on prévoit qu'ils augmenteront en moyenne de 1,2 % entre 2014 et 2017. La croissance des investissements des entreprises, qui comprennent les ouvrages non résidentiels, les machines et le matériel ainsi que les produits liés à la propriété intellectuelle, s'est établie en moyenne à 2,9 % entre 2000 et 2007 et on prévoit qu'elle s'établira en moyenne à 3,5 % entre 2014 et 2017. Les exportations ont connu en moyenne une augmentation de 1,8 % entre 2000 et 2007 et on prévoit qu'elles croîtront en moyenne à 3,7 % entre 2014 et 2017. La croissance des importations s'est établie en moyenne à 3,2 % entre 2000 et 2007 et on prévoit qu'elle sera en moyenne de 2,7 % entre 2014 et 2017.

Retourner au graphique 2.9

Graphique 2.10 : L'emploi devrait s'accroître à moyen terme

Ce graphique à barres montre le niveau annuel de l'emploi en Ontario entre 2009 et 2017. L'emploi en Ontario s'est accru, passant de 6,5 millions en 2009 à 6,9 millions en 2013. Le ministère des Finances de l'Ontario prévoit qu'il augmentera graduellement pour atteindre 7,2 millions en 2017.

Retourner au graphique 2.10

Graphique 2.11 : Le logement devrait demeurer abordable en Ontario

Ce graphique linéaire simple montre les coûts hypothécaires en proportion du revenu disponible par ménage en Ontario de 1981 à 2017. La ligne indique qu'un sommet de presque 37 % a été atteint en 1990 et un creux de 20 % en 1998; depuis, on connaît une tendance à la hausse, la proportion dépassant 26 % en 2013. Le ministère des Finances de l'Ontario prévoit qu'elle demeurera près de 27 % entre 2014 et 2017.

Retourner au graphique 2.11

Graphique 2.12 : L'endettement des ménages canadiens demeure abordable, bien qu'il soit élevé

Ce graphique linéaire simple montre l'endettement des ménages et les coûts du service de la dette exprimés en pourcentage du revenu disponible par ménage au Canada, du premier trimestre de 2000 au deuxième trimestre de 2014. La ligne représentant l'endettement des ménages en pourcentage du revenu disponible par ménage révèle une augmentation constante, passant de 108,1 % au premier trimestre de 2000 et atteignant un sommet de 164,1 % au troisième trimestre de 2013. Depuis, elle est redescendue pour atteindre 163,6 % au deuxième trimestre de 2014, restant néanmoins à un niveau historiquement haut. La ligne représentant les coûts du service de la dette exprimés en pourcentage du revenu disponible par ménage se situait dans la plage supérieure des 8 % au cours de la période allant de l'année 2000 au milieu de l'année 2001, reculant pour s'établir aux alentours de 7,5 % jusqu'à la plage inférieure des 8 % de 2002 à 2006. Le taux a ensuite commencé une ascension et a atteint un sommet de 9,2 % au quatrième trimestre de 2007. De ce sommet, il a diminué de façon constante pour atteindre 7,0 % au cours du deuxième trimestre de 2014, soit le niveau le plus bas jamais observé.

Retourner au graphique 2.12

Graphique 2.13 : Les investissements de l'Ontario dans les machines et le matériel devraient augmenter en concordance avec les bénéfices

Ce graphique linéaire à deux lignes montre les investissements des entreprises dans les machines et le matériel (en dollars réels de 2007) et l'excédent net d'exploitation (en dollars non indexés) de 2009 à 2017. Les investissements dans les machines et le matériel ont augmenté pour passer de 21,8 milliards de dollars en 2009 à 24,4 milliards de dollars en 2011 puis ont diminué pour revenir à 21,8 milliards de dollars en 2013. Le ministère des Finances de l'Ontario prévoit que les investissements dans les machines et le matériel augmenteront pour atteindre 26,1 milliards de dollars d'ici 2017.

L'excédent net d'exploitation des sociétés a augmenté, passant de 58,4 milliards de dollars en 2009 à 84,3 milliards de dollars en 2011, et a peu changé depuis, demeurant à 83,8 milliards de dollars en 2012 et en 2013. Le ministère des Finances de l'Ontario prévoit que l'excédent net d'exploitation des sociétés augmentera pour atteindre 102,2 milliards de dollars d'ici 2017.

Retourner au graphique 2.13

Graphique 2.14 : Les exportations devraient augmenter

Ce graphique à barres montre le niveau annuel des exportations de l'Ontario (en dollars de 2007) de 2007 à 2017. Les exportations ont chuté, passant de 339 milliards de dollars en 2007 à un creux de 274 milliards de dollars en 2009. Elles ont ensuite augmenté graduellement pour s'établir à 329 milliards de dollars en 2013. Le ministère des Finances de l'Ontario prévoit qu'elles atteindront 381 milliards de dollars d'ici 2017.

Retourner au graphique 2.14

Graphique 2.15 : Les perspectives du secteur privé touchant la croissance sont légèrement à la baisse

Ce graphique à barres montre les prévisions du secteur privé relatives à la croissance moyenne du PIB réel de l'Ontario présentées dans le budget de 2014 et dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2014*, qui contient les chiffres actuels.

Les prévisions du secteur privé concernant la croissance moyenne du PIB réel de l'Ontario en 2014 étaient de 2,2 % dans le budget de 2014 et sont de 2,0 % selon les chiffres actuels.

Les prévisions du secteur privé concernant la croissance moyenne du PIB réel de l'Ontario en 2015 et en 2016 étaient de 2,6 % dans le budget de 2014 et sont de 2,5 % selon les chiffres actuels.

Les prévisions du secteur privé concernant la croissance moyenne du PIB réel de l'Ontario en 2017 étaient de 2,7 % dans le budget de 2014 et sont de 2,5 % selon les chiffres actuels.

Retourner au graphique 2.15

Graphique 3.1 : Affaiblissement des perspectives de revenus à moyen terme depuis la publication du budget de 2010

Ce graphique linéaire simple compare les perspectives de revenus à moyen terme du budget de 2010 et celles du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2014*. Pour une comparaison plus utile, les perspectives de 2014 excluent l'incidence des initiatives touchant les revenus prévues dans le budget de 2014.

La ligne montre que les perspectives de revenus accusent une baisse marquée depuis le budget de 2010. Avant l'incidence des mesures du budget de 2014, les perspectives de revenus du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2014* sont inférieures aux prévisions du budget de 2010 de 7,8 milliards de dollars en 2014-2015 et seront inférieures de 9,1 milliards de dollars d'ici 2016-2017.

Retourner au graphique 3.1

Graphique 3.2 : Composition des revenus, 2014-2015

Ce graphique montre le pourcentage des revenus totaux, ainsi que le montant correspondant en dollars, que représentent les principales catégories de revenus en 2014-2015.

La source de revenus fiscaux la plus importante est l'impôt sur le revenu des particuliers, qui représente 29,1 milliards de dollars, soit 24,6 % des revenus totaux. Viennent ensuite les revenus tirés de la taxe de vente, qui représentent 21,9 milliards de dollars ou 18,5 % des revenus totaux, et ceux tirés de l'impôt des sociétés, qui atteignent 9,9 milliards de dollars, soit 8,3 % des revenus totaux. Les revenus provenant des impôts et des taxes représentent en tout 82,8 milliards de dollars, ou 70,0 % des revenus totaux. Les principales sources de revenus non fiscaux sont les transferts fédéraux, qui représentent 21,9 milliards de dollars ou 18,5 % des revenus totaux, le revenu tiré des entreprises publiques, qui représente 5,0 milliards de dollars ou 4,2 % des revenus totaux, et divers autres revenus non fiscaux, qui représentent 8,6 milliards de dollars ou 7,3 % des revenus totaux.

Retourner au graphique 3.2

Graphique 3.3 : Composition des charges totales, 2014-2015

Ce graphique montre le pourcentage des charges totales par secteur en 2014-2015, ainsi que le montant correspondant en dollars.

C'est dans le secteur de la santé que les charges sont les plus importantes, s'élevant à 50,1 milliards de dollars, soit 38,5 % des charges totales. Les autres secteurs des charges totales comprennent le secteur de l'éducation, où les charges sont de 24,8 milliards de dollars, soit 19,1 % des charges totales; le secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation, qui représente 7,8 milliards de dollars ou 6,0 % des charges totales; le secteur des services sociaux et des services à l'enfance, qui correspond à 15,0 milliards de dollars ou 11,5 % des charges totales; le secteur de la justice, qui atteint 4,3 milliards de dollars ou 3,3 % des charges totales. Les autres programmes, quant à eux, représentent 17,4 milliards de dollars ou 13,3 % des charges totales. L'intérêt sur la dette, inclus dans les charges totales, s'élève à 10,8 milliards de dollars ou 8,3 % des charges totales.

Nota : Le secteur de l'éducation exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants, dont les charges sont incluses dans les autres programmes.

Retourner au graphique 3.3

Graphique 3.4 : Composition des charges de programmes, 2014-2015

Ce graphique montre le pourcentage des charges de programmes par secteur en 2014-2015, ainsi que le montant correspondant en dollars. Les charges de programmes représentent les charges totales moins l'intérêt sur la dette.

C'est dans le secteur de la santé que les charges de programmes sont les plus importantes; elles s'élèvent à 50,1 milliards de dollars, soit 41,9 % de ces charges. Les autres secteurs des charges de programmes comprennent le secteur de l'éducation, qui représente 24,8 milliards de dollars ou 20,8 % de ces charges; le secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation, qui correspond à 7,8 milliards de dollars ou 6,6 % de ces charges; le secteur des services sociaux et des services à l'enfance, qui se chiffre à 15,0 milliards de dollars ou 12,6 % de ces charges; le secteur de la justice, qui s'élève à 4,3 milliards de dollars ou 3,6 % de ces charges. Les autres programmes, quant à eux, représentent 17,4 milliards de dollars ou 14,5 % de ces charges.

Nota : Le secteur de l'éducation exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants, dont les charges sont comprises dans les autres programmes.

Retourner au graphique 3.4

Graphique 4.1 : Disparité fiscale au sein de la fédération – Excédents budgétaires prévus au sein des ordres de gouvernement

Selon Le Conference Board du Canada, exprimés en pourcentage du PIB, les excédents de plus en plus importants que le gouvernement fédéral pourra afficher à long terme pourraient atteindre 4,2 % d'ici 2034-2035. Par ailleurs, les provinces et les territoires accuseront globalement un déficit de plus en plus grand à long terme, atteignant -6,6 % du PIB d'ici 2034-2035.

Retourner au graphique 4.1

Graphique 4.2 : Contribution nette de l'Ontario à la fédération en 2009-2010

En 2009-2010, dernière année où des données comparables sont disponibles, le gouvernement fédéral a perçu 97,3 milliards de dollars auprès des entreprises et des particuliers en Ontario. Pendant ce même exercice, le gouvernement fédéral a dépensé seulement 86,2 milliards de dollars en Ontario sous forme de dépenses de programmes directes et de transferts au gouvernement et aux particuliers. Il reste donc un écart de 11 milliards de dollars, représentant 1,9 % du PIB, ce qui représente la contribution nette de l'Ontario à la fédération.

Retourner au graphique 4.2

Graphique 4.3 : Contribution nette à la péréquation en 2014-2015

Ce graphique montre qu'en 2014-2015, l'Ontario fait la contribution nette la plus importante au programme de péréquation, avant l'Alberta, la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et Terre-Neuve-et-Labrador. Toutes les autres provinces reçoivent du programme des paiements de péréquation supérieurs à ce que leurs contribuables y contribuent par l'entremise de l'impôt fédéral.

Retourner au graphique 4.3

Graphique 4.4 : Baisse des investissements fédéraux dans le logement en Ontario

Le financement fédéral dans les logements sociaux et abordables existants en Ontario, notamment par l'entremise de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance et d'autres programmes de logement d'une durée limitée, passera d'environ un demi-milliard de dollars par année à zéro dollar d'ici 2033.

Retourner au graphique 4.4

Graphique 6.1 : Emprunts de 2014-2015

Jusqu'à maintenant, le programme d'emprunt de la province pour 2014-2015 totalise 24,7 milliards de dollars, dont 15,3 milliards de dollars d'obligations consortiales sur le marché canadien, 1,9 milliard de dollars de billets à taux variable sur le marché canadien, 0,6 milliard de dollars d'Obligations d'épargne de l'Ontario, 3,6 milliards de dollars d'obligations en dollars américains sur le marché international, 2,6 milliards de dollars d'euro-billets à moyen terme, 0,3 milliard de dollars d'obligations en dollars australiens et 0,5 milliard de dollars d'obligations vertes.

Retourner au graphique 6.1

Graphique 6.2 : Rapport dette nette-PIB

Le rapport dette nette-PIB devrait être de 39,9 % pour 2014-2015. Ce rapport devrait atteindre un sommet de 40,4 % en 2015-2016.

Retourner au graphique 6.2

Graphique 6.3 : Reliquat de la dette insurmontable depuis le 1er avril 1999

Au 31 mars 2014, le ministre des Finances a déterminé que le reliquat de la dette insurmontable était de 2,6 milliards de dollars, soit une diminution de 1,3 milliard de dollars comparativement au reliquat de la dette insurmontable qui se chiffrait à 3,9 milliards de dollars au 31 mars 2013. Il s'agit aussi d'une diminution totale estimée à quelque 9,3 milliards de dollars par rapport à un sommet estimé à 11,9 milliards de dollars au 31 mars 2004.

Retourner au graphique 6.3

Graphique 6.4 : Composition de la dette totale au 30 septembre 2014

Au 30 septembre 2014, la dette totale de la province était de 304,4 milliards de dollars et consistait en 206,3 milliards de dollars d'obligations intérieures, 12,5 milliards de dollars de dette interne, 12,9 milliards de dollars de bons du Trésor, 8,7 milliards de dollars de billets de trésorerie américains et 64,0 milliards de dollars d'obligations sur le marché international.

Retourner au graphique 6.4

Graphique 6.5 : Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée) de la dette totale

Au 30 septembre 2014, le taux d'intérêt effectif (calculé selon une moyenne pondérée) se chiffrait à 3,9 % de la dette totale, comparativement à 3,9 % en 2013-2014 et à 4,1 % en 2012-2013. Le taux d'intérêt effectif diminue graduellement depuis 1990-1991 où un taux de 10,9 % était affiché.

Retourner au graphique 6.5

Graphique 6.6 : Exposition aux risques associés aux changements nets de taux d'intérêt et aux risques de change (en pourcentage de la dette contractée pour les besoins de la province)

L'exposition de la province aux risques de changements de taux d'intérêt, calculée en pourcentage de la dette contractée pour les besoins de la province, était de 11,8 % au 30 septembre 2014, comparativement à 11,0 % au 31 mars 2014 et à 8,9 % au 31 mars 2013. Cette exposition est limitée à 35 % et exclut la dette de la SFIEO. L'exposition aux risques de change de la province, qui est calculée en pourcentage de la dette contractée pour les besoins de la province, était de 0,3 % au 30 septembre 2014, comparativement à 0,4 % au 31 mars 2014 et à 0,8 % au 31 mars 2013. Cette exposition est limitée à 5 % et exclut la dette de la SFIEO.

Retourner au graphique 6.6

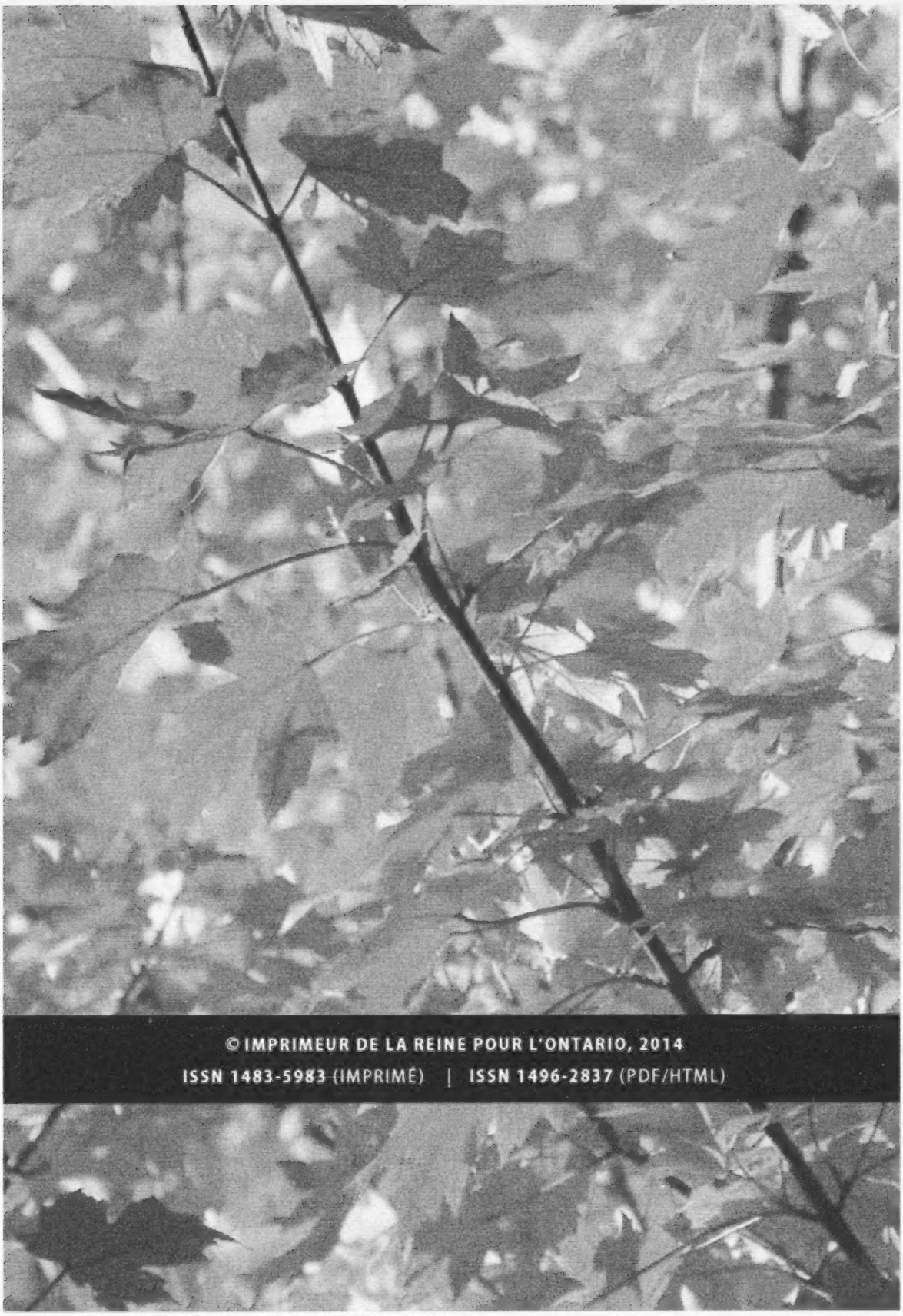

© IMPRIMEUR DE LA REINE POUR L'ONTARIO, 2014
ISSN 1483-5983 (IMPRIMÉ) | ISSN 1496-2837 (PDF/HTML)